CÉLÉBRONS 100 ANS DE SERVICE 1892–1992

LES GARDES-CHASSE

DES HOMMES ET DES FEMMES DÉVOUÉS À LA PROTECTION DE LA NATURE

JOE FISHER

CÉLÉBRONS 100 ANS DE SERVICE 1892–1992

LES GARDES-CHASSE

DES HOMMES ET DES FEMMES DÉVOUÉS À LA PROTECTION DE LA NATURE

JOE FISHER

93-01920/

ISBN 0-7729-9725-X

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1992
Imprimé en Ontario, Canada

Vous pouvez acheter d'autres exemplaires de ce livre en communiquant avec un des fournisseurs suivants:

Ontario Federation of Anglers and Hunters
Téléphone (705) 748-6324

Librairie du gouvernement de l'Ontario, Publications Ontario
Téléphone (416) 326-5300
Interurbain sans frais 1-800-668-9938

This publication is also available in English.

Imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

Préface du duc de York iii

Message du ministre v

Chapitre un : À l'avant-garde de la protection 1

Chapitre deux : Une tradition de pillage 5

Chapitre trois : Cinq défenseurs courageux 15

Chapitre quatre : Constitution des effectifs régionaux 25

Chapitre cinq : L'après-guerre 31

Chapitre six : À la recherche d'équipement 41

Chapitre sept : Face au danger 57

Chapitre huit : Le braconnage 69

Chapitre neuf : Enfin à l'école 85

Chapitre dix : Aide de la population 95

Chapitre onze : Des adjoints à quatre pattes 107

Chapitre douze : À la maison 115

Chapitre treize : Juste pour rire ! 123

Chapitre quatorze : Regard sur le passé (Carl Monk et John Macfie) 133

Chapitre quinze : Le mot de la fin 145

Remerciements 149

Le siècle des gardes-chasse : Les grands moments de leur histoire 151

Glossaire 156

BUCKINGHAM PALACE

Le premier centenaire des agents de protection de la nature de l'Ontario, en 1992, est un événement important de l'histoire de l'Ontario.

Le rôle du premier garde-chasse était d'assurer une saine administration des diverses ressources naturelles de l'Ontario en s'inspirant d'une gestion efficace, d'une stricte application des règlements et de la nécessité de sensibiliser le public à l'importance de la protection. Beaucoup de choses ont changé depuis un siècle, mais ces traits communs restent les mêmes. De nos jours, les 257 agents et agentes de protection de la nature ont raison d'être fiers d'une tradition dont ils sont maintenant les protecteurs. Leur dévouement est inébranlable et je les félicite de leurs réalisations.

J'ai beaucoup aimé mes visites au Canada et, en particulier, celles qui m'ont conduit en Ontario, où j'ai eu la chance de fréquenter le collège Lakefield et de visiter plus tard le parc Algonquin en 1986. J'espère pouvoir retourner bientôt en Ontario et, pour le moment, je tiens à vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre centenaire.

Un message de Sa Majesté le duc de York, à l'occasion du centenaire des agents de protection de la nature de l'Ontario.

Message du ministre

Cette année, nous commémorons une tradition vieille d'un siècle. En 1892, la province de l'Ontario embaucha cinq gardes-chasse pour protéger la faune à l'échelle de la province. Se déplaçant à pied, en canot, en traîneau tiré par des chiens ou à cheval, chaque homme patrouillait généralement une région de près de trois fois la grosseur du Nouveau-Brunswick.

Ces cinq gardes-chasse ont inspiré une tradition qui se perpétue encore aujourd'hui. Leur nouveau nom — agents de protection de la nature — reflète leurs plus vastes responsabilités en tant que gardiens des ressources naturelles de l'Ontario. Ces personnes font partie d'une équipe qui comprend, entre autres, des biologistes, des forestiers, des inspecteurs des ressources en agrégats et des techniciens des terres.

Ce livre relate des moments importants de l'histoire du ministère des Richesses naturelles en faisant l'historique des agents de protection de la nature de l'Ontario. Nous avons essayé d'être le plus juste possible. Puisque ce livre couvre 100 ans de changements sociaux et politiques, il s'arrête sur les hauts et les bas de notre histoire.

Vous y trouverez un grand nombre d'anecdotes, parfois comiques, parfois violentes. Les rapports entre les agents de protection de la nature et les législateurs n'ont pas toujours été de tout repos pendant ce dernier siècle. Mais un engagement profond des deux parties envers une gestion judicieuse des ressources a permis de former l'équipe professionnelle et dévouée que nous avons aujourd'hui.

Plusieurs personnes ont contribué généreusement à la production de ce livre. J'aimerais remercier en particulier M. Carl Monk et M. John Macfie qui, bien que retraités, ont fourni temps et efforts pour s'assurer que cette histoire est racontée.

Je félicite tous les agents et agentes de protection de la nature de l'Ontario à l'occasion de leur centenaire. Je sais que la province continuera à profiter de leur expérience et de leur talent pour que nous puissions tous ensemble protéger nos ressources inestimables.

Bud Wildman

C.J. (Bud) Wildman

Chapitre un : À l'avant-garde de la protection

Bien avant l'apparition du mouvement écologique actuel, les agents de protection de la nature de l'Ontario se consacraient déjà à protéger et à améliorer les ressources naturelles de la province. Il est donc approprié de célébrer leur centenaire en 1992, année où la population en général est plus profondément consciente que jamais de l'importance vitale de nos terres et plans d'eau. Cet historique fait honneur aux gardiens d'un domaine qui s'étend sur plus de 1 000 000 km^2 (621 400 mi^2). Nous rendons ici hommage à tous les gardes-chasse qui ont oeuvré depuis 1892 ainsi qu'aux 257 agents actuels et aux 90 autres membres du personnel qui portent l'insigne.

Les premiers gardes-chasse étaient de robustes employés à temps partiel qui touchaient 10 $ par mois pour protéger les poissons et la faune de l'Ontario. De même, les agents des années 90 reflètent la sensibilisation croissante au fait que tout ne va pas comme sur des roulettes pour notre génération en matière de protection de l'environnement. De nos jours, les agents sont des professionnels instruits qui ont reçu une formation rigoureuse. En tant que gardiens de l'écosystème, ils doivent mettre en application quelque 27 lois, tout en agissant comme ambassadeurs itinérants et gestionnaires des ressources.

HORS-TEXTE : ***Les agents de protection de la nature d'aujourd'hui, comme Paul Dreyer, communiquent des renseignements par radio au bureau de district à partir de leur véhicule de patrouille — ce qui est plus rapide qu'une journée en traîneau à chiens ou une marche difficile en raquettes.***

LES GARDES-CHASSE

Le caractère fondamental des agents de protection de la nature a très peu changé au fil des ans. Ces gens ont tendance à être une race à part. Ils sont dévoués et autonomes, ont une passion pour le plein air et n'aiment pas la paperasserie ni la bureaucratie. Alors qu'ils étaient autrefois issus presque exclusivement de milieux ruraux, ils ont aujourd'hui autant de chances d'avoir grandi dans un milieu urbain.

Leur endurance et leur ténacité sont légendaires, qualités indispensables

FIGURE 1-1
Les gardes-chasse d'antan menaient leur propre barque. Le Star Weekly *de Toronto a publié un article sur l'agent Bill Ellerington, en poste à Dorset, en 1954.*

pour des gens qui se retrouvent souvent coincés entre des intérêts contradictoires. Ils doivent aussi savoir communiquer et analyser une question de différents points de vue. Les agents doivent apaiser les tensions entre les chasseurs et les naturalistes ou entre les trappeurs et les défenseurs des droits des animaux. Ils doivent protéger les poissons et la faune tout en contribuant à fournir des possibilités de chasse et de pêche.

Le mandat des agents consiste à promouvoir l'idée de la protection tout en encourageant la conformité à de nombreux règlements, et à les faire respecter au besoin. Il est bien connu qu'un agent ou une agente efficace doit jouer tous les rôles, allant du détective au philosophe, et combiner les aptitudes de naturaliste, trappeur et botaniste tout en sachant bien écouter. Bien que les contrevenants puissent être traités sévèrement après avoir été appréhendés par un agent ou une agente de protection de la nature, l'objectif de cette personne n'est pas de punir.

L'agent Bill Ellerington, de Dorset, expliquait ainsi son rôle lors d'une entrevue accordée au *Star Weekly* de Toronto, en 1954 : «Je ne suis pas ici pour punir les gens, mais plutôt pour protéger la faune. Si je peux montrer à quelqu'un qu'il agit de façon erronée, très bien. Si je ne peux pas, je dois demander aux tribunaux de le faire à ma place. Les gens doivent à tout prix apprendre que la protection est nécessaire. Plus il y aura de faune, plus il y aura de touristes et plus on sera prospère. C'est dans l'intérêt de toute la population, mais il faut que les gens s'en rendent compte. Mon travail consiste à leur en faire prendre conscience, d'une façon ou d'une autre.»

Les nombreux utilisateurs des ressources naturelles classent les agents de protection de la nature de différentes manières. Les surnoms qu'ils leur donnent reflètent leur association continue avec la nature sauvage.

Dans les grandes villes du Sud de l'Ontario, où les agents de protection de la nature sont moins bien connus, on les confond parfois avec des chauffeurs de taxis ou d'autobus ou des préposés dans les parcs de stationnement. Bien qu'elle ait cours depuis 1948, l'expression «agent de protection de la nature» n'est pas toujours facilement reconnaissable. «Mais lorsqu'il est question de «garde-chasse», de dire le coordonnateur Rick Stankiewic, tout le monde comprend.» Afin d'élargir au maximum le nombre de ses lecteurs, le présent livre est donc intitulé *Les gardes-chasse*.

Cent années d'exploits réalisés par les gardes-chasse ne représentent pas une histoire ordinaire. C'est un récit de danger et d'adversité, de défis et d'humour, de persévérance et de dévouement. La chronique commence avant la nomination des premiers gardes-chasse, lorsque les paysages ontariens n'avaient pas encore subi l'intervention violente et souvent négligente des nouveaux arrivants.

Chapitre deux : Une tradition de pillage

À une certaine époque, bien avant que la nécessité dicte l'embauche des premiers gardes-chasse ontariens, une forêt presque sans fin s'étendait du littoral du lac Érié jusqu'aux basses terres de la baie d'Hudson. Une faune très variée habitait ces régions sauvages inexplorées; les lacs, rivières et ruisseaux regorgeaient de poissons. Les habitants de ces régions, Iroquois, Algonquins et Sioux, ne doutaient pas des capacités de la nature de les soutenir ni n'en profitaient indûment. Ici et là, des villages iroquois comptaient plusieurs milliers d'habitants.

Puis sont arrivés les Européens. Mais par bonheur, du moins au début, la majesté de la forêt a tenu le coup. Plusieurs étrangers à ce nouveau monde décrivent avec lyrisme la splendeur qui s'étalait sous leurs yeux. Anna Jameson, après une visite touristique de ce qui devait devenir le Sud-Ouest de l'Ontario, observait en 1837 : «Il est impossible, si l'on a un brin d'imagination, de traverser par la route la forêt canadienne sans être fortement impressionné et ému. La rangée d'arbres apparemment sans fin, la nature sauvage qui vous entoure, les profondeurs mystérieuses au milieu des innombrables feuillages où l'être humain n'a jamais mis les pieds ...»

La même année, Donald Wilkie célébrait «le silence anormal et puissant» du paysage couvert de forêts épaisses dans *Sketches of a Summer Trip* et, quelques années après, Richard Bonnycastle exprimait dans *The Canadas in 1841* un sentiment d'«horreur» inspiré par la solitude infinie de la forêt.

La population de l'Ontario connut une croissance très rapide au cours du XVIII[e] siècle. Les Loyalistes qui fuyaient la guerre de l'Indépendance des colonies

À GAUCHE : *Au début, malgré les lois qui limitaient la saison de chasse au chevreuil et aux animaux à fourrure, il n'y avait aucune limite quant au nombre de prises durant la saison. Les clubs de chasse, comme celui du lac Heart que l'on voit ici en 1906, étaient populaires dans les régions sauvages de l'Ontario.* (Archives nationales du Canada / PA-29169)

américaines s'installèrent dans le Sud de la province, suivis des colonisateurs venus de Grande-Bretagne et d'autres pays européens. De 1763 à 1824, les immigrants attirés par les richesses de plus de cinq millions d'hectares de terres firent monter la population en flèche, pour atteindre 150 000 habitants. En 1838, ce chiffre avait plus que doublé et se situait aux environs de 400 000 habitants.

Des arpenteurs envahirent l'arrière-pays, divisant et subdivisant les terres, établissant des cantons et des concessions. Leur travail dans les régions sauvages était si sacré que, pendant un certain temps, le crime d'enlever ou de barbouiller une borne d'arpentage pouvait être puni de la peine de mort. Par contre, la dévastation de la forêt vierge et la destruction massive des poissons et du gibier étaient jugées parfaitement acceptables — en fait, c'était un objectif à atteindre. Pourquoi? Parce qu'on croyait que les ressources naturelles de l'Ontario étaient inépuisables et se renouvelaient automatiquement — et, bien sûr, l'aménagement de fermes dans les régions sauvages exigeait le déboisement des terres.

Beaucoup d'immigrants avaient quitté une vie de prudence et de retenue et s'armaient de fusils, de filets et de haches pour se tailler une nouvelle existence et créer un nouveau pays dans les régions sauvages.

Tout au long de l'émergence du Canada, cette destruction de la nature fut longue et acharnée. Beaucoup d'immigrants avaient quitté une vie de prudence et de retenue et s'armaient de fusils, de filets et de haches pour se tailler une nouvelle existence et créer un nouveau pays dans les régions sauvages.

Au départ, il existait peu de règles pour contrôler les prises de poissons et d'animaux sauvages. La première loi sur la chasse fut décrétée par le général Thomas Gage, gouverneur militaire de Montréal, qui fixa, en 1762, une saison annuelle d'interdiction de chasse à la perdrix, ou gélinotte huppée, du 15 mars au 15 juillet.

FIGURE 2-1
Les forêts de l'Ontario étaient encore une importante source de revenus au début du siècle. La coupe du bois que l'on voit ici se déroulait à Diver.

Le décret faisait suite à la prise de conscience que «le nombre d'oiseaux diminuait de jour en jour en raison de leur capture... durant leur saison d'accouplement». L'amende élevée de «100 livres» — qui équivalait environ à 5 livres anglaises ou à 25 $ — devait être partagée en parts égales entre les pauvres de la paroisse où avait eu lieu le délit et quiconque avait dénoncé le chasseur. Personne n'était chargé de faire respecter la loi, sa mise en application

RÈGLEMENTS SUR LA CHASSE
du Haut-Canada

LOI POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DU GIBIER DU HAUT-CANADA

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée du Canada, décrète la loi suivante :

1. À compter de l'adoption de la présente loi, la loi intitulée *An Act respecting Game Laws of Upper Canada*, chapitre 61 des Lois consolidées du Haut-Canada, est par les présentes abrogée.

2. Il est interdit de chasser, de prendre ou d'abattre des chevreuils, faons, élans, orignaux ou caribous du premier janvier au premier septembre.

3. Il est interdit de chasser, de prendre ou d'abattre des dindons sauvages, gélinottes, perdrix ou faisans du premier février au premier septembre.

4. Il est interdit de prendre ou d'abattre des cailles du premier février au premier octobre.

5. Il est interdit de prendre ou d'abattre des bécasses du premier mars au quinze juillet.

6. Il est interdit de chasser, de prendre ou d'abattre des cygnes sauvages, oies, canards, canards siffleurs ou sarcelles du premier avril au premier août.

7. Il est interdit de piéger ou de prendre des dindons sauvages, gélinottes, perdrix, faisans, cailles ou bécasses, ou de les prendre au moyen de pièges, filets, collets ou tous moyens de capture autres qu'une arme à feu; il est interdit de fabriquer ou de placer en tout ou en partie piège, filet ou collet à des fins de piégeage ou de prise.

8. Il est interdit de piéger des chevreuils ou de les prendre au moyen de pièges ou de collets; il est interdit de placer un piège ou filet à des fins de piégeage ou de prise.

9. Il est interdit d'avoir en sa possession des animaux, des peaux d'animaux ou des oiseaux mentionnés ci-dessus durant les périodes d'interdiction fixées, sans excuse licite, dont la partie accusée a le fardeau de la preuve; il est interdit de vendre le gibier mentionné dans la présente loi, sauf dans les quatorze jours suivant l'expiration des périodes respectives énoncées ci-dessus pour la chasse et il est interdit d'avoir en sa possession du gibier à vendre, sauf durant lesdites périodes de quatorze jours.

10. Il est interdit de détruire de façon injustifiée les oeufs des oiseaux énumérés ci-dessus, qui sont par les présentes déclarés être du gibier.

11. Toute violation des dispositions de la présente loi sera punie sommairement, sur déclaration et condamnation devant un juge de paix, par une amende d'au moins cinq dollars et d'au plus cinquante dollars plus les frais, à la discrétion du juge, ou, à défaut de paiement, par une peine de prison d'une durée maximale de deux mois ou par une peine de prison d'une durée de trois mois, sans amende; la municipalité et l'informateur se partageront l'amende en parts égales.

12. Le gibier sera toujours confisqué après la condamnation et remis à des organismes de bienfaisance, à la discrétion du juge.

13. Il est permis de détruire des pièges, filets ou collets posés, en tout ou en partie, en dérogation aux dispositions de la présente loi.

14. Attendu qu'il est souhaitable d'empêcher la destruction de certains animaux durant des périodes de l'année où leur fourrure n'a guère de valeur, il est interdit de piéger, de chasser, de prendre ou d'abattre des castors, rats musqués, visons, zibelines, loutres ou pékans, ainsi que de placer des pièges ou des collets pour attraper ces animaux du premier mai au premier novembre; toute infraction au présent article de la loi sera punie des mêmes procédures et amendes, qui seront imposées de la même manière que pour le gibier.

15. La présente loi ne s'applique qu'au Haut-Canada.

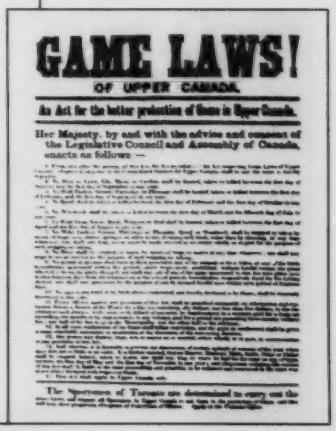
GAME LAWS!

OF UPPER CANADA.

An Act for the better protection of Game in Upper Canada.

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Council and Assembly of Canada, enacts as follows :—

The Sportsmen of Toronto are determined to carry out the

FIGURE 2-2
Affiche de 1860 proclamant les règlements sur la chasse du Haut-Canada. On tenait alors rarement compte des lois.

ne dépendant que des «informateurs», c'est-à-dire de toute personne disposée à agir comme chasseur de primes à temps partiel.

La décimation du saumon de l'Atlantique pendant la période de montaison dans le lac Ontario a hâté l'adoption en 1807 d'une loi sur la sauvegarde du saumon. Même si cette loi interdisait «la mise en place de tout filet ... en vue de la prise de saumons ou d'alevins dans les rivières ou ruisseaux», le manque absolu de mesures d'application la rendait à peu près inutile. Plusieurs années plus tard, selon un rapport fédéral sur les pêches, les gens capturaient avidement les saumons en frai du ruisseau Wilmot, qui se jetait dans le lac Ontario : «... les hommes les tuaient avec des massues et des fourches, les femmes les attrapaient avec des culottes de flanelle et les colons achetaient des fermes et bâtissaient des maisons avec l'argent provenant de la vente du saumon. On a plus tard utilisé des filets et des harpons, ce qui permettait souvent de prendre plus de 1 000 saumons en une seule nuit».

[William Gibbard] fut matraqué à mort à bord du bateau *Ploughboy* en accomplissant son travail d'agent des pêches; son corps fut retrouvé couvert de meurtrissures et de lacérations, flottant dans l'eau près de l'île Manitoulin. Ses assassins n'ont jamais été traduits en justice.

En 1856, l'exploitation de toutes sortes de poissons avait atteint de telles proportions que Joseph Cauchon, commissaire des terres de la Couronne du Haut et du Bas-Canada, réclamait dans son rapport annuel la nomination d'agents d'application des règlements «pour sauvegarder nos pêches». On a alors adopté une loi sur les pêches qui interdisait les pratiques nuisibles comme la prise de saumons à l'aide de harpons et de lampes de poche, et qui nommait des agents des pêches fédéraux, chargés de faire respecter la loi par perquisition et confiscation.

Même cela n'a pas suffi à empêcher le pillage par les résidents et les visiteurs car le Haut-Canada se faisait rapidement une réputation de paradis de la chasse et de la pêche.

La violence était un risque quotidien pour les gardes-chasse qui se plaçaient entre les ressources et les gens qui les pillaient. «Nous sommes tout à fait à la merci de ces personnes sans foi ni loi», déclarait sinistrement John McCuaig, surintendant des pêches du Haut-Canada, dans son rapport annuel de 1859. Il soulignait qu'il était impossible de convaincre les gens d'une localité de dénoncer les activités illégales de pêche «par crainte des conséquences que cela pouvait avoir pour eux-mêmes et pour leurs biens». Cette époque était en outre terriblement sombre pour les pêches provinciales. «Bon nombre des rivières qui regorgeaient autrefois de poissons de premier choix sont maintenant tout à fait ou presque abandonnées», mentionnait M. McCuaig dans son rapport.

Quatre ans plus tard, William Gibbard, agent des pêches dans le district des lacs Huron et Supérieur, fut le premier martyr connu en Ontario de la cause de la protection. Il fut matraqué à mort à bord du bateau *Ploughboy* en accomplissant son travail d'agent des pêches; son corps fut retrouvé couvert de meurtrissures et de lacérations, flottant dans l'eau près de l'île Manitoulin. Ses assassins n'ont jamais été traduits en justice.

Dès 1883 — malgré les efforts déployés par Samuel Wilmot pour renverser la situation en administrant, à Newcastle, la première frayère étatique de l'hémisphère occidental — le saumon de l'Atlantique avait disparu du lac

Ontario. Contribuant au massacre, les barrages de scieries le long des rivières faisaient obstacle à la montaison, et les barrages et usines avaient détruit les lits de frai. Cette triste situation s'est répétée dans les années 1890; en effet, l'esturgeon du lac Érié — qui avait un jour été si ordinaire que les ouvriers agricoles suppliaient leurs employeurs de *ne pas* leur en faire manger tous les jours — se raréfia et disparut presque complètement en raison de sa surexploitation.

Tandis que les lois ne suffisaient pas à sauver le saumon et l'esturgeon, des mesures semblables visaient la protection du gibier. En 1821, devant la raréfaction du chevreuil, on fixa une saison d'interdiction de la chasse allant du 10 janvier au 1er juillet. Une amende de deux livres était imposée aux braconniers — cette somme était considérablement inférieure aux cinq livres que le général Gage avait exigées 59 ans plus tôt pour la chasse hors saison à la gélinotte huppée dans le Bas-Canada.

Tandis que les lois ne suffisaient pas à sauver le saumon et l'esturgeon, des mesures semblables visaient la protection du gibier.

En 1839, la première loi générale sur la chasse adoptée dans le Bas-Canada fixait des saisons de chasse plus courtes pour toutes les sortes de gibier et déclarait que «personne ne devait chasser, tirer ou sortir avec un fusil à la recherche de chevreuils, autres animaux sauvages ou gibier aquatique le jour du Seigneur».

En 1868, l'année suivant la Confédération, cette loi devint une loi provinciale et la saison de chasse au gros gibier fut réduite à trois mois, du 1er septembre au 1er décembre. On déclara alors illégale la vente de gibier 14 jours après la date de clôture de la saison et l'on interdit la prise ou la destruction des oeufs de gibier à plumes. Les amendes fixées en livres et en shillings cédèrent aussi la place à des amendes de 2 $ à 25 $ pour chaque animal pris illégalement.

La première loi visant à protéger les animaux à fourrure fut adoptée en

FIGURE 2-3
Le canot permettait de se déplacer facilement dans le parc Algonquin, mais il avait ses inconvénients. Cy Warman et Charles Young, du* Cornwall Freeholder, *traînent leur canot qui a chaviré vers la rive après une mésaventure survenue dans le lac du parc Algonquin, entre 1911 et 1913.
(Archives nationales du Canada / C-54533)

1860. Cette loi, qui visait les règlements sur la chasse dans le Haut-Canada, disposait qu'on ne devait piéger, chasser, prendre ou abattre aucun castor, rat musqué, vison, martre, loutre ou pékan, ni poser de pièges ou de collets dans l'intention de les attraper entre le 1er mai et le 1er novembre.

Ces lois semblaient innovatrices et conçues avec clairvoyance, mais il n'y avait aucune limite au nombre d'animaux et d'oiseaux que l'on pouvait prendre durant les saisons de chasse. Résultat : le massacre des animaux, des oiseaux et des poissons se poursuivit comme si les lois n'avaient pas existé. Les populations fauniques diminuaient sans cesse.

La coupe du bois n'avait pas seulement des conséquences pour les terres. En 1860, après avoir retrouvé de nombreuses aires de frai couvertes de déchets de scieries, on interdit le déversement de ces déchets dans les rivières et cours d'eau.

Pendant ce temps, la dévastation des forêts se poursuivait. On continuait d'encourager le déboisement aux fins de l'agriculture en donnant des terres et l'on faisait la promotion de l'exploitation commerciale des arbres. La coupe du bois était une source infinie de recettes pour l'État et, même si l'application des lois sur la chasse et la pêche se faisait attendre, on envoyait des inspecteurs itinérants dans les camps de bûcherons pour vérifier les dimensions du bois coupé et le montant des redevances exigibles. Grâce à toute cette attention, les forêts de l'Ontario rapportaient chaque année autant au gouvernement que toutes les forêts du Haut et du Bas-Canada ensemble durant les plus riches années précédant la Confédération.

La coupe du bois n'avait pas seulement des conséquences pour les terres. En 1860, après avoir retrouvé de nombreuses aires de frai couvertes de déchets de scieries, on interdit le déversement de ces déchets dans les rivières et cours d'eau. Cinq ans plus tard, l'interdiction s'étendait à la chaux ainsi qu'aux produits chimiques, médicaments, substances toxiques, poissons morts et autres «matières nuisibles». Cependant, des chefs d'industrie ne furent condamnés qu'à de rares occasions, et l'amende imposée était alors minime. En 1876, par exemple, le propriétaire d'une scierie s'est vu imposer une amende de 8 $ plus les frais pour avoir déversé de la sciure et des déchets de sa scierie dans un ruisseau du canton de Bedford.

L'industrie du sciage étant entrée dans une période de dépression prolongée vers la fin des années 1870, les politiciens, fonctionnaires et propriétaires de scieries furent obligés de reconsidérer leur appui à la consommation effrénée. Le principe de la «protection» fut invoqué pour la première fois par les opposants à une vente aux enchères massive de bois au nord du lac Huron. On soutenait que les intérêts à long terme des habitants de la province étaient sacrifiés au profit du bref avantage commercial de quelques riches marchands.

Pris dans un tourbillon d'attitudes en pleine évolution, le ministère des Terres de la Couronne — un des anciens prédécesseurs du ministère des Richesses naturelles — entreprit une transformation radicale. N'agissant plus comme «serviteur» de l'industrie, il se donna comme tâche la gestion des ressources de la province au profit de tous. Le gouvernement provincial abandonna ainsi progressivement sa position axée sur l'exploitation pour entreprendre l'administration de toutes les ressources renouvelables de l'environnement.

À l'amorce de cette réforme, un préposé obscur du ministère des Terres de la Couronne, Alexander Kirkwood, eut une idée révolutionnaire : réserver une vaste région sauvage où les arbres, les plantes et la faune seraient protégés et sauvegardés pour les générations futures. L'idée personnelle de M. Kirkwood, accueillie sans enthousiasme au départ, devait bientôt devenir, plus précisément en 1893, le parc Algonquin.

Le nouveau point de vue écologique s'alimentait aux inquiétudes des sportifs et des naturalistes, qui se préoccupaient de la disparition de la faune. Des espèces complètes commençaient à s'éteindre en Ontario. Les sous-espèces d'élan de l'est, par exemple, devinrent introuvables après 1875, la fin du couguar suivit dans les années 1880, et le pigeon voyageur ainsi que le dindon sauvage disparurent peu de temps après. C'est peut-être la perte du pigeon voyageur qui se fit sentir le plus profondément parce qu'il avait été abondant. Pas plus tard qu'en 1838, R. Montgomery Martin avait décrit dans *History, Statistics and Geography of Upper and Lower Canada* des volées de ce magnifique oiseau au plumage bleu qui «assombrissaient le ciel sur des milles lors de la migration annuelle vers le nord».

Le nouveau point de vue écologique s'alimentait aux inquiétudes des sportifs et des naturalistes, qui se préoccupaient de la disparition de la faune.

Une crise était à prévoir et on ne fut pas étonné de la création, en 1890, d'une commission royale formée de dix membres, la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche (Ontario Fish and Game Commission), présidée par G.A. MacCallum et chargée d'enquêter sur la situation du gibier et des poissons dans la province. L'annonce, par la Commission, d'un questionnaire à remplir par toute personne s'intéressant à «la protection, la sauvegarde et la propagation» de la faune suscita une réponse immédiate et massive. La Commission reçut un déluge de lettres provenant des États américains voisins et de toutes les régions de la province. Après avoir étudié le point de vue de tous, serruriers autant que charrons, agriculteurs autant que médecins, la Commission publia un rapport provisoire reflétant une population tout aussi divisée qu'elle l'est de nos jours.

«Les véritables sportifs, et ceux qui désirent voir la province se regarnir de gibier et de poissons, ont invariablement exprimé le désir de mettre de côté toutes les considérations moins importantes afin de faire le plus de bien possible, déclarait le rapport. Ceux qui font preuve de plus d'étroitesse d'esprit ont cependant fourni des réponses qui ne s'appliquent qu'à leur cas; certains sont même allés jusqu'à dire qu'il ne faudrait prendre aucune mesure pour protéger le gibier et les poissons de l'Ontario parce qu'ils sont déjà rares et qu'il vaut mieux dans ce cas que la génération actuelle les épuise.»

En outre, plus de 280 personnes ont témoigné devant cette commission itinérante, donnant leur opinion sur des sujets aussi variés que : «Devrait-on autoriser les étrangers à chasser le gibier à plumes en Ontario?» ou «Devrait-on autoriser les colons à pêcher par des méthodes légales durant toute l'année pour nourrir leur famille?»

Après avoir entendu tous les témoins, la Commission a produit un acte d'accusation cinglant envers une province qui était sur le point d'anéantir ses populations de gibier et de poissons. «Nous avons entendu de toutes parts la

même histoire révoltante de massacres cruels, sans pitié et sans remords, déclaraient les commissaires. Alors que le gibier était abondant il y a quelques années seulement, on a peine à en trouver maintenant et il y a de forts risques que, comme dans le cas du buffle, même des animaux si nombreux qu'on les méprise soient sur le point de disparaître.»

Le rapport ajoutait ceci : «La mesure dans laquelle on massacre le gibier à plumes de la province pour l'exporter aux États-Unis est presque incroyable. Cochers, employés de chemins de fer, vendeurs à commission et autres paient de jeunes garçons pour qu'ils en rapportent le plus grand nombre possible, et l'extermination se poursuit sans cesse.»

On disait que sans équipe sérieuse d'application des règlements, l'Ontario se laissait distancer par «certains des États et territoires les moins civilisés».

Le déboisement des terres, la coupe des forêts, l'avènement du chemin de fer, l'utilisation de la dynamite et des filets, ainsi que la «poursuite aveugle des assassins humains» avaient tous contribué à ce que la Commission appelait «une situation déplorable». En dépit de lois protectrices, «personne ne tient compte des lois visant le gibier et le poisson, sauf dans le cas des informateurs qui les utilisaient à leur avantage plutôt que dans l'intérêt public».

Les commissaires firent une série de recommandations radicales :

- interdiction d'abattre des chevreuils pendant cinq ans dans le Sud-Ouest de l'Ontario;
- interdiction de piéger des castors, des loutres et des pékans pendant cinq ans;
- interdiction de toutes les exportations de gibier en provenance de l'Ontario; et
- imposition d'un permis de 25 $ pour les étrangers désireux de chasser et de pêcher pendant la saison.

La plus importante recommandation à long terme était la demande maintes fois formulée pour la création d'une équipe provinciale de gardes-chasse, qui donnerait un nouveau souffle de vie à des lois jusque-là sans effet. On disait que sans équipe sérieuse d'application des règlements, l'Ontario se laissait distancer par «certains des États et territoires les moins civilisés».

Il existait bien sûr quelques agents fédéraux et provinciaux des pêches, mais la Commission faisait remarquer que «la majorité d'entre eux ne font guère d'efforts pour interdire la pêche illégale et protéger les précieuses populations qui leur ont été confiées». Les lois provinciales prévoyaient aussi la nomination d'«inspecteurs de la chasse», mais ces derniers, d'après les dires, n'étaient pas plus efficaces.

A.D. Stewart, secrétaire de la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche, tournait en ridicule ces inspecteurs symboliques qui, rarement nommés, touchaient un salaire annuel de 40 $. Il déclara devant un comité international à Rochester, le 10 novembre 1891, que les inspecteurs, qui ne voulaient pas s'attirer la colère de leurs voisins, «empochaient bien sagement les 40 $ par année et ne faisaient rien».

Parlant de la faune ontarienne en général, il poursuivait : «Il n'existe aucune protection, ce qui découle simplement du fait que le respect des lois relève de tous en général et de personne en particulier.»

Heureusement pour les héritiers des ressources naturelles de l'Ontario, les années de négligence et d'indifférence tiraient à leur fin. A.D. Stewart lui-même devait bientôt être nommé garde-chasse en chef d'une petite équipe résolue, chargée de mettre fin au pillage des terres et des cours d'eau. L'histoire des agents de protection de la nature de l'Ontario, comme on les connaît aujourd'hui, devait bientôt commencer.

Chapitre trois : Cinq défenseurs courageux

Les premiers gardes-chasse de l'Ontario avaient de l'endurance et un optimisme à toute épreuve. Fort heureusement, car ils n'étaient que cinq. Ils formaient un bien faible rempart humain entre les nouvelles lois sur la chasse et une province immense, peuplée de pionniers habitués à chasser et à pêcher sans contrainte.

Les cinq volontaires qui sont devenus les premiers protecteurs officiels de la nature savaient sûrement qu'ils assumaient une tâche irréalisable. Ils étaient loin de penser qu'ils seraient les précurseurs d'un mouvement qui, en moins d'un siècle, se transformerait en un corps bien équipé de plus de 250 agents de protection de la nature, chargés de protéger les ressources naturelles de l'Ontario.

Les cinq premiers gardes-chasse furent nommés en vertu d'une loi de 1892 visant la protection du gibier et des animaux à fourrure (*Act for the Protection of Game and Fur-Bearing Animals*), qui donnait force de loi à un grand nombre de recommandations de la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche. A.D. Stewart (secrétaire de la Commission), d'Hamilton, fut nommé garde-chasse en chef. Ses adjoints à temps partiel étaient John H. Willmott de Beaumaris, H.K. Smith de Belleville, John A. Gill de Dunnville et Charles Quallins de Leamington. Personne ne semblait s'inquiéter du fait que leur tâche était pratiquement impossible. Néanmoins, ils pouvaient compter sur l'aide précieuse de 392 gardes-chasse adjoints non

HORS-TEXTE : ***Journal de John Willmott.***

À GAUCHE : ***Carte que John Willmott utilisait pour s'orienter dans la région des lacs Muskoka; elle ne représente qu'une petite partie de l'énorme territoire qu'il patrouillait.***

FIGURE 3-1
L'un des cinq défenseurs : le garde-chasse John Willmott, de Beaumaris, qui occupa son poste pendant plus de vingt ans à compter de 1892. Sa notice nécrologique, parue dans le Bracebridge Gazette, *louait son «esprit impartial, qui ne se laissait influencer que par le seul souci de dispenser justice à tous».*

rémunérés, qui touchaient cependant la moitié des amendes de 20 à 50 $ imposées aux contrevenants condamnés grâce à leur témoignage.

Les quatre gardes-chasse régionaux étaient à la fois juge et partie : ils pouvaient en effet condamner un contrevenant qu'ils surprenaient en flagrant délit. Comme rémunération de leurs efforts, ils ne touchaient qu'un salaire mensuel de 10 $, somme déjà jugée insuffisante par la Commission, qui reprochait au gouvernement de ne pas lui avoir affecté des crédits suffisants. «Les citoyens de la province seront surpris, faisait remarquer le garde-chasse en chef A.D. Stewart, d'apprendre que ces fonctionnaires se dévouent... dans certains cas au prix de la ruine de leur propre entreprise.»

Dans toute sa rigueur, la nouvelle loi était un effort d'arrière-garde pour sauver la faune en voie d'extinction de la province. Elle restreignait la chasse au chevreuil à 15 jours en novembre, interdisait la chasse à l'orignal et au caribou sous toutes ses formes jusqu'en 1895, prolongeait l'interdiction de la chasse au dindon sauvage, au castor, à la loutre et au pékan jusqu'en 1897, et proscrivait l'achat et la vente de caille, de bécassine, de dindon sauvage, de bécasse et de perdrix.

La constitution de ce corps de gardes-chasse fut financée, en partie, par la hausse de 10 à 25 $ du permis de chasse des non-résidents. En 1892, on n'en vendit que 56, soit une fraction minuscule des 33 816 permis vendus en 1988. La loi comportait en outre une disposition étrange : les titulaires de ce permis devaient pouvoir le produire «en tout temps et aussi souvent que le leur demanderait» tout résident ontarien curieux. Quel encouragement au tourisme!

Selon le premier rapport annuel du Conseil ontarien des commissaires de la chasse (Ontario Board of Game Commissioners), les premiers gardes-chasse étaient à l'avant-garde des efforts vigoureux visant à faire obstacle à «la destruction impitoyable et sans discernement» de la faune ontarienne. Devant l'ignorance flagrante de la population quant aux lois régissant la chasse et la pêche, le Conseil lança un programme d'éducation publique visant à informer les Ontariens des différentes périodes d'interdiction de la chasse selon les espèces et des amendes auxquelles s'exposaient les contrevenants.

Le Conseil fit donc parvenir 20 000 exemplaires des lois sous forme d'affiches et 10 000 autres sous forme de brochures aux juges de paix, magistrats, maîtres de poste, douaniers, chefs de gare, chefs de rédaction et chefs de poste de télégraphie de toute la province avec instruction de les afficher à la vue de tous. Chaque garde-chasse adjoint reçut aussi une provision d'exemplaires, qu'il devait distribuer dans sa localité pour que, selon le rapport annuel de 1892 du Conseil, «les braconniers et les chasseurs de trophées sachent une fois pour toutes que leurs actes néfastes les exposaient enfin à une condamnation certaine».

Les gardes-chasse se mirent donc au travail, sans guère d'autre arme que leur insigne officiel. On attendait d'eux qu'ils s'arment et qu'ils s'habillent convenablement (ils ne recevaient à l'époque ni arme réglementaire ni uniforme) et que, après avoir atteint les limites de la civilisation en train, à cheval ou en voiture, ils parcourent la forêt jusqu'à n'en plus pouvoir. En hiver, ils le faisaient en raquettes ou en traîneau à chien. En été, ils parcouraient les lacs et les rivières en chaloupe ou en canot.

Ils étaient seuls. Ils étaient peu nombreux. Ils étaient mal rémunérés et mal équipés. Leur territoire s'étendait jusqu'aux confins des régions sauvages. Compte tenu de toutes ces difficultés, sans parler de leurs démêlés avec des contrevenants violents, leurs efforts ont produit des résultats non seulement remarquables, mais étonnamment rapides.

Dès la fin de la première année, A.D. Stewart pouvait se vanter auprès de ses commissaires du fait que les chasseurs ontariens avaient abattu moins du quart de leur tableau de chasse de l'année précédente. «Il ne fait aucun doute, poursuivait-il, que nous avons réussi, depuis un an, à protéger la faune terrestre et aquatique comme jamais elle ne l'a été dans l'histoire de l'Ontario.»

Les territoires trop vastes que les gardes-chasse devaient patrouiller étaient déjà une source de problèmes.

Le président du Conseil, M. G.A. MacCallum, félicita les gardes-chasse de leur travail très consciencieux. «Ils se sont montrés intelligents, dynamiques et dévoués ...», poursuit-il. Deux ans plus tard, M. MacCallum annonçait que le «massacre honteux» du gibier et des poissons de la province était en grande partie chose du passé. En 1895, il félicitait les gardes-chasse de leurs «efforts incessants dans l'application des lois sur la chasse et la pêche puisque ces efforts permettent directement à la province de réaliser des gains plusieurs fois supérieurs à leur salaire».

Les rapports des gardes-chasse parlent d'une baisse considérable du nombre d'animaux abattus. Le chevreuil, en particulier, semblait se multiplier de nouveau. «Tout indique, fait remarquer le garde-chasse H.K. Smith, de Belleville, qu'il y a abondance de chevreuils dans les diverses localités fréquentées par les chasseurs; on pourrait donc croire qu'on ne les a pas autant dérangés qu'au cours des années passées.»

Ces premières impressions étaient peut-être trop optimistes car la faune aquatique était laissée en grande partie sans protection. Les territoires trop vastes que les gardes-chasse devaient patrouiller étaient déjà une source de problèmes. «Je peux affirmer, disait H.K. Smith, que la surveillance des eaux intérieures n'est pas aussi satisfaisante que je le souhaiterais; en effet, de nombreux lacs où ... l'on commet des infractions sont très éloignés des lieux d'établissement et, par conséquent, échappent à la supervision directe de nos adjoints.»

En tout état de cause, l'époque n'était pas très favorable aux gardes-chasse qui tentaient d'appliquer les lois sur la pêche. Le gouvernement fédéral et la province voulaient tous deux voir reconnaître leur compétence sur ces ressources, et de nombreux accusés ont réussi à se faire acquitter en invoquant le fait que la province outrepassait ses pouvoirs.

Les gardes-chasse se trouvaient dans une situation un peu plus légitime lorsqu'ils vérifiaient les permis de chasse des non-résidents. En 1893, le garde-chasse Charles Quallins dut déjouer toute une série d'astuces qui permettaient aux chasseurs non résidents de ne pas payer les droits de permis de 25 $. Certains visiteurs n'hésitaient pas à emprunter les fusils de leurs amis canadiens pour ensuite se faire passer pour des Canadiens; d'autres n'achetaient qu'un permis et le partageaient avec des amis. Agacé par ces supercheries, M. Quallins réclamait une loi plus sévère.

La journée de travail d'un garde-chasse pouvait être très longue. John Gill note dans un de ses rapports de 1893 qu'il «devait souvent se trouver sur le terrain à trois ou quatre heures du matin dans certains endroits où on ne l'attendait pas ...» pour pouvoir prendre sur le fait les chasseurs qui enfreignaient la loi. Et il ne manquait pas souvent son coup.

À une exception près, on ne connaît pas grand-chose sur la vie et la personnalité de ces premiers gardes-chasse. Cette exception est John Harry Willmott, garde-chasse des lacs de la région de Muskoka. Sa belle-fille, Bernice Willmott, et son petit-fils, John Willmott Anderson, vivent encore dans le petit village de Beaumaris (d'une population de 15 habitants), où M. Willmott a résidé pendant plus de 40 ans.

John Willmott était un homme bien bâti et moustachu qu'on appelait «The Guv'nor» dans la région. Il naquit dans le Cheshire, en Angleterre, le 4 avril 1844. D'un caractère aventureux, il quitta sa terre natale au tout début de sa vie adulte pour l'Amérique du Sud, où il fut chargé d'une mission par la Banque d'Angleterre. À Buenos Aires, il devint directeur de l'une des plus grandes sociétés d'élevage de bétail du pays. Préférant les pays nordiques, il séjourna à New York et dans d'autres villes américaines avant de s'établir à Chatham, en Ontario.

De Chatham, John Willmott s'aventura en 1872 dans la région déjà fort célèbre de Muskoka, qui l'impressionna au point de le décider à s'y établir. Il épousa une jeune fille de la région, Catherine McMahon, et s'associa à son beau-frère, Edward Prowse, pour acheter l'île Tondern au prix de 500 $. C'est sur cette île d'une circonférence de 8 km (5 mi) que John Willmott bâtit la maison d'un étage en rondins de pin où naquirent ses neuf enfants. Avec le temps, cette maison primitive s'agrandit progressivement pour devenir une grande résidence attrayante qui, même si elle est maintenant le bureau d'une société immobilière, domine encore un point de vue impressionnant sur le lac Muskoka.

M. Willmott était avant tout un agriculteur, mais il vendait aussi des fournitures et, vers 1898, il ouvrit un magasin général qui existe encore aujourd'hui.

FIGURE 3-2
Des sportifs réunis autour d'un feu de camp se racontent les événements de la journée dans le district de Temagami, en 1897.
(Photo de M. W.H. Ellis / Archives nationales du Canada / PA-121269)

Passionné de politique, il fut successivement conseiller, puis préfet du canton de Monck.

C'est à un âge relativement avancé que John Willmott se lança dans la carrière dure et mouvementée de garde-chasse. Il avait en effet 48 ans lorsque le Conseil ontarien des commissaires de la chasse l'engagea pour appliquer les lois sur la chasse. Il avait déjà été membre du Conseil pendant deux ans et avait travaillé pendant plusieurs années comme garde-pêche à temps partiel pour le gouvernement fédéral. En 1899, lorsque la compétence sur cette question passa à la province, il occupa le même poste au service de l'Ontario.

Garde-chasse, garde-pêche, agriculteur, commerçant, politicien et père de neuf enfants, M. Willmott ne devait pas beaucoup avoir le temps de se détendre, mais nous savons aussi qu'il était un grand collectionneur de timbres.

Il devait plus tard vendre, au prix de 17 000 $, quelques prés à moutons qui formeraient plus tard neuf des 18 trous du terrain de golf de Beaumaris. Ce témoignage de la vie de John Willmott est encore, lui aussi, bien présent parmi nous.

Bernice Willmott, qui épousa feu Norman Willmott, fils cadet de John Willmott, n'a pas connu son beau-père. Mais il lui reste plusieurs souvenirs de l'ancêtre : son journal, sa carte de la région de Muskoka (où il avait indiqué des portages, des chutes et des camps de bûcherons), son bureau à cylindre et un ensemble de carafons à whisky, à gin et à scotch conservé dans un coffret en argent. Le journal à l'écriture presque illisible contient de brefs récits sur le défrichement des prés, les voyages à Bracebridge pour témoigner contre des contrevenants, le labourage, la mise à bas des agneaux et la récolte de pommes de terre.

Le journal à l'écriture presque illisible contient de brefs récits sur le défrichement des prés, les voyages à Bracebridge pour témoigner contre des contrevenants, le labourage, la mise à bas des agneaux et la récolte de pommes de terre.

«John Willmott était aimé de tous, travaillait très fort et appréciait les bonnes choses de la vie», déclare Bernice, qui vit à quelques mètres de la maison construite par John Willmott. Une des choses qu'il aimait particulièrement, c'était le whisky. Pendant des années, raconte-t-on, la note de frais mensuelle qu'il envoyait à Queen's Park portait la mention «O.B.J.». Un comptable finit par lui demander ce qu'elle voulait dire. C'était, lui expliqua John Willmott, l'acronyme de «Oh Be Joyful!» («Que la joie soit en vous!»), comme il appelait la bouteille de whisky qu'il apportait toujours avec lui au cours des longues patrouilles qu'il faisait dans la région de Muskoka.

«J'ai essayé de couper les frais le plus possible, écrit-il, mais ces districts sont si vastes qu'ils me forcent à faire des dépenses élevées puisque je dois me déplacer la plupart du temps à cheval.»

Nombreuses sont les histoires de famille sur les exploits accomplis par l'ancêtre garde-chasse. Bernice nous raconte ainsi la fois où il inspecta une maison dont les habitants avaient une réputation de braconniers : une femme y attendait John Willmott, une hache à la main, et n'hésita pas à l'en menacer. Après de longs pourparlers, M. Willmott réussit à la persuader de lui rendre son arme.

En 1896, M. Willmott avoua lui-même avoir réussi à obtenir 15 condamnations dans 22 procès. Mais il n'avait pas toujours le dernier mot. Un

jour qu'il avait confisqué des filets de pêche utilisés illégalement, il les mit à sécher sur un toit pour la nuit. Le lendemain matin, les filets avaient disparu à tout jamais.

L'épisode le plus cocasse est probablement celui de la rencontre entre John Willmott et un prêtre qui revenait par bateau de Mortimer's Point, où il avait célébré une messe à l'église St. Anne. M. Willmott savait que certains habitants de Mortimer's Point avaient abattu des orignaux. L'imposant bagage que transportait la barque s'approchant du quai de Beaumaris lui mit la puce à l'oreille : des paroissiens avaient sûrement fait un cadeau illégal à leur prêtre. «Bien le bonjour, monsieur le curé, lança John Willmott au prêtre pour l'accueillir. Laissez-moi m'occuper de vos affaires!»

M. Willmott savait que certains habitants de Mortimer's Point avaient abattu des orignaux. L'imposant bagage que transportait la barque s'approchant du quai de Beaumaris lui mit la puce à l'oreille : des paroissiens avaient sûrement fait un cadeau illégal à leur prêtre.

En 1894, le salaire des gardes-chasse étant alors passé de 120 $ à 400 $ par année, John Gill fut chargé d'aider John Willmott à faire respecter les lois sur la chasse durant la période de chasse au chevreuil dans la région de Muskoka. Le rapport de M. Gill donne une image idyllique de cette période : deux gardes-chasse descendant la rivière Muskoka pendant neuf milles (15 km) avant d'atteindre le camp d'un chasseur «qui les invita à partager son repas de gibier et autres bonnes choses et qui leur offrit sa tente et ses couvertures pour la nuit».

«Notre hôte avait abattu deux chevreuils, poursuit le rapport. Son guide, quant à lui, en avait tué un et ils essayaient de capturer un ours. Cela fait, il repartirait chez lui, en Ohio, convaincu d'en avoir eu amplement pour les 25 $ de son permis.»

«Lors du voyage de retour, le train était bondé de chasseurs satisfaits, accompagnés de leurs chiens et de leurs prises. L'odeur qui se dégageait des carcasses était presque insupportable. J'ai parlé à tous les passagers du train, puis dénombré les chevreuils que chacun prétendait avoir abattus. Tout était en ordre.»

FIGURE 3-3
Dans la gare de Haliburton en 1889, ces chasseurs attendent un wagon à bagage pour y charger les prises qu'ils ramèneront chez eux.
(Archives nationales du Canada / RD-39)

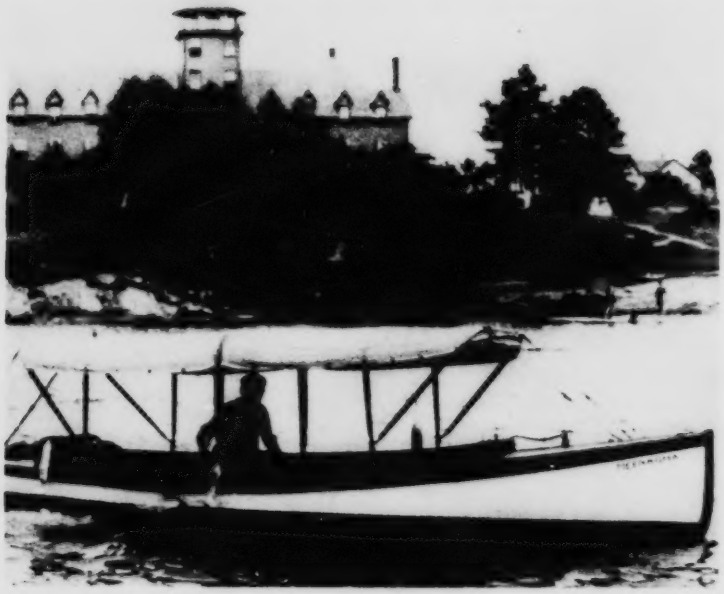

FIGURE 3-4
Le garde-chasse John Willmott à bord de son patrouilleur, le* Meenagha, *vers 1910.

En 1893, la province divisa officiellement son territoire entre les cinq gardes-chasse. La région de John Willmott englobait les districts d'Algoma, de Muskoka, de Nipissing et de Parry Sound ainsi que le comté de Simcoe, soit un territoire énorme pour un homme n'ayant à sa disposition qu'une chaloupe! Toutefois, en 1910, John Willmott eut le droit d'utiliser une embarcation en bois motorisée de 5 mètres et demi (18 pieds), dotée d'un auvent, qui portait le nom de *Meenagha*.

Bien qu'il fut déjà assez âgé lorsqu'il devint garde-chasse, John Harry Willmott resta plus longtemps en fonction que les autres agents de la première génération. En 1907, il était le seul membre du premier groupe de gardes-chasse à patrouiller encore son territoire. On ne sait pas exactement quand John Willmott prit sa retraite, mais on croit qu'il conserva son poste jusque dans la soixantaine avancée. Il mourut en 1916, à l'âge de 72 ans, des suites d'une longue maladie. La notice nécrologique de M. Willmott, qui parut dans le *Bracebridge Gazette*, rend hommage aux longs états de service de ce garde-chasse qui avait la responsabilité de «tous les districts du Nord». Il s'acquitta de son travail, poursuit la *Gazette*, avec un tact et un discernement exemplaires, et avec un «esprit impartial, qui ne se laissait influencer que par le seul souci de dispenser justice à tous».

Nombreuses étaient les épreuves et les privations que devaient supporter les premiers gardes-chasse, mais rien ne pouvait se comparer aux comportements frauduleux de certains contrevenants. Selon le garde-chasse en chef, A.D. Stewart, certains d'entre eux attendaient d'être convoqués au tribunal, puis, en dépit du fait que la cause était en instance, allaient voir un magistrat de leurs amis avec un complice. Ce dernier, auquel on avait promis la moitié de l'amende imposée lors de la condamnation, rendait un témoignage bidon contre son ami et le magistrat imposait alors au

coupable l'amende la plus faible possible.

Lors du règlement de l'amende, le complice remettait immédiatement la part qui revenait à l'accusé et le coupable ne finissait ainsi que par payer une amende minime. La situation malheureuse dans laquelle se retrouvait le garde-chasse qui avait procédé à l'arrestation était cependant encore plus troublante. «Lorsque la cause aboutit devant un juge, déclare A.D. Stewart, le contrevenant produit la preuve de sa condamnation et, comme il ne peut être jugé deux fois, l'agent de la paix doit payer les frais tandis que les contrevenants de la région se moquent de lui et cherchent d'autres moyens de le battre de finesse.»

En 1898, après une longue bataille juridique, l'Ontario arrachait au gouvernement fédéral la compétence sur les pêches de la province. La province nomma immédiatement 94 gardes-pêche provinciaux pour appliquer ses lois dans ce domaine.

Dès 1906, l'euphorie qu'avait d'abord suscitée la prétendue victoire sur les dangers qui menaçaient la faune ontarienne s'était déjà dissipée. Le Conseil déclara alors, sans exagérer, que selon une enquête spéciale sur la situation régnant dans les différentes régions de la province, les ressources fauniques de l'Ontario n'étaient pas suffisamment bien protégées. «Aucune espèce ne voit sa population augmenter et nombre d'entre elles sont en voie d'extinction», déclara le président du Conseil, H.S. Osler.

Le Conseil en arriva donc à la conclusion que des lois qui se contentent d'interdire la chasse durant certaines périodes sont insuffisantes. Il faut aussi qu'elles limitent le nombre d'animaux abattus chaque année, point de vue qui devait bientôt se généraliser et devenir un principe fondamental au cours des décennies suivantes.

Pour se préparer aux changements à venir, le service des gardes-chasse devait subir une refonte qui fusionnerait le rôle de garde-chasse et celui de garde-pêche. (Rappelons que John Willmott avait cumulé les deux fonctions pendant plusieurs années.)

En 1898, après une longue bataille juridique, l'Ontario arrachait au gouvernement fédéral la compétence sur les pêches de la province. La province nomma immédiatement 94 gardes-pêche provinciaux pour appliquer ses lois dans ce domaine. Dès 1905, cependant, le Conseil ontarien des commissaires de la chasse devait exprimer sa consternation devant le «gaspillage inutile d'énergie et d'argent» qu'entraînait l'existence de deux organismes distincts pour appliquer les lois sur la chasse et la pêche.

«Pourquoi ne pas jumeler les postes de gardes-pêche et de gardes-chasse adjoints?», demandaient les commissaires. L'année suivante, la question refaisait surface dans le cadre d'une autre tentative de fondre les mesures relatives à la chasse et à la pêche. Tous ces débats ont abouti à la création, en 1907, du nouveau ministère de la Chasse et de la Pêche, confié à un membre du Conseil des ministres. Pour la première fois, les gardes-chasse de district, qui étaient alors au nombre de sept, devaient exercer leurs pouvoirs exclusivement sur la chasse *et* sur la pêche. Pour les aider, on

constitua un corps de 215 gardes, choisis parmi les anciens gardes-pêche et gardes-chasse adjoints.

Pendant longtemps, les termes garde-chasse et garde-pêche restèrent interchangeables. Ils ont eu cours jusqu'en 1948, année où l'on commença à adopter l'expression «agent de protection de la nature».

THE TORONTO DAILY

42ND YEAR | JUNE CIRCULATION, 288,250 | TORONTO, TUESDAY, JULY 17, 1934—32 PAGES

NIXON FIRES ALL ONTARIO GA

ADDS $145,000 TOTAL TO SAVINGS EFFECTED BY HEPBURN CABINET

Ruling Affects 117 Permanent, 500 Deputy Wardens of Department

EXPECT OTHER CUTS

Sweeping Changes at Queen's Park Expected After Cabinet Meets To-day

Fulfilling his promise of a drastic [illegible] in the department of [illegible] and fisheries, Hon. Harry Nixon to-day decided to discharge every game warden and deputy warden in the province. Their salaries [illegible] per year.

The orders for dismissal have not yet gone out, but are expected to be in the mails within the next few days. The Star learned.

The sweeping dismissal will affect 17 permanent and temporary game wardens of the districts at London, [illegible] Ottawa, North Bay, Sault Ste. Marie, Port William and Sioux Lookout; the seven district headquarters for enforcing the Game and Fisheries Act. Five hundred deputy wardens who receive no salary are also slated to go, it was learned at Queen's Park to-day. The [illegible] District No. 1 at London has also [illegible] permanent employees with a salary list of $22,087 and six temporary employees paid a total of $2,067 slated to go.

District No. 2 at Orillia will lose twelve employees, with salaries totalling $16,185, and five temporary employees at $2,471.

Fourteen employees of district No. 3 at Ottawa will be dismissed. The permanent staff receives salaries of $21,093, while five temporary employees get $1,958.

Ten overseers and the superintendent at the North Bay headquarters [illegible]

(Continued on Page 2, Col. 2)

TURKEY APOLOGIZES FOR KILLING OFFICER

Ambassador Formally Conveys Regret to British Gov't

London, July 17.—Turkey, through her ambassador to-day, formally expressed her deep regret over the killing of Surgeon-Lieut. J. W. Robinson and the wounding of Lieut. T. A. R. Macneall, of H.M.S. Devonshire, by Turkish sentries last Saturday.

The officers whose ship was anchored at the Greek island of Samos approached the Turkish coast for a swim and were shot by sentries as they repeatedly failed to heed a challenge.

INVITATION TO MAE WEST INCENSES MANY LONDONERS

Who Oppose Bathing Beauty Contest Planned at Port Stanley

"DEGRADING", IS CRY

Special to The Star

London, Ont., July 17.—A wave of protest to a bathing beauty contest sponsored by the London-owned [illegible] at Port Stanley [illegible] unreased to-day as [illegible] heard that Mayor George [illegible] and invited Miss West, [illegible] of course.

The invitation telegraphed to Miss [illegible] up and see me" symbrow [illegible] Talbot to-day with the [illegible] that Miss West's latest [illegible] has been banned by [illegible] of decency, an organiza-

SERMON AT FUNERAL IS GIVEN BY SIGNS

Denver, July 17.—Not even the minister's voice will break the silence to-day during the funeral services for Billy Yonkey, 11.

Billy's parents, Mr. and Mrs. James M. Yonkey, cannot speak or hear. So Rev. Homer E. Grace will give the sermon in the sign language.

The boy died of injuries suffered when he jumped backward from a [illegible]

tion of United States churches attempting a clean-up of "filth" in the movies.

Priests in the confessionals of Port Stanley are to be accused for beauty of form, beauty of face, feminine physique, and bathing suit. Last year

(Continued on Page 2, Col. 3)

T.C. PROPERTY PURCHASES OVER $200,000 SINCE 1930

...al Does Not Include Part of Bay St. Terminal Price

...URES SUBMITTED

[illegible] city land purchases [illegible] exception of a parcel of the [illegible] terminal properties were [illegible] $202,943. Charles [illegible] [illegible] 4-unit residence of the [illegible] Toronto, disclosed to-day in [illegible] completed by Wesley [illegible] 1,777 land purchases [illegible] since 1930, most of the [illegible] Toronto. The expenditures were [illegible]

[illegible] Bay Street [illegible] $12,000. [illegible] Bay property, [illegible] Bay [illegible] $12,000; [illegible] of [illegible] [illegible] Bay [illegible] [illegible] Bay [illegible] [illegible] Bay

Chapitre quatre : Constitution des effectifs régionaux

STAR

THE WEATHER

E WARDENS

BEATINGS AND LOOTING TERRORIZE 'FRIS
MORE SOLDIERS

Wave of Vandalism Breaks Out—Food Blockade Broken

20,000 MORE STRIKE

Minnesota Governor Calls Out National Guard as Truck Men Resume Strike

YES MEN GRAVELY A
AS KING-JUDGE

Forgets He Already Passed Judgment On This Case

NOT A WINDOW HERE

By GORDON SINCLAIR

TORONTO N.C.O. IS ONE OF SIX IN FIELD FOR ALEXANDRA CUP

Sergt. James Borland Scores 69 Out of Possible 70 To-day

CANADA TO FORE

WEATHER WARMER BUT CAN'T SEE RAIN

WIRELESS OPERATORS ORDERED TO STRIKE

Lors de la création du ministère de la Chasse et de la Pêche en 1907, sept hommes seulement étaient autorisés à servir de protecteurs à toute la faune terrestre et aquatique de la province. Ils provenaient de Simcoe, de Windsor, de Belleville, de Beaumaris, de North Bay, de Sault Ste. Marie et de Kenora. Sans uniforme et sans le soutien d'une stratégie globale, ils n'étaient ni les ambassadeurs de la protection de la nature ni les gestionnaires des ressources que sont les agents de protection de la nature d'aujourd'hui. Leur seul rôle était d'appliquer les lois à temps partiel. Tirées d'une loi récemment modifiée qui précisait le calendrier des saisons ainsi que le nombre de prises, ces lois se fondaient sur un principe biblique. Le verset 6 du chapitre 22 du Deutéronome est toujours le fondement de la loi actuelle :

> *Si devant toi se rencontre un nid d'oiseaux ... avec des petits ou des oeufs et que la mère est couchée sur les petits et les oeufs, tu ne prendras pas la mère sur les jeunes.*

Les gardes-chasse du début du siècle s'inquiétaient non seulement du massacre honteux de la faune par les citoyens de l'Ontario, mais aussi de l'invasion croissante de vacanciers en provenance du sud de la

HORS-TEXTE : ***Lawrence «Bull» Hemphill (en uniforme) est l'un des rares gardes-chasse à avoir ignoré la décision du gouvernement puisqu'il continua à travailler. Il est photographié en compagnie d'un trappeur de la région devant le poste du lac Missinaibi du ministère de la Chasse et de la Pêche.***

À GAUCHE : ***La manchette qui interrompit la carrière des 117 gardes-chasse et 500 adjoints ontariens en juillet 1934. En effet, M. Nixon mit à pied tous les fonctionnaires embauchés depuis octobre 1933. Ce fut la «purge de Hepburn», qui visait à faire économiser 145 000 $ au gouvernement.***

frontière. Selon un rapport de 1900 du Conseil ontarien des commissaires de la chasse, le réseau ferroviaire du Grand Tronc avait amené à lui seul 30 000 personnes dans la région de Muskoka durant la saison précédente.

N'ayant qu'un seul but en tête, à savoir chasser et pêcher, ces voyageurs déferlèrent en grand nombre dans les premiers camps de chasse, qui étaient disséminés le long de la voie ferroviaire reliant Toronto et Sudbury. Au bout de deux semaines, des wagons à bagages regorgeant de milliers de carcasses de chevreuils repartaient en direction de la gare Union de Toronto. Les gardes-chasse empruntaient aussi ces trains et surveillaient les camps à intervalles réguliers.

Les responsabilités des gardes-chasse se sont accrues rapidement. En 1914, on oblige les commerçants de fourrures à détenir un permis et, deux ans plus tard, on impose aux trappeurs un permis de 5 $. Il fallait en effet protéger les animaux à fourrure au voisinage des camps de bûcherons et «autres lieux où travaillent un grand nombre d'hommes». On essaya d'empêcher la contrebande des fourrures en obligeant les trappeurs qui s'intéressaient à des espèces précises à acheter des coupons, que l'on attachait par la suite aux peaux qu'ils vendaient.

Par ailleurs, la chasse et l'assèchement fréquent des lacs et des marais peu profonds avaient décimé les populations d'oiseaux aquatiques d'Amérique du Nord. Pour contrer cette tendance, on rédigea en 1916 la Convention concernant les oiseaux migrateurs du Canada et des États-Unis. Cette nouvelle convention fit bientôt force de loi et taxa encore davantage le travail des gardes-chasse, tout comme les premières réserves fauniques officielles, connues sous le nom de réserves de chasse de la Couronne. Nées dans le comté de Grey en 1917, ces réserves se généralisèrent rapidement dans tout le Nord.

Le gouvernement exigeait trop de son petit corps régional. Il n'est donc pas surprenant que la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche, présidée par Kelly Evans, déclare dans son rapport de 1912 que le service des gardes-chasse était fort inadéquat même si les lois sur la chasse et la pêche étaient suffisantes. Kelly Evans réclamait une refonte en profondeur du service de protection et la constitution d'un corps permanent d'agents bien rémunérés.

Avant qu'on puisse adopter toute mesure correctrice, cependant, la Première Guerre mondiale envoya un grand nombre de gardes-chasse dans les tranchées de France et de Belgique. Il fallut donc attendre 1920 pour que l'effectif des

FIGURE 4-1
Alléchés par les possibilités de prises abondantes, les chasseurs arrivaient par trains entiers du sud de la frontière. Le club Buckskin, photographié au lac Bacon, est tout aussi fier de son drapeau que de sa récolte.
(Archives nationales du Canada / PA-9008)

agents régionaux passe à 60 gardes à temps plein et sept surintendants de district. Les gardes-chasse adjoints seraient dorénavant des bénévoles non rémunérés et n'auraient donc plus droit à une partie des amendes imposées.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la popularité de l'automobile entraîna l'intensification de la chasse et de la pêche. En raison de leur rareté, le prix des fourrures monta en flèche et, en 1924, on interdit la prise de castors et de loutres dans tout le Sud de l'Ontario. Un an plus tard, on constitua la réserve de chasse de la Couronne de Chapleau, d'une superficie de 7 222 km^2 (4 488 mi^2), qui devait favoriser la reproduction du castor.

En 1929, on modifia la *Loi sur la chasse et la pêche* pour donner aux gardes-chasse le pouvoir de fouiller les avions. On craignait en effet que les millionnaires n'envahissent l'Ontario en avion sans se procurer de permis pour en ramener du gibier abattu illégalement.

L'année suivante, la reconnaissance toujours plus grande du rôle des gardes-chasse, l'augmentation du nombre de touristes et les pressions énormes qui s'exerçaient sur le corps régional de protection de la faune terrestre et aquatique entraînèrent la constitution d'un comité spécial, chargé d'examiner la situation de la chasse et de la pêche. Le rapport de ce comité déclarait que le service régional était «beaucoup trop petit» pour contrôler convenablement les touristes estivaux ou pour protéger la faune terrestre et aquatique.

Les contrevenants avaient tous les atouts en main, selon le comité. «Le contrevenant exploite l'avantage de son isolement saisonnier et géographique pour arriver à ses fins, précisait le rapport. Des réseaux téléphonique et routier de bonne qualité lui prêtent main-forte, à lui et à ses complices. En revanche, le garde est seul, le plus souvent perdu dans les régions sauvages de l'Ontario, où il dépend habituellement de sa seule débrouillardise, et il est quand même obligé d'attraper son homme au moment où ce dernier est en train de poser son geste illégal.»

Un article du *Toronto Star* du 17 novembre 1930 faisait ressortir le problème des gardes-chasse en exigeant que le gouvernement «consacre quelques milliers des centaines de milliers de dollars qu'il tire de la vente des permis de chasse au chevreuil et à l'orignal pour améliorer l'application des lois sur la chasse».

Le comité spécial sur la chasse et la pêche de 1930 recommandait :

- une augmentation du nombre de gardes-chasse dans le Nord de l'Ontario;
- la distribution d'uniformes et d'un meilleur matériel;
- l'amélioration de la discipline, de la formation et des qualités requises; et
- la prise des mesures nécessaires pour dispenser les gardes-chasse de l'obligation d'occuper un autre emploi à temps partiel.

Même si les gardes-chasse étaient employés à temps plein, ils étaient si mal rémunérés qu'ils devaient, pour augmenter leur revenu, occuper un deuxième emploi, à la condition qu'ils puissent en trouver un. En effet, la dépression touchait toujours plus d'Ontariens. Le braconnage se multipliait puisque de plus en plus de gens affamés et sans travail cherchaient de la nourriture, et les recettes du ministère chutaient parce que les Ontariens ne pouvaient plus se permettre d'acheter de permis. La contrebande des fourrures devint un passe-temps populaire et les acheteurs professionnels encourageaient les gens du Nord à piéger le castor, particulièrement durant la saison d'interdiction de la chasse.

Au coeur de la dépression, le corps des gardes-chasse ontariens reçut un coup

FIGURE 4-2
Un esturgeon exceptionnel pris dans les eaux de la rivière Nipigon. Les heureux pêcheurs montrent la prise de 2 m (6 pi 1/2), d'un poids de 62 kg (137 lb), fort bien venue au cours de la dépression.

fatal. Le 17 juillet 1934, à la suite de ce que l'on devait appeler la «purge de Hepburn», 117 gardes-chasse et leurs 500 adjoints reçurent leur avis de licenciement. En même temps, le gouvernement mettait à pied tous les fonctionnaires embauchés depuis octobre 1933.

Cette mesure eut un effet direct sur les condamnations pour infraction à la *Loi sur la chasse et la pêche*. De 810 condamnations en 1933, on passa à 491 en 1934, soit le nombre le moins élevé depuis le début de la compilation de ces statistiques, en 1919. «Quelques jours après le départ des gardes-chasse, déclarait le *Mail and Empire* du 16 octobre 1934, on servait du gibier aux touristes.»

Cette purge créa encore plus de difficultés et eut un effet démoralisateur sur l'ensemble du ministère de la Chasse et de la Pêche. Il existe encore en Ontario des gens dont la vie a été complètement bouleversée par ces mises à pied. Par exemple, David Stewart, fils d'un garde-chasse licencié, «Long Dave» Stewart, n'oubliera jamais que le congédiement de son père l'a empêché de poursuivre des études universitaires.

Il ne fut pas facile de remplacer un effectif de 117 superviseurs répartis dans toute la province. Pendant un certain temps, la Police provinciale de l'Ontario se chargea de combler le vide et on envisagea même de lui confier pour de bon les responsabilités des gardes-chasse. On a même proposé que les agriculteurs deviennent tous gardes-chasse adjoints. Rapidement, cependant, on réembaucha quelques-uns des gardes-chasse congédiés. Quelques personnes consciencieuses, comme Neil MacNaughtan de Parry Sound, continuèrent à travailler en dépit de

leur congédiement. La réputation de M. MacNaughtan était telle qu'un seul membre du comité libéral de la région donna son appui au décret du premier ministre. Même un braconnier impénitent, que Neil MacNaughtan avait déjà arrêté deux fois, se prononça en sa faveur. «Cet homme a de la classe, déclara le braconnier au comité. Il a fait son ouvrage.» Lawrence «Bull» Hemphill est un autre de ces gardes-chasse qui refusèrent d'obéir aux ordres. Lorsqu'il apprit son congédiement, il expédia un télégramme à M. Hepburn en lui disant «d'aller au diable» et continua à travailler.

Charlie Cook devint garde-chasse le 1er novembre 1934. Tout heureux d'avoir été embauché parce qu'il venait de perdre son poste au sein d'une société de téléphone en raison de la dépression, M. Cook, qui a maintenant 83 ans, n'oubliera jamais ses premières années de vache maigre à son nouveau poste. Il n'y avait aucune route au nord de Sault Ste. Marie et, en plein milieu de l'hiver, M. Cook devait prendre le train pour se rendre à l'intérieur des terres; il emportait avec lui des raquettes et un sac à dos contenant un morceau de toile, un sac de couchage et des provisions pour plusieurs jours. Il débarquait du train en pleine campagne et, à raquettes, faisait le tour des trappeurs, des camps de bûcherons et des scieries qu'il rencontrait pendant 8 à 15 jours. «C'était une dure époque», déclare M. Cook, qui a pris sa retraite en 1973 à titre de superviseur des pêches et de la faune de Sault Ste. Marie

En plus d'appliquer un nombre croissant de lois, les gardes-chasse devaient prendre en charge pour la première fois tout un éventail de tâches supplémentaires. En 1922, on relâcha dans la nature les premiers faisans, ce qui, une fois de plus, mit à l'épreuve les capacités de coordination des gardes. En 1928, on mit sur pied une direction de la pisciculture qui devait, entre autres, ensemencer les lacs et évaluer le niveau de pollution des zones les plus menacées. Les gardes étaient en première ligne de ces efforts. Ils s'appuyaient, quant à eux, sur les efforts bénévoles des gardes-chasse adjoints et des membres des clubs de chasse et de pêche. Le gouvernement commençait à mettre l'accent sur le rôle de gestionnaire des gardes-chasse. Au cours des années 30 et 40, on constata un abandon graduel du seul rôle de protection en faveur de l'«utilisation judicieuse» de toutes les ressources renouvelables en fonction des connaissances scientifiques.

FIGURE 4-3
Cinq gardes-chasse prennent livraison du premier chargement de perdrix d'Europe à parvenir dans le Sud-Est de l'Ontario en 1933. Il s'agit, de gauche à droite, de Stanley Knapp, de Merrickville; Melvin Drew, de Sharbot Lake; Irvin Lyons, de Belleville; Jack Mundle, de Kingston; et Royal Baker, de Cornwall.

Chapitre cinq : L'après-guerre

L'Ontario commençait tout juste à accepter l'idée que l'on puisse gérer les ressources naturelles. Les établissements piscicoles connurent une grande expansion à compter du milieu des années 30, et les programmes d'ensemencement coordonnés par les agents régionaux assuraient la distribution de millions de poissons par année. En 1938, l'Ontario ensemençait plus de poissons que toutes les autres provinces et le gouvernement fédéral mis ensemble.

Dans les années précédant la Deuxième Guerre mondiale, le chevreuil, qui avait disparu des régions semi-rurales du Sud de l'Ontario, y réapparut en grand nombre. On peut ainsi trouver des articles de journaux de l'époque qui mentionnent les «grands troupeaux de chevreuils» qui parcourent le nord du canton de King, à moins de 48 km (30 mi) des limites de la ville de Toronto. Quatre ou cinq ans auparavant, selon le même article, il était très rare de voir un seul chevreuil dans le canton, mais depuis peu on apercevait des troupeaux pouvant regrouper 32 animaux. Une telle abondance s'expliquait par la protection que la loi accordait à cette espèce.

Toutefois, au cours des années 40, on commença à douter de la réussite globale d'un programme fondé exclusivement sur des lois protectrices. On soulevait ainsi de nouvelles questions qui toucheraient directement les méthodes de travail des gardes-chasse. L'objectif de la préservation était-il devenu une idée démodée? N'était-il pas possible que la récolte du poisson et du gibier puisse contribuer au bien-être des espèces? La revue *Harper's* répondait à ces questions dans l'affirmative : «La récolte ... est maintenant tout aussi importante que la protection des animaux

À GAUCHE : *À chaque jour suffit sa peine! Mike Evers, agent de protection de la nature, s'aventure dans la rivière Pine, près de Shelburne, pour vérifier un permis de pêche, peu après l'ouverture de la saison de 1991. (Reconstitution)*

adultes pour maintenir un équilibre entre la population faunique et ses réserves alimentaires.»

On commençait aussi à s'intéresser à l'habitat. Des spécialistes affirmaient, pour la première fois, que le bien-être de la faune terrestre et aquatique dépendait davantage de son habitat que de la longueur de la saison de chasse ou de pêche et des limites imposées aux prises. La Deuxième Guerre mondiale éclata au beau milieu de ces débats et, comme la guerre précédente, envoya de nombreux gardes-chasse sur les champs de bataille. Leur retour coïncida avec le début d'une nouvelle ère, celle de la «gestion scientifique».

Les nouvelles valeurs sur le plan de la protection de la nature, répandues dans la population par le ministère, mettaient l'accent sur le plaisir de la chasse plutôt que sur l'importance de la prise.

En 1946, le ministère de la Chasse et de la Pêche fut absorbé par le ministère des Terres et Forêts, dont il devint la Division de la pêche et de la faune. La gestion de toutes les ressources renouvelables était donc maintenant confiée à un même organisme. Le chef de cette division, William J.K. Harkness, était l'ancien directeur de la recherche piscicole de l'université de Toronto. Sous sa direction, la gestion scientifique et l'éducation publique devinrent les points forts du nouveau régime et la protection de la nature abandonna son immobilisme apparent en faveur d'une attitude plus souple et plus dynamique. Les principes de l'évaluation biologique étaient maintenant le moteur de la politique.

Sous la supervision de spécialistes des pêches et de la faune, qui relevaient des forestiers de district, les gardes-chasse reçurent l'ordre de consacrer de plus en plus de temps à la gestion, conformément à la volonté de M. Harkness d'assouplir leur attitude traditionnellement stricte en matière de protection. Les gardes-chasse n'étaient pas toujours d'accord avec ces changements.

En 1949, un an après l'adoption du titre «agent de protection de la nature», les premiers agents de gestion des animaux à fourrure entraient en fonction, la plupart d'entre eux étant d'anciens gardes. Ce poste devint éventuellement celui d'agent de gestion de la faune et constitua l'embryon d'un cheminement de carrière offert aux agents de protection de la nature.

Entre-temps, on incitait les agents de protection de la nature à élargir leurs horizons et à adopter un point de vue provincial plutôt que limité à leur seul territoire de compétence. Ainsi, une note de service de 1946 décourageait la protection jalouse des zones de patrouille, état d'esprit qui forçait les gardes-chasse à demander la permission de leurs voisins avant de s'aventurer à l'extérieur de leur territoire habituel. «Les agents ont l'entière liberté, précisait la note de service, d'intervenir dans un autre district et d'ignorer toute autre limite lorsque les problèmes dont ils s'occupent touchent plusieurs districts, comme dans le cas des incendies ou de l'application de la loi.»

Les nouvelles valeurs sur le plan de la protection de la nature, répandues dans la population par le ministère, mettaient l'accent sur le plaisir de la chasse plutôt que sur l'importance de la prise : «Limitez votre prise, ne prenez pas votre limite». Cela revenait à confier aux chasseurs et aux pêcheurs une grande partie de la responsabilité du bien-être de leur sport préféré. Quant à eux, les agents de protection de la nature durent s'inscrire à de nouveaux cours de formation qui leur enseignaient des principes écologiques et qui leur

donnaient des renseignements fondamentaux sur le grand éventail des espèces de poissons et d'animaux. «Telles étaient les exigences de l'époque, se rappelle Carl Monk, qui devint agent de protection de la nature en 1951, que n'importe quel agent de protection pouvait dire l'âge et le sexe de tout ce qui rampait, sautait, volait ou courait.»

Le *Hamilton Spectator* du 4 janvier 1968 ajoutait ce qui suit, sous la plume de Jim MacDonald : «Pour favoriser l'accès au plus grand nombre possible d'Ontariens à toute la faune de la province, [les agents de protection de la nature] devaient pouvoir évaluer combien de chasseurs poursuivaient tel ou tel gibier. Il leur fallait aussi découvrir pourquoi une espèce de poissons plutôt qu'une autre se multipliait dans un lac donné. Il fallait donc un nouveau genre de garde-chasse.»

Ce «nouveau genre de garde-chasse» était aussi un ambassadeur de la protection de la nature, chargé d'assurer la bonne gestion de ces ressources. En 1957, lors de l'entrée en vigueur des programmes de formation des chasseurs à la suite de l'augmentation des accidents de chasse, les agents de protection de la nature furent chargés de faire passer des examens aux nouveaux chasseurs. Ceux-ci étaient tenus d'obtenir un certificat d'aptitude en manutention des fusils et en sécurité des armes à feu. Comme cela se produit souvent dans de tels cas, l'agent servirait d'intermédiaire, cette fois-ci, entre les participants et les chasseurs bénévoles qui l'aidaient à dispenser la formation. Bien plus tard, soit en 1981, tous les nouveaux trappeurs furent obligés de réussir le cours sur la capture, la gestion et la protection des animaux à fourrure pour pouvoir obtenir leur permis.

Dans l'après-guerre, la gestion des animaux à fourrure commença à s'appuyer sur les terrains de piégeage autorisés, parcelles de terre de la Couronne sur lesquelles les trappeurs inscrits détenaient des droits exclusifs. Dès 1950, presque toutes les terres de la Couronne étaient divisées selon ce système, qui réglait la «prise» d'animaux à fourrure sur la production réelle de fourrures. Le but de ce système était d'encourager les trappeurs à respecter certaines limites biologiques plutôt que d'exploiter les ressources.

Dans le Grand Nord, les agents de protection de la nature visitaient toutes les collectivités autochtones, réunissaient tous les trappeurs et se servaient de cartes topographiques pour fixer les limites des divers territoires de chasse attribués à chaque groupe de familles dans le territoire de la bande. Les agents surveillaient les trappeurs et estampillaient ou marquaient leurs fourrures avant qu'ils puissent les vendre.

Les agents de protection de la nature se livraient couramment à des sondages sur les orignaux, les chevreuils et les castors, assuraient le décompte des prises, ensemençaient les lacs et rétablissaient le gibier dans les réserves de chasse. En outre, ils attrapaient vivants des animaux à fourrure, tels que le pékan, la martre, le lynx et le castor, établis dans des réserves de chasse et autres endroits où ils abondaient, afin de repeupler les habitats d'où ils avaient disparu.

À cet égard, les agents de protection de la nature servaient surtout d'aides aux biologistes, dont le nombre passa de deux en 1946 à soixante-sept en 1964 au sein du ministère. En fait, près

FIGURE 5-1
«Vérifiez la culasse pour vous assurer que le fusil n'est pas chargé.» L'agent Bob Trotter fait une démonstration à un chasseur en septembre 1961, à Maple. Les démonstrations pratiques faisaient partie du programme de formation des chasseurs, administré par le ministère.

de la moitié du travail des gardes-chasse consistait maintenant à mettre en oeuvre des programmes de gestion sur le terrain ou à recueillir des données biologiques. Même lorsqu'ils effectuaient des vérifications routières, les agents devaient recueillir des faits et des données sur les animaux et sur les poissons.

À la mort de M. Harkness en 1960, C.H.D. Clarke devint chef de la Direction des pêches et de la faune. M. Clarke était un mordu de la protection de la nature, qu'il décrivait comme «l'utilisation judicieuse des ressources naturelles au plus grand bien du plus grand nombre pendant le plus longtemps possible».

Cependant, les agents de protection de la nature avaient l'impression que leur position sociale déclinait au moment même où l'on prêchait l'évangile de la protection de la nature sur tous les toits. Non seulement avaient-ils l'impression d'être les esclaves des programmes de gestion, mais ils estimaient aussi que l'on faisait peu de cas de leurs responsabilités sur le plan de l'application de la loi. Par ailleurs, leurs salaires continuaient de s'amenuiser.

Lors de son adoption en 1962, la nouvelle *Loi sur la chasse et la pêche* alla même jusqu'à retirer aux agents de protection de la nature le titre d'agent de police, qui les plaçait en droit au rang des agents d'application de la loi. Cela pourrait ne sembler qu'un détail, mais pour les agents cet oubli mettait en danger leur position d'agent de la paix. Leur moral subit un autre coup lorsqu'on remit des insignes d'agents de protection de la nature à beaucoup d'autres fonctionnaires du ministère, notamment les forestiers, les hauts fonctionnaires et les biologistes.

Se sentant dépréciés, les fiers agents continuèrent de s'acquitter de leurs tâches même s'ils devenaient de plus en plus amers. «Les agents de protection de la nature effectuaient un travail excellent», se rappelle Wilf Spooner, âgé de 81 ans, qui fut ministre des Terres et Forêts de 1957 à 1962. «Surtout si l'on tient compte du fait qu'on ne leur accordait pas une grande priorité dans le ministère. Leur champ d'activité n'était ni très connu ni estimé à sa juste valeur. On attendait trop d'eux.»

Tandis que s'amenuisait la considération que l'on semblait accorder aux agents de protection de la nature, leurs responsabilités se multipliaient. Le rapport

FIGURE 5-2
Les trappeurs et les gardes-chasse collaborent étroitement. O.D. Lewis, superviseur de Kapuskasing, marque la peau de castor de Thomas Taylor, de la bande du lac Constance de la réserve de Mamamattawa, en 1955.

annuel de 1964 du ministère des Terres et Forêts décrit de la manière suivante les tâches de l'agent de protection de la nature : «entre autres», l'application de la loi, la conduite d'études biologiques des lacs, l'ensemencement du poisson, la participation au décompte des prises, l'évaluation de l'habitat faunique, l'évaluation des habitats d'hiver du chevreuil et de l'importance du broutage, la conduite d'inventaires aériens de l'orignal, le décompte des gélinottes mâles durant la période d'accouplement, la participation aux réunions des clubs de chasse et de pêche, l'exploitation des postes d'inspection de la faune, l'évaluation des demandes de permis de pêche aux poissons d'appâts et de pêche commerciale et la recommandation d'une décision à leur propos, l'échantillonnage des prises de pêche commerciale, l'estampillage des fourrures, la collecte des mâchoires de chevreuils et d'orignaux aux fins des études sur l'âge des prises, l'affectation des terrains de piégeage, la délivrance des permis de piégeage, la formation des chasseurs aux règles de sécurité, la tournée des écoles pour y livrer le message de la protection de la nature, l'interprétation des écailles de poissons pour en établir l'âge, la rédaction de rapports et «de nombreuses autres tâches». Dans certaines régions, les agents de protection de la nature devaient aussi prendre part à la lutte contre les incendies de forêts et se livrer à l'évaluation des chalets d'été aux fins de la taxe foncière provinciale, au cubage du bois de sciage ou à pâte, «et s'acquitter de toute autre tâche qu'on leur confierait».

FIGURE 5-3
À l'aide de sa lampe de poche, l'agent Dino D'Agostini examine la carcasse étiquetée d'un chevreuil à un poste de vérification de la rivière Spanish, en 1949.

Cette accumulation de tâches finit évidemment par nuire au rôle traditionnel des agents, à savoir l'application de la loi. En sept ans, soit de 1956 à 1963, le nombre des condamnations attribuables à l'intervention d'un agent passa de 2 895 à 2 045. C'était la première fois en 100 ans qu'on assistait à une baisse ininterrompue de cet indicateur.

Dans un rapport de 1964, Frank Walden, superviseur des services régionaux, fit les observations suivantes : «Il serait agréable de penser que nos programmes d'éducation et de relations publiques atteignent enfin les résultats escomptés.» Malheureusement, tel n'était pas le cas. M. Walden lui-même attribue cette baisse des résultats sur le plan de l'application de la loi «à la participation croissante des agents aux aspects biologiques du programme de gestion». Depuis, le ministère est toujours aux prises avec le même dilemme : les agents de protection de la nature doivent-ils partager leur temps entre l'application de la loi et la participation aux tâches de gestion? Dans l'affirmative, jusqu'à quel point?

Une nouvelle vague de changements résulta de la création du ministère des Richesses naturelles en 1972 (qui réaménagea les 22 districts forestiers antérieurs en 8 régions et en 49 districts), de la naissance du mouvement écologique et de l'accroissement des responsabilités des agents de protection de la nature sur le plan de l'application de la loi à mesure que les législateurs tentaient de protéger la nature d'une multitude de dangers.

Durant des décennies, la *Loi sur la chasse et la pêche*, la *Loi sur les pêcheries* (Canada), les règlements de la pêche de l'Ontario et la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* furent les seuls textes légaux que

les agents devaient appliquer. À partir de la fin des années 60, leurs responsabilités à ce niveau se multiplièrent. La population exigeait en effet de plus en plus que la province s'occupe davantage non seulement de la faune terrestre et aquatique, mais aussi des terres et des eaux ontariennes.

La tendance revenait sans contredit à une nouvelle insistance sur l'application des règlements. Les lois visant les spoliateurs de l'environnement ne cessaient de se multiplier. Les agents de protection de la nature furent donc chargés de l'application de toute une série de nouvelles lois, notamment la *Loi sur la faune du Canada*, la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la *Loi sur les richesses pétrolières* et la *Loi sur la moisson du riz sauvage*. Les agents devaient aussi être le fer de lance de lois plus anciennes, telles que la *Loi sur les parcs provinciaux*, en vertu de laquelle les agents étaient habilités à faire office d'agents de police dans les limites des parcs, la *Loi sur les terres publiques*, la *Loi sur l'enlèvement du sable*, la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières* et la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.

Selon les spécialistes provinciaux de l'application des règlements qui se sont succédés, le meilleur moyen de dissuasion à l'égard de ceux qui spoliaient ou exploitaient les ressources de la province était d'assurer une vigilance marquée dans les régions.

En 1976, Ralf Aldrich, ancien chef adjoint de la Section des services à l'étranger de la Gendarmerie royale à Ottawa, fut engagé comme premier titulaire du poste de spécialiste provincial de l'application des règlements au sein du ministère des Richesses naturelles; cette nomination en fit le «grand chef» des agents de protection de la nature de l'Ontario. M. Aldrich consacrait une bonne partie de son temps à parcourir les districts pour susciter, au sein de son personnel, un esprit de corps dont l'absence se faisait sentir. Très tôt, il mit sur pied des «équipes volantes» d'agents de divers districts, qui pouvaient répondre immédiatement à des situations d'urgence.

En 1980, le rapport Gartley-Dawson, dont les auteurs étaient Dale Gartley, spécialiste régional de l'application des règlements, et Blair Dawson, biologiste régional, recommandait la poursuite de l'intégration des tâches de gestion et des tâches d'application des règlements avec, toutefois, la réserve suivante : «La seule gestion ne peut protéger aucune ressource sans une application convenable des règlements.» L'Ontario Federation of Anglers and Hunters prêchait dans le même sens en recommandant en vain que les effectifs des agents soient doublés et portés à 450.

Selon les spécialistes provinciaux de l'application des règlements qui se sont succédés (Ralf Aldrich, Cliff Copeland et Dale Gartley), le meilleur moyen de dissuasion à l'égard de ceux qui spoliaient ou exploitaient les ressources de la province était d'assurer une vigilance marquée dans les régions. L'impulsion que ces hommes ont donnée à leur service a permis, même sans une augmentation considérable du nombre des agents, de multiplier par 8 en 30 ans le nombre annuel des accusations portées par les agents en le faisant passer de 2 318 en 1960 à 17 968 en 1990. Le montant des amendes connut, lui aussi, une augmentation au cours de la même période, soit

de 45 135 $ à plus de 1 million de dollars.

Certaines enquêtes des dernières années étaient même d'une grande envergure. Ainsi, en découvrant de fausses écritures dans les rapports mensuels de deux gros remorqueurs du lac Huron en 1985, l'agent de protection de la nature Mike Thede a pu dévoiler la prise la plus importante de poissons interdits dans l'histoire de la province, soit plus de 100 000 kg (220 500 lb) de cisco kiyi, de perche et de corégone.

Une enquête de 18 mois a permis de délivrer 10 mandats de perquisition, qui ont abouti à 70 chefs d'accusation en vertu de la *Loi sur les pêcheries*. Un pêcheur commercial a plaidé coupable et, en décembre 1987, s'est vu imposé une amende de 45 000 $, soit l'amende la plus importante jamais imposée dans le domaine des pêcheries en Ontario.

L'eau est devenue noire et l'accident a détruit d'excellentes aires de frai d'ombles de fontaine et de truites brunes.

Plus que toute autre question depuis dix ans, les dégâts à l'environnement, particulièrement l'environnement aquatique, ont fait l'objet de la surveillance des agents. En septembre 1988, une société hydro-électrique a commencé à réparer, sans permis, un ancien barrage jeté sur la magnifique rivière Rocky Saugeen dans le district d'Owen Sound. Quand les ouvriers ont retiré la vanne inférieure du barrage, le courant a répandu des milliers de tonnes métriques de limon sur une distance de près de 8 km (5 mi) en aval. L'eau est devenue noire et l'accident a détruit d'excellentes aires de frai d'ombles de fontaine et de truites brunes.

«Ça faisait peine à voir, c'est le moins qu'on puisse dire», se rappelle l'agent de protection Kevin Barber, chargé de l'enquête. Ce fut le début du plus important procès pour dommages à l'habitat de l'Ontario. Il aboutit, en décembre 1989, à l'imposition d'amendes de 20 000 $ à la compagnie et à ses représentants sur le chantier.

L'application des règlements n'est pas toujours une mince affaire. Les rapports entre les gardes-chasse et les autochtones depuis un siècle sont, par exemple, délicats et caractérisés par l'incompréhension culturelle mutuelle. Il y a cependant eu des progrès grâce à des programmes de gestion commune tels que l'exploitation de camps de chasse à l'oie, les projets de culture de la canneberge et la collecte des peaux de chevreuils et d'orignaux. Néanmoins, «les agents de protection de la nature ont souvent agi comme si les lois provinciales l'emportaient sur les obligations que la Couronne [avait assumées] par traité [avec les peuples autochtones en ce qui a trait à] leurs droits de chasse et de pêche», déclare Duke Redbird, ancien vice-président du Conseil national des autochtones du Canada.

En février 1940, lorsque la Cour suprême de l'Ontario a rejeté l'appel d'un autochtone de Nipissing condamné pour braconnage, le ministre de la Chasse et de la Pêche de l'époque, Harry Nixon, déclara que les peuples des Premières Nations devaient respecter les lois provinciales sur la chasse et la pêche.

En février 1991, le ministre des Richesses naturelles, Bud Wildman, annonçait que le ministère modifiait sa politique d'application des règlements. «Il nous faut une politique provisoire afin de tenir compte de la garantie des droits des autochtones prévue à l'article 35 de la Constitution et des récentes décisions de la Cour suprême du Canada, qui permettent de définir ces droits.»

«La politique provisoire de mise en application des lois et la jurisprudence sur laquelle elle repose représentent un changement important dans la philosophie et la compréhension de la situation», déclare Andy Houser, directeur des politiques de l'observation des lois. «Cette politique reconnaît qu'une fois que les objectifs de protection de la nature sont satisfaits, les droits autochtones de chasser et de pêcher à des fins alimentaires, sociales ou cérémoniales, dans les zones traditionnelles ou régies par un traité, ont préséance sur les autres utilisations des ressources. Beaucoup de gens ont de la difficulté à comprendre ce principe et cela rend la tâche des agents de protection de la nature assez ardue.»

«Les agents de protection de la nature n'ont pas la tâche facile, observe Al Stewart, directeur régional de Huntsville, parce qu'ils sont dans une position délicate ... Ils sont en rapport à la fois avec l'autochtone, qui n'est pas content qu'on pense même à vérifier sa prise, et avec le blanc, qui n'est pas content que l'autochtone ne fasse l'objet d'aucune accusation. L'agent finit par avoir tout le monde à dos. Il agit dans une zone grise, où se mêlent l'évolution des droits constitutionnels, les décisions de la Cour suprême du Canada, les politiques des pouvoirs publics et les attitudes de la population.»

Toutefois, les agents ont de toute évidence relevé le défi et collaborent avec les fonctionnaires du ministère pour en arriver à de nouveaux rapports et à une plus grande compréhension entre les peuples autochtones et le reste de la population ontarienne.

Les agents de protection de la nature se trouvent aussi au milieu du conflit entre les droits collectifs et les droits de la personne. «Les agents essaient de faire respecter un système au nom de toute la population», précise Alan Ryan, avocat à la Direction des services juridiques du ministère des Richesses naturelles, qui a fait office de procureur public dans de nombreuses causes fondées sur les constatations des agents. «Ils défendent les droits collectifs aux dépens des droits de la personne à une époque où les droits de la personne priment, selon la Charte des droits.» De plus en plus, ajoute Ryan, les inculpés profitent de cette situation en accusant les agents d'avoir agi de manière

FIGURE 5-4
La gestion des ressources a toujours été très importante. Les agents Jack Catcher (à gauche) et Paul Dreyer mesurent une grosse truite arc-en-ciel près de la rivière Credit, en 1974.

irrégulière ou illégale dans l'espoir d'être acquittés.

Au sein même du ministère, le débat sur la division entre la gestion et l'application des règlements a pris de l'ampleur vers la fin des années 80. En soulignant le fait que 75 pour 100 du temps des agents était consacré à l'application des règlements, le rapport Kenrick de 1987 s'insurgeait contre la tendance qui consistait à donner de plus en plus d'importance aux activités de police tout en reconnaissant leur importance. En 1990, toutefois, les agents consacraient en fait en moyenne 85 pour 100 de leur temps à l'application des règlements dans son sens le plus large et ils étaient nombreux à souhaiter que cela reste leur fonction principale. «Il faut bien dire, précise Doug Townsend, spécialiste de l'application des règlements à la retraite, qu'en appliquant la loi, les agents s'occupent aussi bien de la gestion des ressources. Parfois, la seule mesure de gestion qui vous reste est l'application des règlements.»

En soulignant le fait que 75 pour 100 du temps des agents était consacré à l'application des règlements, le rapport Kenrick de 1987 s'insurgeait contre la tendance qui consistait à donner de plus en plus d'importance aux activités de police tout en reconnaissant leur importance.

Au début de 1991, la nouvelle Division des politiques a mis sur pied la Direction des politiques de l'observation des lois. Le premier chef de cette direction est Andy Houser, ancien directeur des opérations du Sud de l'Ontario du ministère. «La population veut, en fait exige, explique M. Houser, que nos ressources naturelles et notre environnement reçoivent une protection convenable. Qu'il s'agisse de la faune aquatique et terrestre, de la récolte du bois, du sable et du gravier, des ressources pétrolières ou des forêts anciennes, le fait d'assurer le respect des règlements est un élément essentiel d'une bonne gestion des ressources. Les agents de protection de la nature joueront un rôle de plus en plus important dans le contrôle de ce respect et dans la mise en application des lois relatives à toutes les ressources naturelles.»

Une population de plus en plus soucieuse de l'environnement voit les agents de protection de la nature comme des ambassadeurs des ressources tout autant que des agents essentiels à l'application des règlements. L'image des agents en uniforme s'est améliorée au rythme de la généralisation des préoccupations à l'égard de l'environnement dans la population. Le moral des agents de protection de la nature s'est amélioré considérablement à la suite d'une importante augmentation de salaire octroyée en 1990, mais grâce aussi à la modernisation constante du matériel qu'ils utilisent et de la formation qu'ils reçoivent. Cependant, leur nombre est encore très limité. Le directeur régional Al Stewart faisait la remarque suivante à leur propos : «Les agents de protection de la nature de l'Ontario ont l'une des tâches les plus difficiles de tout le ministère. Tous les gestionnaires comprennent bien les situations dans lesquelles ils se retrouvent parfois.»

Sans aucun doute, les cent dernières années ont représenté un siècle plein de hauts et de bas, caractérisé à la fois par des difficultés et par de grandes réalisations. Les agents de protection de la nature peuvent néanmoins considérer qu'ils en sortent l'orgueil intact, pleins de confiance et avec le respect de tous.

Chapitre six : À la recherche d'équipement

Au début, les gardes-chasse ontariens ne disposaient que d'un insigne...et de rien d'autre. Il leur fallut attendre 38 ans pour obtenir leur premier uniforme et les gardes locaux devaient, littéralement, fournir et utiliser leurs propres canots. Sans parler de leurs armes, raquettes, sacs à dos, haches, couteaux, matériel de camping, traîneaux, chiens et harnais. S'ils ne pouvaient faire autrement que de se déplacer, ce qui était toujours le cas, la province leur remboursait leurs dépenses de base, ainsi que leurs frais de déplacement «au tarif de 5 cents le mille, lorsque [le garde] utilisait son propre cheval ou sa propre embarcation», comme le précisait le rapport annuel de 1905 du ministère de la Pêche.

Les gardes-chasse ont donc supporté bien longtemps le fait d'avoir à s'équiper eux-mêmes des outils les plus élémentaires de leur métier. Cependant, presque dès le début, ils réclamèrent à cor et à cri un bateau à vapeur qui leur permettrait de se mesurer aux embarcations puissantes des chasseurs et des pêcheurs non résidents. «C'est comme demander d'arrêter le soleil», se plaignait le garde-chasse de Leamington, Charles Quallins, dans son rapport annuel de 1893. Devant les plaintes constantes voulant qu'il mette fin à la chasse le dimanche, il regrettait de ne pas avoir d'embarcation qui lui permette de donner la chasse aux contrevenants et de les attraper. «Ce n'est pas si facile que ça, poursuit-il dans son rapport, de ramer

HORS-TEXTE : Un avion et des gens sont observés avec un viseur à infrarouges.

À GAUCHE : *Ben Attard, spécialiste de la photosurveillance, se camoufle en pleine forêt pour pointer son objectif puissant (muni d'un viseur à infrarouges) sur des agissements suspects.*

pendant 15 à 18 milles (24 à 29 kilomètres) dans sa chaloupe pour découvrir que les chasseurs se sont déjà enfuis...»

L'achat du bateau à vapeur *Gilphie* en 1899 au prix de 3 250 $ permit d'exercer une meilleure surveillance. Ce bateau en chêne blanc de 24 mètres (79 pieds) de longueur, doté d'une chaudière en acier et pouvant atteindre une vitesse de 19 km (12 mi) à l'heure, fut très utile dans la baie Georgienne, où son équipage réussit à détruire un grand nombre de filets-trappes illégaux. Dès 1905, toutefois, on considérait que le *Gilphie*, dont le fonctionnement coûtait 4 310 $ par année, avait fait son temps. Encore désertes quelques années plus tôt, les îles et les rives de la baie autour de Penetang regorgeaient de touristes et d'estivants qui s'adonnaient à coeur joie à la pêche sans s'occuper des lois. Les eaux peu profondes de la région empêchaient toutefois le *Gilphie* d'y avoir accès et de surprendre les contrevenants. Par ailleurs, un autre bateau de patrouille de la baie Georgienne, le voilier *Maud*, prenait l'eau au point d'en être dangereux.

En 1930, dix embarcations motorisées de patrouille étaient en service dans diverses régions de la province.

En 1930, dix embarcations motorisées de patrouille étaient en service dans diverses régions de la province. La grande majorité des gardes-chasse continuait cependant toujours de se déplacer dans leurs bons vieux canots et chaloupes. Le garde David Stewart, que l'on avait surnommé «Long Dave» en raison de sa grande taille, habitait une cabane en rondins sur le lac Herridge, près de Temagami, au début des années 30. Il patrouillait le lac tous les jours dans un canot vert, recouvert de toile, fourni par le ministère. Son fils, David Stewart, se rappelle encore que, l'hiver, «Long Dave» utilisait une paire de raquettes énormes, que lui avait fabriquées spécialement un autochtone de la région de Hagar. Avec ces raquettes, «Long Dave» portait des chaussettes épaisses, des mocassins en peau d'orignal et des bottes protectrices.

«Papa était un grand marcheur, se souvient son fils Stewart. Un jour, des gardes forestiers l'ont averti qu'[un groupe de pêcheurs] dépassaient leur

FIGURE 6-1
Le canot fut le mode de transport aquatique préféré des gardes-chasse pendant des décennies. L'agent de protection de la nature Bruce Turner fait du portage à Gogama, en 1958.

limite de dorés; ils se faisaient prendre en photo avec leur prise, puis jetaient le poisson dans les fourrés. Mon père parcourut à pied la distance de 9 milles (15 km) qui le séparait du lac Jumping Caribou, trouva le poisson, donna une contravention aux pêcheurs et revint à pied.»

«Long Dave», qui mourut en 1958 à l'âge de 84 ans, ne porta jamais d'uniforme et se servait de son propre revolver de calibre 38 et de sa propre hache. Il était l'un des rares gardes-chasse auxquels le ministère fournissait un canot. En 1941, le garde-chasse de Lindsay, Alf Hodgson, essuya un refus de la part de Queen's Park lorsqu'il demanda un canot pour patrouiller les marais des Kawarthas, où la pêche illégale au maskinongé était devenue un rituel printanier. Le sous-ministre, D.J. Taylor, lui répondit : «... compte tenu du grand nombre de jeunes hommes de votre région qui servent maintenant sous les drapeaux à l'étranger, vous ne devriez avoir aucune difficulté à trouver un canot que vous puissiez emprunter pour vaquer à vos occupations».

L'absence d'uniforme, précisait le rapport, constitue un inconvénient évident parce qu'un uniforme commande le respect et est «le signe d'un service organisé»

L'uniforme

Jusque dans l'après-guerre avancé, le ministère avait la réputation d'être avare quant à l'équipement des gardes-chasse locaux. Sauf, toutefois, en ce qui concernait les uniformes. Le rapport de 1930 du comité spécial sur la chasse et la pêche avait recommandé que les gardes disposent d'un meilleur équipement et reçoivent un uniforme. Il leur fallut attendre longtemps un équipement convenable mais le ministère donna presque immédiatement suite à la recommandation relative à l'adoption d'un uniforme, peut-être en raison des arguments solides présentés par les membres du comité. L'absence d'uniforme, précisait le rapport, constitue un inconvénient évident parce qu'un uniforme commande le respect et est «le signe d'un service organisé». Elle peut aussi être une source de danger «parce que les contrevenants s'imaginent généralement qu'ils risquent moins à maltraiter un citoyen qu'un agent de l'État».

En quelques mois, la plupart des 75 gardes-chasse de l'Ontario reçurent une tunique de laine épaisse dotée de 5 boutons de cuivre — portant chacun une couronne royale — et d'un col boutonné au cou. À la grande joie des gardes qui avaient participé à la Première Guerre mondiale, le nouvel uniforme était une version moins lourde, de couleur kaki, de celui des officiers de l'armée canadienne. Pour compléter cet uniforme, la plupart des agents portaient des bottes Strathcona lacées jusqu'aux genoux. En 1933, trois ans plus tard, des revers furent ajoutés au col.

Après la Deuxième Guerre mondiale, on décida de modifier l'allure des gardes-chasse et, en février 1946, on leur distribua une tunique de laine gris bleu. Quelques mois plus tard, toutefois, ils devaient se débarrasser de cet uniforme en raison de la fusion du ministère de la Chasse et de la Pêche avec celui des Terres et Forêts.

L'année suivante, après que la question des uniformes eut fait l'objet de discussions houleuses, on distribua un nouvel uniforme en whipcord vert, non seulement aux gardes et aux spécialistes des pêches et de la faune, mais aussi

FIGURE 6-2
Ces cinq gardes-chasse portent un uniforme différent lors d'une photo prise à l'île Pelée durant la saison de chasse au faisan en septembre 1938. Ce sont, de gauche à droite, Bill Flynn, Gordon Buie, Alf Hodgson, Percy Revill et Leslie Bray. «Il manquait d'uniformes, se rappelle M. Hodgson, et les agents ramassaient tous les vêtements de police ou d'autres organismes qui pouvaient leur donner une allure officielle.»

aux forestiers de district, aux gardes forestiers en chef, aux biologistes, aux superviseurs de la gestion du bois, aux pilotes et à d'autres, notamment certains cadres généraux du ministère. L'uniforme des gardes-chasse ne se distinguait que par des épaulettes et des passants destinés à recevoir une ceinture à baudrier et à étui.

Tout en acceptant ces nouveaux uniformes, les agents de protection de la nature s'opposaient au caractère indistinct d'un insigne qui identifiait un ministère multiforme plutôt qu'une personne chargée de l'application des règlements régissant la chasse et la pêche. Les spécialistes des pêches et de la faune décrièrent cet insigne au cours de réunions et dans leurs notes de service. Mais le gouvernement passa outre à leurs objections.

Le manque de communication au sein de l'Administration donna lieu à un incident plutôt cocasse mettant en jeu l'insigne du chapeau réglementaire. Contrairement aux officiers des forces armées, de la Police provinciale de l'Ontario, de la Gendarmerie royale du Canada et des corps de police municipaux, les agents du ministère des Terres et Forêts ne prêtèrent pas serment à la reine lors de son accession au trône, et n'ont adopté qu'en 1971 un insigne portant sa couronne. Jusqu'alors, le ministère a continué de leur fournir un insigne portant la couronne du roi défunt!

De 1960 à 1965, les parkas verts en tissu synthétique des agents portaient des boutons originaux, appelés des boutons de survie. Selon le fabricant de ces boutons, les agents de protection de la nature qui se perdaient en forêt sans provisions pouvaient faire bouillir les 6 boutons de leur parka pour en faire une soupe. «Je n'ai jamais entendu parler d'un agent qui en ait mangés», précise Doug Sibley, qui s'est occupé de la gestion des uniformes du ministère des Richesses naturelles pendant 30 ans. «J'ai toujours douté moi-même de leur utilité : ils ressemblaient à du plastique dur et immangeable.»

L'uniforme des agents de protection de la nature changea de nouveau peu de temps après la transformation du ministère des Terres et Forêts en ministère des Richesses naturelles, en 1971. La tunique militaire fut alors remplacée par

un blouson vert, accompagné de pantalons bruns réglementaires.

En 1989, l'épaulette de l'uniforme porta, pour la première fois, la mention «agent de protection de la nature», qui est la traduction française du titre anglais des agents (*conservation officer*). Tout au long de 1992, pour célébrer le centenaire de la création de leur poste, les agents de protection de la nature porteront une épaulette arborant fièrement la mention «100 ANS».

Lorsque les gardes devinrent des agents de protection de la nature en 1948, on leur remit un insigne d'identité rond, plaqué nickel. Cet insigne peu distinctif ne fut pas très apprécié des agents. En 1953, toutefois, le ministère revint à l'insigne traditionnel en forme de blason, incrusté d'émail rouge et bleu ciel, placé dans un porte-insigne de cuir noir. Cet insigne eut immédiatement un effet considérable sur le moral des agents. Lors de sa création en 1971, le nouveau ministère des Richesses naturelles conserva le même insigne en en modifiant la légende. Au cours de l'été 1991, les agents de protection de la nature de l'Ontario reçurent un nouvel insigne bleu, vert et or en forme de blason, portant une légende bilingue.

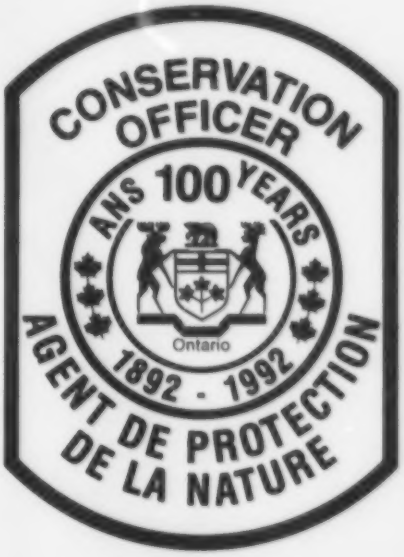

Les armes

La province distribua des armes à feu réglementaires à ses gardes-chasse dès le début du siècle. Ces distributions de fusils de chasse, de carabines et de revolvers étant pour le moins peu fréquentes (elles semblaient étrangement liées à la fréquence des confiscations), les agents utilisèrent donc habituellement leurs propres armes jusqu'à la fin des années 30. On remit alors à la plupart d'entre eux des revolvers de calibre 32 ainsi que des menottes. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, les armes confisquées n'étaient plus vendues aux enchères publiques, mais affectées à l'effort de guerre «à titre d'armes de protection contre le sabotage et à d'autres fins de la défense nationale», selon un bulletin du ministère de la Chasse et de la Pêche.

Lors de la fusion avec le ministère des Terres et Forêts, certains gardes-chasse (dont Vince Crichton, de Chapleau, qui utilisait un Luger de 9 mm datant de la Première Guerre mondiale) portaient toujours leurs propres armes. Mais leurs jours à titre de protecteurs armés étaient comptés : en décembre 1946, William Harkness, nouveau chef de la Division des pêches et de la faune, leur ordonna, dans la foulée de sa nouvelle politique de libéralisation, de rendre leurs armes au ministère. Il pensait qu'il suffirait de 10 ans d'éducation du public pour que les gardes-chasse puissent se passer de faire respecter les règlements régissant la chasse et la pêche. Toutefois, on distribua rapidement de nouveaux revolvers aux agents, cette fois-ci des armes de calibre 38 plutôt que celles de calibre 32 qu'on leur avait reprises.

Depuis, le revolver de calibre 38 est l'arme réglementaire des agents de protection de la nature, mais le modèle Smith and Wesson, conçu en 1896, ne devint leur arme exclusive qu'en 1978. À la fin des années 80, on leur distribua des gourdins comme «moyen de défense intermédiaire». Ils reçoivent maintenant des gourdins à poignée latérale et des gourdins escamotables.

Il n'y a pas plus de 20 ans, toutefois, de nombreux agents de protection de la nature refusaient encore de porter une arme. Préférant s'en remettre aux mots comme arme de dernier recours, ils laissaient leur étui chez eux ou ils y plaçaient une arme fictive telle qu'un morceau de bois ou un rouleau de papier de toilette. Certains agents trouvaient leur arme peu commode en raison de son poids, d'autres estimaient que la vue d'un revolver suffisait à pousser les contrevenants à la violence, d'autres encore hésitaient à porter une arme à l'utilisation de laquelle ils n'étaient pas formés. Mais, devant la généralisation de la violence dans la société, on insiste de plus en plus sur le fait que les agents portent leurs armes et sachent s'en servir. Devant la montée du danger, certains agents commencèrent même à acheter, il y a dix ans, leurs propres vestons pare-balles. Depuis 1988, le ministère les met à la disposition des agents qui en font la demande.

Même si les agents ont l'ordre de ne se servir de leurs revolvers qu'en dernier recours, ils doivent composer avec la possibilité d'avoir à tirer sur quelqu'un dans une situation où leur vie est en danger.

Même si les agents ont l'ordre de ne se servir de leurs revolvers qu'en dernier recours, ils doivent composer avec la possibilité d'avoir à tirer sur quelqu'un dans une situation où leur vie est en danger. Une formation continue leur permet de maintenir leur adresse au tir, mais il leur est toujours difficile d'accepter le fait qu'ils puissent blesser, voire tuer, quelqu'un d'autre.

«Quand j'étais plus jeune, je me demandais souvent : «Serais-je capable de tirer sur quelqu'un si j'y étais obligé?», se rappelle Tom Logan, ancien agent de protection de la nature qui est maintenant juge de paix à Terrace Bay. J'avais l'impression d'en être incapable. Il faut cependant se faire une idée, sinon pour soi-même, tout au moins pour les autres agents ou particuliers qui peuvent se trouver avec vous. En vieillissant, je me suis rendu compte que si je me trouvais dans une situation qui mettait la vie de quelqu'un en danger, je n'hésiterais pas à utiliser mon revolver.»

Joan Hubay, agente de protection de la nature de Kenora, considère qu'elle est obligée d'en arriver à la même conclusion. «Un revolver est un instrument de dissuasion, précise-t-elle. Si on m'enlevait mon arme, je ne ferais pas ce travail.»

Les moyens de transport

Les moyens de transport ont évolué considérablement avec le temps, particulièrement depuis 20 ans, c'est-à-dire depuis la généralisation des véhicules tout terrain et de puissantes motoneiges. En effet, les agents de protection de la nature ont dû éviter de se laisser distancer par une population de plus en plus mobile.

C'est en 1917 que le ministère des Terres, des Forêts et des Mines a acheté ses premiers véhicules moteurs, soit cinq camions légers Ford, pour les forestiers. Les gardes-chasse ont dû attendre l'après-guerre pour recevoir les leurs; c'est alors que les bureaux de district ont reçu des camionnettes et des pick-up bleus. Au cours des années 30 et 40, le ministère encourageait les agents à acheter leur propre voiture en en remboursant les frais d'utilisation aux fins de patrouilles. Cet arrangement était si pratique que certains gardes-chasse se sont opposés à la décision du ministère de leur fournir un moyen de transport. Aujourd'hui, les agents de protection de la nature disposent de

divers véhicules vert et blanc, à savoir des voitures, des camionnettes d'une demi-tonne et des 4 x 4, selon leur région et les tâches qu'on leur confie.

C'est vers le milieu des années 50 que l'on commença à adopter les radios d'auto en dépit des opinions partagées de certains agents. «Les radios avaient un bon et un mauvais côté, explique l'agent à la retraite Peter Nunan. On pouvait te surveiller encore plus étroitement qu'auparavant. Plus question de suivre ton instinct. Toutefois, les radios nous ont permis de travailler plus efficacement.» Depuis cinq ans, de nombreux agents du Sud de l'Ontario utilisent le téléphone cellulaire.

Les voitures des agents de protection de la nature comportaient des lumignons rouges. Au début des années 70, ces lumignons furent soudainement remplacés par des lumignons jaunes. «Je me souviens parfaitement, déclare l'agent Pat Brown, d'avoir essayé de poursuivre des contrevenants avec ce lumignon jaune sur le toit de la voiture. Personne n'y portait attention : on nous prenait pour un camion de remorquage!» En 1973, une modification au Code de la route légalisa, pour la première fois, la pose de lumignons rouges sur les voitures des agents de protection de la nature, qui en profitèrent immédiatement pour en équiper leurs voitures.

Les véhicules tout terrain firent leur apparition au milieu des années 70 et servirent immédiatement à patrouiller les routes et les pistes de campagne. Les véhicules tout terrain à trois roues eurent la cote pendant plusieurs années, mais on mit leur stabilité en doute après qu'ils se soient révélés la cause de plusieurs accidents. Les véhicules tout terrain agréés par le ministère comportent maintenant quatre roues.

Lorsque les agents Doug Hyde et Jim Poirier sont tombés dans les eaux glacées du lac Joseph en mars 1988, leurs véhicules tout terrain leur ont sauvé la vie en flottant! Ils inspectaient des pêcheurs sur glace lorsqu'une fente s'ouvrit : ils se retrouvèrent dans l'eau glacée jusqu'aux genoux, à cheval sur leurs véhicules à pneus en caoutchouc. M. Poirier put alors remonter sur la glace et y ramener Doug Hyde en utilisant son parka. «Sans ces véhicules, se rappelle M. Hyde, le dénouement aurait pu être fort différent.»

Depuis l'ère du *Gilphie*, qui servait sur la baie Georgienne, les agents de protection de la nature ont utilisé de plus en plus de bateaux. À la fin des années 40, les agents Dino D'Agostini et Harold Silva patrouillaient la baie Georgienne sur un bateau en acajou de 11 mètres (36 pieds), qui avait servi aux opérations de sauvetage de l'aviation royale canadienne durant la Deuxième Guerre mondiale. Ses lignes élégantes et ses moteurs Buchanan de 195 hp lui donnaient une grande puissance et une belle allure. «Mais il ne nous était pas très utile, nous confie M. D'Agostini. Ce n'était pas le genre de bateau avec lequel on pouvait inspecter les pêcheurs.»

De nos jours, les agents se servent de bateaux patrouilleurs de toutes formes et de toutes tailles sur les lacs et cours d'eau : anciens bateaux de pêche commerciale, baleinières, canots de

FIGURE 6-3
Roi du chenal nord, le patrouilleur en acajou* Sylva *permettait aux agents Dino D'Agostini et Harold Silva de parcourir la baie Georgienne vers la fin des années 40.

FIGURE 6-4
Dans son propre uniforme pour le protéger du froid glacial du lac Érié, l'agent Roy Muma patinait 40 km (25 mi) par jour pour inspecter les pêcheurs sur glace pendant l'hiver de 1941.

fret, hors-bord et hydroglisseurs. De 1980 à 1991, les agents du district de Napanee patrouillèrent le lac Ontario sur l'un des patrouilleurs les plus grands de l'ère moderne, le *Percina*, qui mesurait 9 mètres et demi (31 pieds) et qui requérait un équipage de trois hommes. C'est toutefois en raison de sa taille même qu'on décida de l'échanger pour un bateau plus petit, le *Mederios*, qui n'a que 6 mètres (20 pieds). «La généralisation de la pêche en bateau nolisé nous a obligés à adopter un bateau plus facile à manier et à déplacer en remorque», déclare Garry Himburg, superviseur des pêches et de la faune.

Les motoneiges ont commencé à proliférer en 1947, lorsque le premier véhicule Bombardier, qui ressemblait à un petit avion, est entré en service sur le lac Simcoe. Jack Ellis, fils de Sandy Ellis, garde de Simcoe, se rappelle que son père et d'autres agents pouvaient surprendre, avec leurs motoneiges, des pêcheurs sur glace. Le véhicule, qui produisait «un bruit du tonnerre», pouvait se déplacer à une vitesse incroyable.

«À l'époque, se souvient Jack Ellis, certains sportifs préféraient attraper le touladi au harpon plutôt qu'à la ligne, comme la loi l'exigeait. Pour ce faire, ils devaient souvent percer le toit de leur cabane pour y laisser passer le manche trop long du harpon. Il leur suffisait alors d'appâter le trou pour attirer le touladi à une distance où ils pouvaient le harponner. Les agents surveillaient à la jumelle les toits des cabanes à pêche pour y découvrir les manches de harpon qui en dépassaient. Leur motoneige leur permettait alors de descendre si rapidement sur les contrevenants qu'ils pouvaient les surprendre sur le fait avant que ces derniers puissent se débarrasser de leur équipement compromettant.»

Toutefois, certains gardes-chasse en étaient encore réduits à se déplacer en raquettes alors que les braconniers utilisaient des motoneiges. La partie était donc pour le moins inégale. En 1968, dans une lettre ouverte adressée aux membres de la Fish and Game Association de Peterborough, son président, Bob Record, décrit la triste situation de Johnny McCulloch, agent de protection de la nature de la région : Avec ses seules raquettes comme moyen de locomotion, ce dernier tentait vainement de rattraper les chasseurs de chevreuil qui lui échappaient en motoneige.

«Tout le monde sait que les braconniers de ma région utilisent le meilleur équipement que l'on puisse trouver sur le marché, trouve-t-on dans une lettre de M. Record. Ils ont des radios, des motoneiges et des habits bien isolés, ainsi que des lampes de poche et des fusils.» On ignore si c'est à cause de cette lettre ouverte, mais moins de 48 heures après sa publication dans les journaux, M. McCulloch se déplaçait sur une motoneige toute neuve, achetée par le ministère!

Avant l'apparition des premières motoneiges, le garde Roy Muma se fiait à un moyen de locomotion bien à lui pour patrouiller les rives gelées du lac Érié : une bonne paire de patins! En février 1941, il parcourait 40 km (25 mi) par jour, en patins, pour visiter les centaines de pêcheurs sur glace, la plupart des non-résidents, qui s'étaient établis jusqu'à 5 km (3 mi) au large entre Erie Beach et Port Colborne. M. Muma avait pour mission de s'assurer que les découpeurs de glace non résidents possédaient bien un permis de la province. Cet agent patineur fit beaucoup parler de lui dans les journaux, le *Niagara Falls Review* allant même jusqu'à déclarer le 18 février 1941 : «M. Muma, garde-chasse de Chippawa, est probablement l'un des protecteurs de la faune

ontarienne les plus dynamiques de la province».

Dès sa création en 1924 avec une flotte initiale de 13 avions, le service aérien provincial de l'Ontario augmentait considérablement la mobilité des gardes en servant du «système nerveux du Nord». En 1931, Frank MacDougall devint le premier surintendant volant du parc Algonquin. Il fit rapidement le malheur des braconniers en surveillant son domaine à basse altitude, du cockpit ouvert de son bimoteur Fairchild KR-34.

Après la guerre, les divers avions du ministère servirent de plus en plus aux projets de gestion, principalement à l'ensemencement des lacs et des rivières et à des études sur l'orignal, le chevreuil et le castor. Dans le district éloigné de Moosonee, qui comprend 22 pour 100 du territoire de l'Ontario, les enquêtes aériennes sont assez originales puisqu'elles servent à dénombrer les ours polaires, les bélugas, les morses et les caribous.

Après la guerre, les divers avions du ministère servirent de plus en plus aux projets de gestion, principalement à l'ensemencement des lacs et des rivières et à des études sur l'orignal, le chevreuil et le castor.

John Macfie, ancien agent de Parry Sound, a participé au recensement aérien de l'orignal pendant 25 hivers consécutifs. «Nous trouvions d'abord leurs pistes, puis nous survolions la forêt à une altitude de 400 à 800 pieds (120 à 240 mètres) pour les faire sortir des arbres, se rappelle-t-il. Un grand nombre d'agents travaillant dans le Nord ont passé une grande partie de leurs hivers à survoler les arbres en ayant le mal de l'air.»

M. Macfie se souvient d'un excellent pilote, George Campbell, qui avait l'habitude déconcertante de s'endormir au manche de son Beaver. «Il nous arrivait de voler en lignes d'une centaine de milles (160 kilomètres) en comptant les abris de castors, poursuit M. Macfie. Le travail du pilote était de voler sans dévier de direction et sans changer d'altitude. Cependant, George Campbell avait l'habitude de s'endormir et ne se réveillait que si l'avion commençait à pencher. Pourtant,

FIGURE 6-5
Les raquettes étaient indispensables dans le bon vieux temps. L'agent John Macfie (au centre) inspecte une ligne de piégeage près du lac Bearskin, dans les confins du Nord-Ouest de l'Ontario en janvier 1951. Il est accompagné de Elizier Beardy (à gauche) et de Tommy Fiddler.

même à moitié éveillé, il pilotait mieux que beaucoup d'autres et il était le meilleur de ma connaissance lorsqu'il s'agissait de trouver un orignal.»

Au début des années 70, le ministère créa le poste d'agent volant lorsque des pressions l'obligèrent à prendre des mesures contre la chasse et les vols illégaux dans le Nord de l'Ontario. Accompagné d'un pilote, l'agent Bob McGillivray fut posté à Thunder Bay pendant trois ans. Il fut suivi de Lorne Hudson, qui était établi à Dryden, et enfin de Gord Pollock, de 1980 à 1984.

En plus de profiter des progrès du transport sur terre, sur eau, sur glace et par air, les agents de protection de la nature disposent maintenant d'un grand éventail de moyens technologiques qui leur permettent de mieux appliquer les règlements.

Lorne Hudson, qui fut agent interrégional d'application des règlements de 1974 à 1980, enquêtait sur les services de vols nolisés et sur la chasse aérienne, ce qui l'amena à confisquer des avions, des armes et du gibier. Il lui arrivait souvent de mener des enquêtes d'infiltration pour trouver les responsables d'actes illégaux. Mais il n'était pas toujours facile d'arrêter des contrevenants à l'aide d'un biplace Super Cub P18A de 150 hp, conçu pour l'épandage. «À un moment donné, j'ai dû arrêter de confisquer des armes parce que l'avion devenait si lourd qu'il nous était presque impossible de décoller, nous confie M. Hudson. Une fois, j'ai confisqué 35 fusils et revolvers qui pesaient de 10 à 12 lb (5 à 6 kg) chacun. Il ne restait plus de place dans l'avion.»

Les agents de protection de la nature se servent beaucoup des hélicoptères tant pour leur travail de gestion que pour l'application des règlements. Ils peuvent être très utiles comme Peter Nunan l'a appris lors d'une patrouille aérienne qu'il effectuait au-dessus de la frontière entre l'Ontario et le Minnesota, à l'automne de 1968. Il survolait alors une petite rivière qui séparait les États-Unis du Canada. Il aperçut soudainement deux chasseurs, l'un en canot sur la rivière, l'autre qui marchait le long de la rive canadienne.

«Lorsque les deux chasseurs nous ont vus, raconte M. Nunan, celui qui se trouvait dans le canot commença à pagayer de toutes ses forces pour atteindre la rive américaine, tandis que son ami le maudissait du poing. Le pilote me demanda alors : «Est-ce que tu veux l'attraper?». Quand je lui ai répondu oui, il est descendu vers la rivière et les hélices de l'appareil ont repoussé le canot vers la rive canadienne.» M. Nunan atterrit tout près et se fit dire par le chasseur qui avait été abandonné : «Je suis content que vous l'ayez ramené». Par la suite, les deux hommes furent accusés et condamnés pour avoir chassé sans permis.

Moyens technologiques

En plus de profiter des progrès du transport sur terre, sur eau, sur glace et par air, les agents de protection de la nature disposent maintenant d'un grand éventail de moyens technologiques qui leur permettent de mieux appliquer les règlements. La multiplication de ces moyens au cours des dix dernières années est renversante.

Les appeaux très perfectionnés à apparence d'orignal, de chevreuil et d'ours ont causé la perte de nombreux chasseurs illégaux. Les agents utilisent parfois des appeaux sur roues. D'autres fois, les appeaux, dont les yeux réfléchissants créent une apparence encore plus trompeuse, sont faits de polystyrène ou de contreplaqué,

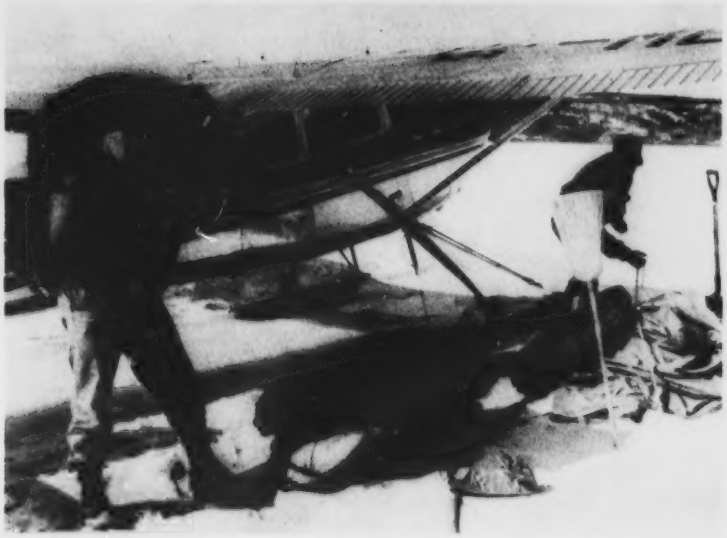

FIGURE 6-6
L'agent Al Pozzo décharge des peaux de castor d'un avion à Wawa en mars 1961.

recouverts de bure. Plus d'un chasseur a réagi avec surprise lorsqu'on l'a arrêté pour avoir déchargé son fusil dans des animaux factices plus grands que nature.

La rumeur se répandit cependant très vite et les chasseurs commencèrent à se méfier des appeaux après que la saison de chasse de 1989 vit se produire un déferlement d'arrestations. C'est alors que l'agent de Rainy River, Kevin Elliott, a fait preuve d'une astuce encore plus grande en créant un appeau télécommandé, dont la tête pouvait bouger. Juste avant l'ouverture de la saison de 1990, il plaça cet appeau de bois recouvert de peaux dans un petit champ en bordure d'une route peu fréquentée, au nord de Stratton. Quatre-vingt-dix minutes plus tard, un homme armé d'un fusil arrivait en voiture. M. Elliott continue son histoire :

«Après l'avoir laissé admirer l'animal pendant 15 secondes, j'en fis tourner la tête dans sa direction. Résultat : un coup de feu immédiat, puis un autre et un autre. En fait, l'homme ne s'arrêta de tirer que quand il me vit assis à ses côtés dans sa voiture. Ses premiers mots, à part quelques jurons, furent : «Ce n'est pas un appeau, n'est-ce-pas?». Quand je lui ai confirmé que c'en était bien un, il répliqua : «Mais il a bougé!». Pendant quelques minutes, j'étais certain de l'avoir convaincu qu'il rêvait, mais il ne m'a finalement pas cru.» Le premier jour de travail de l'appeau à tête télécommandée se solda par quatre condamnations, des amendes de 5 800 $, la confiscation de deux fusils et 7 ans de suspension de permis de chasse.

Dans le bon vieux temps, les agents de protection de la nature devaient être présents en personne sur la scène d'une infraction pour pouvoir porter des accusations. De nos jours, ils ont d'autres moyens de surprendre les contrevenants. Très souvent, des dispositifs téléguidés placés sous la peau des animaux abattus illégalement ont conduit les agents directement chez les auteurs de l'infraction. La photographie de surveillance directe et télécommandée, par exemple, à l'aide d'une caméra installée dans un arbre ou à partir d'un véhicule stationné en bordure de la route, permet d'enregistrer des renseignements

essentiels sur la destruction des habitats ou la vente illégale d'animaux.

Des zooms puissants permettent maintenant de photographier en flagrant délit les personnes soupçonnées de se livrer au commerce d'espèces en voie de disparition, voire d'obtenir une image du nombre de billets de banque échangés de l'autre côté d'un terrain de stationnement. La photographie de surveillance n'est même plus limitée aux heures d'ensoleillement; les viseurs à infrarouges qu'acceptent les caméras vidéo, les appareils de photographie et les jumelles permettent maintenant de multiplier 50 000 fois la lumière disponible, et ce, comme par magie.

En septembre 1987, l'agent Ben Attard, spécialiste de la photographie de

FIGURE 6-7
L'agent Doug Marshall transporte un appeau à l'endroit désigné, dans un sous-bois, près de Port Carling en 1991.

l'Unité des enquêtes spéciales, est resté à l'affût pendant plusieurs jours près de Kenora avant de photographier des chasseurs qui déchargeaient un orignal abattu illégalement d'un avion. «La photographie est une science exigeante et une image vaut 1 000 mots devant un tribunal, précise M. Attard. À travailler jour et nuit sur différents projets, on ne sait jamais à quoi s'attendre et on doit être prêt à tout.»

Les agents se servent de récepteurs à balayage pour intercepter les messages envoyés par bande SRG, qui peuvent leur donner des indices sur des actes illégaux. Les agents qui participent à de périlleuses opérations d'infiltration portent souvent des micro-émetteurs de poche électroniques qui leur permettent de garder le contact avec les équipes de soutien cachées à proximité. Ces équipes sont ainsi informées immédiatement de tout problème éventuel et peuvent intervenir rapidement.

Les progrès de la médecine légale ont été mis au service de nombreuses enquêtes depuis le milieu des années 50. Dans l'une des premières causes à faire appel à des experts en balistique, l'agent Dino D'Agostini a pu prouver, en 1954, que des cartouches trouvées près des carcasses de deux orignaux provenaient de la carabine Lee Enfield 303 d'un chasseur. Ce dernier invoqua la légitime défense devant le tribunal de Sudbury en prétendant qu'il n'avait tiré sur ces animaux que parce qu'ils le chargeaient. Toutefois, un expert en balistique de la Gendarmerie royale a pu montrer que les balles avaient pénétré dans l'animal de *l'arrière*. Le chasseur fut condamné à une amende de 300 $ pour avoir tué un orignal mâle et un orignal femelle deux semaines avant l'ouverture de la saison de chasse.

FIGURE 6-8
Ce regard en dit long... Enseveli sous la paperasse pendant l'opération Faucon, l'agent Ron Jean-Marie prie le bon Dieu qu'il le délivre de cette montagne de dossiers.

Au cours d'un procès pour braconnage tenu en mars 1991, un autre tribunal de Sudbury a accepté pour preuve, pour la première fois en Amérique du Nord, la validité de la méthode d'identification connue sous le nom de technique des empreintes génétiques. On put ainsi prouver que le sang recueilli sur un sac trouvé dans une île interdite à la chasse provenait d'un chevreuil que trois hommes de Killarney se faisaient surprendre en train de décharger de leur bateau, un jour plus tard. Les contrevenants prétendaient qu'ils avaient abattu ce chevreuil à un endroit où la chasse était permise.

L'identification du chevreuil fut possible en comparant son ADN, produit chimique qui emmagasine le code génétique de tout être vivant, à l'ADN du sang recueilli sur le sac. «Nous avons examiné le sang de 15 chevreuils sans lien de parenté : seules les empreintes génétiques du sang recueilli sur le sac et de celui du chevreuil en possession des chasseurs correspondaient exactement», déclare Bradley White, biologiste de l'université McMaster, qui analysa les échantillons.

Aussi bien équipés qu'ils soient, les agents de protection de la nature de l'Ontario souhaitent ardemment que la technologie puisse les délivrer d'un aspect de leur travail qui les a toujours le moins intéressés : la paperasse. Tandis que les premiers gardes-chasse se contentaient de tenir un journal où ils notaient brièvement leurs activités quotidiennes, les agents actuels doivent

remplir des rapports et rendre compte de chaque heure de chaque jour de travail en énumérant en détail les endroits où ils se sont rendus, les avertissements qu'ils ont donnés, les accusations qu'ils ont portées, les contacts qu'ils ont faits et plus encore.

Dans le district de Moosonee, où 90 pour 100 de la population parle le cri, les agents doivent souvent rédiger leurs rapports à l'aide d'une machine à écrire manuelle, utilisant l'alphabet cri, qui est syllabique. Ils font appel aux interprètes de la région pour traduire leurs bulletins d'information sur la gestion et sur l'application des règlements au profit des membres des Premières Nations. Ceux-ci sont disséminés dans tout ce district d'une superficie de 221 000 km^2 (137 329 mi^2). Depuis qu'il existe des logiciels en alphabet syllabique, ils espèrent qu'on en créera vite un pour l'alphabet cri.

En 1939, le salaire d'un débutant était de 93,75 $ par mois. Cette somme restera marquée à jamais dans la mémoire des gardes, qui avaient dû faire toute une série de métiers au cours de la dépression. Certains gardes avouent qu'ils sont devenus des agents de protection de la nature pour pouvoir manger.

Il ne fait aucun doute qu'on se sert de plus en plus du traitement de textes dans toute la province, mais le travail bureaucratique est sans fin si l'on compte les assignations et les bulletins d'information du gouvernement fédéral et de la province, les rapports de poursuites et de contraventions, les avertissements, les formulaires relatifs aux contrevenants mineurs, les rapports d'activités quotidiens, les journaux, les cahiers, les étiquettes de confiscation et les reçus relatifs aux biens confisqués. Tous ces rapports laborieux sont peut-être ennuyants, mais ils constituent un élément essentiel de l'application des règlements. Ils satisfont aux exigences de la documentation et de la collecte des éléments de preuve, tout aussi bien qu'à une soif de plus en plus grande de renseignements statistiques.

Le salaire

La section sur les outils de travail a laissé de côté un élément important, à savoir le salaire des gardes-chasse. Aucun autre aspect de l'évolution de leur situation au cours des ans n'est plus frappant que la grande amélioration de leurs conditions salariales. Le maigre salaire de 10 $ par mois qu'on versait aux gardes à temps partiel en 1892 a augmenté régulièrement, mais sans excès. Le rapport de 1912 de la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche disait déjà que les gardes touchaient «une rémunération si minime qu'ils sont obligés de s'adonner à d'autres occupations pour gagner leur vie, ce qui ne les encourage pas à respecter la dignité de leur poste ni à s'acquitter de leurs fonctions aussi bien qu'ils le devraient».

En 1939, le salaire d'un débutant était de 93,75 $ par mois. Cette somme restera marquée à jamais dans la mémoire des gardes, qui avaient dû faire toute une série de métiers au cours de la dépression. Certains gardes avouent qu'ils sont devenus des agents de protection de la nature pour pouvoir manger. Toutefois, les repas pris en service loin de chez soi devaient être, c'est le moins qu'on puisse dire, peu coûteux. La torontoise Jean Farewell était chargée de vérifier les notes de frais des gardes à Queen's Park au cours des années 30; elle avait comme directive d'être à l'affût de la moindre extravagance.

«S'ils dépensaient plus de 75¢ par repas, nous leur demandions des comptes», raconte-t-elle.

En 1951, le salaire mensuel des gardes-chasse est passé à 166 $, soit 10 $ de plus par mois qu'un agent de la police provinciale. Toutefois, en 1964, les agents de protection de la nature touchaient un salaire de départ de 267 $ par mois. Pour fins de comparaison, rappelons que, de 1959 à 1969, le salaire de biologiste débutant du ministère passa de 367 $ à 623 $ par mois. «Notre travail était très mal rémunéré», se rappelle l'agent à la retraite Harry Gingrich. «Ce n'était pas assez pour vivre.»

En 1970, l'orgueil et l'amour-propre des agents de protection de la nature reçurent un coup dur. Ils furent classés dans la troisième catégorie des techniciens des ressources. Opposés à cette classification de RT3, les agents n'hésitèrent pas à parler de vol de leur réputation. L'Amérique du Nord compte 64 organismes d'application des règlements relatifs à la pêche et à la chasse : seuls l'Ontario et la Nouvelle-Écosse plaçaient leurs agents dans cette catégorie.

Le moral était donc à la baisse. L'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario fut créée en 1979 et consacra les six années suivantes à réclamer, sans succès, le reclassement des agents. En mai 1985, 199 des 235 agents de protection de la nature déposèrent des griefs ayant pour motif la prétendue ignorance de l'aspect principal de leur rôle, à savoir l'application des règlements. Après bien du temps et des négociations, le gouvernement annonça, en avril 1990, que les agents de protection de la nature de l'Ontario avaient gagné une augmentation de 24,5 pour 100, qui porta le plafond de leur salaire à 45 500 $ par année, ainsi que le reclassement de leur poste.

Cette nouvelle entente salariale plaça les agents de protection de la nature de l'Ontario au troisième rang des organismes de protection de la nature de l'Amérique du Nord sur le plan de la rémunération, tout juste après ceux du Yukon et ceux du U.S. Fish and Wildlife Service.

Chapitre sept : Face au danger

La vie quotidienne des agents de protection de la nature est toujours empreinte de dangers. Que la menace vienne d'une nature hostile ou d'un agresseur humain, les agents doivent y faire face avec calme et sang-froid. Les statistiques et les comptes rendus de gardes-chasse sur les voies de fait et les assassinats dont ils ont été victimes dans l'exercice de leurs fonctions montrent à quel point ils doivent pouvoir faire face au danger. Car le travail de garde-chasse est vraiment dangereux.

En 1984, la société américaine Audubon rappelait qu'un agent de protection de la nature courait un risque neuf fois plus grand qu'un agent de police de périr dans l'exercice de ses fonctions. Les statistiques de 1987 révèlent que 14 pour 100 des agents ontariens— c'est-à-dire un sur huit— avaient été victimes de voies de fait. Des études ont montré que près de 65 pour 100 des inculpés par un agent de protection de la nature avaient un casier judiciaire.

Souvent, les agents se trouvent seuls, en face d'un groupe de chasseurs ou de pêcheurs, la nuit, dans des endroits déserts. Il arrive que ces gens soient armés et, que lorsqu'on les interpelle, ils deviennent irascibles, instables ou violents, surtout s'ils ont bu. En outre, comme les pénalités sont assez sévères en cas d'infraction aux règlements sur la faune, les contrevenants ont tendance à se battre ou à prendre la fuite lorsqu'ils sont pris en flagrant délit.

Les dangers auxquels les agents font face ne proviennent pas que de l'application des règlements dans la nature. On leur demande d'intervenir dans les bagarres dans les parcs provinciaux, de mener des enquêtes sur le crime organisé, d'effectuer des opérations

À GAUCHE : ***L'agent Rick Stankiewicz doit être aux aguets pendant les patrouilles solitaires.***

de sauvetage et même de trancher des disputes conjugales.

«Il ne fait aucun doute que les agents de protection de la nature font face à des situations dangereuses», déclare Ian Anderson, président sortant de l'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario. «La sécurité des agents constitue l'un des premiers soucis de notre Association.» Il parle par expérience. Malgré sa taille de 1,93 m (6 pi 3 po) et ses 98 kg (216 lb), M. Anderson a subi toutes sortes d'agressions et de menaces à main armée tout au long de sa carrière.

La violence a toujours constitué un risque professionnel, aussi bien dans les régions peuplées que dans les régions éloignées. Déjà en 1912, un rapport de la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche notait que «même à portée d'oreille des cloches de l'hôtel de ville de Toronto», on entendait des coups de feu tirés sur un agent qui avait voulu arrêter un pêcheur.

Pratiquement tous les anciens ont leurs anecdotes personnelles à raconter, où il est question de fuites et de poursuites, de bagarres, de menaces et de fusillades. Dale Gartley, spécialiste provincial de l'application des règlements, qui reconnaît avoir été audacieux, a été agressé à plusieurs reprises dans l'exercice de ses fonctions. Dans l'espace de quelques semaines, un printemps, on a tiré sur lui à plusieurs reprises pendant qu'il menait une enquête sur la pêche interdite dans les environs de la rivière Thames.

Depuis 1972, quatre fonctionnaires des services de conservation québécois ont péri dans l'exercice de leurs fonctions. Le dernier, Luc Guindon, a été tué avec une arbalète par un chasseur d'orignal, dans une forêt à 90 km (56 mi) au nord de Montréal, en 1989. Le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec a déclaré, lors de l'enquête du coroner tenue à ce propos, que «les dangers n'avaient cessé d'augmenter depuis 20 ans et atteignaient une violence inouïe dans certains cas».

S'il est vrai que des agents ontariens ont péri en raison des circonstances dangereuses dans lesquelles ils se trouvaient, aucun n'a été assassiné au cours des 100 dernières années— du moins officiellement. Si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit que deux gardes-chasse ont trouvé la mort dans des circonstances fort suspectes, mais personne ne saurait dire à coup sûr quels étaient les coupables.

FIGURE 7-1
Au crépuscule sur l'île Manitoulin, l'agent Ian Anderson s'approche d'un suspect. «Il ne fait aucun doute que les agents de protection de la nature font face à des situations dangereuses», déclare M. Anderson, ancien président de l'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario.

Le premier de ces «mystères» a trait à un certain John Billings, héros de la Première Guerre mondiale, décoré en «reconnaissance de son courage et de son dévouement sur le champ de bataille». Il était âgé de 42 ans, fort estimé et très expérimenté. On le vit vivant pour la dernière fois le 8 janvier 1926, quand il quitta son domicile accompagné d'un guide local, Joe Stringer, pour aller inspecter le piégeage illégal à la limite sud du parc Algonquin. Le soir, les deux hommes n'étaient toujours pas revenus. C'est alors qu'on dépêcha une équipe de sauvetage qui fit la macabre découverte.

Au crépuscule, on trouva les restes calcinés de MM. Billings et Stringer parmi les cendres froides de la cabane d'une scierie, près de Whitney. Il semble que les hommes— qui ont pu être identifiés grâce aux objets non combustibles qu'ils avaient dans

leurs poches — aient été tués par un coup de fusil, puis recouverts de mottes de foin et de bois dans la cabane à laquelle on avait mis le feu. On trouva à proximité une cartouche vide qui semblait avoir été tirée récemment. Cette cartouche ne correspondait pas au fusil de M. Billings. Il y avait beaucoup de traces de pas dans la neige autour de la porte de la cabane et on trouva une série de pas s'éloignant de la scène du crime— vraisemblablement ceux du meurtrier. Par la suite, les autorités médicales ont déclaré qu'on avait dû alimenter continuellement le feu pour brûler à ce point les os des victimes.

Le constable provincial S.J. Elliott obtint un mandat d'arrêt pour un jeune trappeur de 24 ans qu'il soupçonnait d'être le meurtrier. À l'enquête, l'inculpé affirma qu'il chassait le pékan dans le nord du comté de Haliburton au moment du crime. Il put même produire deux peaux de pékan comme preuve.

FIGURE 7-2
Le garde-chasse John Billings (à droite) à qui le prince de Galles (le futur roi Édouard VIII) remet la médaille de bravoure sur la Colline parlementaire en 1919. Sept ans plus tard, M. Billings trouva la mort dans des circonstances mystérieuses près du parc Algonquin.

L'accusation était suffisamment mal étayée pour que l'on relâche le trappeur à la fin de l'audience. Il semble que MM. Billings et Stringer aient été victimes d'un crime monstrueux. Mais personne ne pourrait en jurer, et pour citer le *Pembroke Standard*, cet événement tragique «devait passer dans l'histoire comme l'un des nombreux mystères de la forêt».

Wilf Faubert, autre ancien combattant âgé de 42 ans, connut aussi une mort encore inexpliquée. En mars 1945, M. Faubert fut renversé par un train sur la voie du Canadien National, à l'est de Minaki. «Personne ne sait ce qui s'est passé au juste, dit son fils, Roy Faubert, qui se trouvait alors à Calgary, à une école de pilotage. Je sais seulement qu'il aimait son travail et qu'il prenait la protection de l'environnement et de la faune très au sérieux.» M. Faubert travaillait à Minaki, le sixième poste nordique au cours de sa carrière de 18 ans; il portait toujours une cravate et voyageait beaucoup en train. Sa mort est entourée de mystère.

Charlie Bibby, ancien superviseur des pêches et de la faune du district de Sudbury, pense que «M. Faubert était sur la trace de personnes impliquées dans le commerce illégal de fourrures et que ces personnes l'auraient assassiné avant de le déposer sur les rails pour faire croire qu'il s'était tué». Là encore, on n'a rien prouvé et personne n'a été arrêté.

Le garde-chasse George Mortimer Parks frôla la mort de près, dans les années 20, en se rendant de North Bay à Mattawa en carriole. Dans un virage, quelqu'un tira un coup de fusil sur les rênes et les chevaux prirent la fuite, finissant par détruire la carriole. M. Parks, qui fut agent de1908 à 1947, notamment à titre de superviseur du Nord-Est de la province, n'a jamais pu savoir qui avait tiré, bien qu'il ait des soupçons.

Les gardes-chasse ont reçu de nombreuses menaces de mort depuis un siècle, mais l'agent Dave Kenney fut sans doute le seul qui ait été témoin d'un complot d'assassinat contre lui.

On est en 1978. M. Kenney découvre par hasard un réseau de voleurs d'armes en se rendant chez un marchand local où il espère arrondir sa collection d'armes à feu anciennes. Au lieu d'armes anciennes, le commis lui montre

toute une série d'armes puissantes interdites, notamment une mitrailleuse automatique. M. Kenney signale la chose à la Police provinciale de l'Ontario.

Les voleurs apprennent la dénonciation de M. Kenney et préparent un complot pour l'assassiner. Un agent de police qui s'est infiltré parmi eux apprend leur projet : les bandits ont l'intention d'abattre une perdrix en dehors de la saison de chasse, de suivre M. Kenney du bureau de district d'Espanola, puis d'arrêter son véhicule et de le tuer. Pour induire les policiers en erreur, ils prévoient laisser la dépouille de la perdrix sur la scène du crime.

Un agent de police qui s'est infiltré parmi eux apprend leur projet : les bandits ont l'intention d'abattre une perdrix en dehors de la saison de chasse, de suivre M. Kenney du bureau de district d'Espanola, puis d'arrêter son véhicule et de le tuer.

Le jour prévu du meurtre de Dave Kenney, un hélicoptère de la Police provinciale poursuit les assassins en puissance qui empruntent l'autoroute 17 entre Sudbury et Espanola. Les hommes sont arrêtés à un barrage routier et condamnés par la suite à six ans de prison pour complot en vue de commettre un meurtre. L'opération d'infiltration déclenchée grâce à l'intervention de M. Kenney s'est soldée par beaucoup plus d'arrestations dans des magasins d'armes de tout le Canada.

Un numéro de 1948 de la revue *Sylva*, publiée par le ministère des Terres et Forêts, comprend un compte rendu détaillé d'une arrestation effectuée par le garde-chasse Nelson Jones dans une région sauvage. Ce compte rendu illustre les difficultés auxquelles les agents font face.

Au début de l'histoire, M. Jones et un trappeur local suivent des traces de pas en direction du parc Algonquin dans la matinée du 30 novembre 1947. Du sang dans la neige à côté d'une hutte de castors prouve la capture illégale d'un castor. Les deux hommes découvrent, à proximité, un refuge où ils trouvent un sac de couchage, des couvertures de laine, une bonne provision de vivres et de pièges, ainsi que deux peaux de castor. M. Jones attend tranquillement dans le refuge jusqu'à ce qu'il entende quelqu'un qui ramasse du bois dans la forêt. Il poursuit son récit :

«Un homme s'approche en portant du bois, une hache, un sac de pièges et un fusil en bandoulière. Je me rends vite compte qu'il est grand et costaud, avec une grosse moustache. Je fais quelques pas vers lui pour lui parler. Il ne m'a pas encore vu. S'arrêtant brusquement, et avant que je puisse dire un mot, il me demande d'un air féroce si je suis garde-chasse.

Je lui réponds que oui en lui montrant mon insigne. Je le préviens que je vais l'arrêter et qu'il doit me suivre. Je lui demande de me montrer son fusil. C'est alors qu'il me dit : «Ne bouge pas si tu ne veux pas te faire tuer. Je n'ai pas de fusil, compris?». Il jette le bois et les pièges par terre. Alors je lui dis qu'il a intérêt à coopérer et à ne pas jouer le dur. Il me répond : «Je suis assez fort et je n'ai pas peur de toi». Puis il ajoute : «Je m'en vais d'ici, mais pas avec toi».

Sur ces mots, il se met à courir vers la hutte de castors. Au bout de 25 ou 30 pieds (8 à 9 mètres) sur la glace couverte de neige, je le rattrape et je le saisis par l'épaule gauche. Il fait demi-tour et m'enfonce son fusil dans

l'estomac. J'ai su par la suite que c'était un Winchester 44-40. Je sors ma matraque et je frappe le fusil. «Attention, dit-il, ce fusil est chargé», puis il reprend la fuite.

Après un autre sprint, je le rattrape et, juste à ce moment-là, il saisit le fusil comme un bâton et il m'en donne un coup sur le côté droit en me fracturant deux côtes. Il repart en courant et, arrivé au centre du lac, où je finis par le rattraper, il me donne un autre coup de fusil, sur le nez cette fois-ci, qui se met à saigner. Puis, il me frappe à l'épaule gauche et sur le revers de la main gauche avec laquelle je tentais de parer aux coups. Il repart en courant. Nous avions presque traversé le lac.

«Après un autre sprint, je le rattrape et, juste à ce moment-là, il saisit le fusil comme un bâton et il m'en donne un coup sur le côté droit en me fracturant deux côtes.»

Il remonte sur la rive en se dirigeant vers la forêt, moi j'étais toujours à ses trousses et je voulais frapper le bras avec lequel il tenait son fusil. Pendant que je prends mon élan, il baisse la tête pour essayer de me faire tomber de la rive. Je l'atteins à la tête avec mon gourdin et il se met à saigner comme un cochon. Pourtant, ça ne le ralentit pas. Il court de plus belle vers un grand pin gris. Je contourne l'arbre et il lance sa hache qui vient se planter dans l'arbre au moment où je me reculais.

J'étais furieux et plus décidé que jamais à l'empêcher de s'échapper. Tandis qu'il tourne autour de l'arbre, je le rejoins avant qu'il ait le temps de lancer à nouveau sa hache. En le saisissant par le bras, je lui fais une prise de judo qui le met sur le dos; son fusil l'atteint juste au-dessus de l'oeil gauche. J'ai pu le retenir allongé dans la neige parce que le sang de cette blessure l'aveuglait.»

M. Jones nous raconte que, après avoir ramassé la hache et le fusil de l'homme, il l'a ramené au refuge où, en tout bien, tout honneur, il fit un feu, prépara du thé, lava la blessure de l'homme et lui offrit quelques sandwichs. Puis ils parcoururent 13 km (8 mi) à pied jusqu'à la voiture du garde-chasse et 82 km (51 mi) jusqu'au bureau de district de Pembroke. Durant le procès qui suivit, le prisonnier fut trouvé coupable de résister à une arrestation, de menaces avec une arme à feu, de possession d'une arme à feu dans le parc, de chasse interdite dans le parc, ainsi que d'avoir tué deux castors en dehors de la saison et détruit des huttes de castors. Il a été condamné à passer huit mois dans la prison de Guelph.

Les gardes-chasse ne font pas face seulement à la violence humaine, mais également aux rigueurs de la nature : l'eau, la glace, le vent et la précarité de l'homme dans la nature sauvage représentent pour eux de grands dangers.

Lee Branscombe était agent de protection de la nature depuis à peine deux ans lorsqu'il partit avec son adjoint, Jim Noble, dans un esquif à moteur pour traverser le passage de Collins, près de Killarney, un soir venteux de novembre 1955. Les deux hommes partaient inspecter les chasseurs de chevreuils dans un camp situé de l'autre côté du chenal, qui était fréquemment houleux. Plusieurs heures plus tard, on retrouva l'embarcation vide sur la rive et on se mit à la recherche des deux hommes.

On dragua les eaux plusieurs jours de suite, mais on retrouva seulement un

levier du fusil de M. Noble et une botte appartenant à M. Branscombe. On en conclut que les gardes-chasse avaient été emportés dans la baie Georgienne. Leurs corps ne furent jamais retrouvés.

Dans des eaux plus calmes mais troubles, les agents Bob Guenther et Carl Liddle ont trouvé la mort en octobre 1965, alors qu'ils patrouillaient la vaste contrée du marais Luther, paradis des chasseurs de canards, située entre Arthur et Orangeville. Durant toute la saison de la chasse aux oiseaux aquatiques, des agents de protection de la nature faisaient le guet dans le marais, en postes de cinq jours. Ils patrouillaient à pied, en voiture et en canot pneumatique à hélice.

On en conclut que les gardes-chasse avaient été emportés dans la baie Georgienne. Leurs corps ne furent jamais retrouvés.

M. Liddle, jeune agent qui ne savait pas nager, et M. Guenther étaient de service dans le canot pneumatique le jour de leur mort. On retrouva l'embarcation abandonnée à la dérive, l'hélice brisée. On avisa les autorités qui lancèrent une opération de secours.

L'agent retraité Harry Gingrich de Cambridge se souvient d'avoir reçu un S.O.S. cette nuit-là. Pendant les trois journées suivantes, il parcourut la région en voiture, à pied et en canot en hélant les disparus au mégaphone et en dirigeant les phares de sa voiture sur l'eau. Le quatrième jour des recherches menées par 200 hommes, nombre de bateaux et plusieurs avions, des plongeurs ont ramené une cuissarde et une canadienne du ministère des Terres et Forêts. Le lendemain, on découvrit les corps des deux agents à 3 mètres (10 pieds) l'un de l'autre dans 2 mètres (6 pieds et demi) d'eau. Carl Liddle était entièrement vêtu, tandis que Bob Guenther s'était, semble-t-il, déshabillé pour venir à l'aide de son collègue. Par la suite l'enquête a révélé que les deux hommes avaient péri dans un accident.

On ne sait pas exactement ce qui s'est passé. Harry Gingrich pense que l'hélice est restée accrochée dans une branche, renversant le canot pneumatique et faisant tomber les deux hommes à l'eau. L'autre hypothèse est que M. Liddle soit tombé du bateau pour une raison quelconque et que M. Guenther soit allé à sa rescousse.

FIGURE 7-3
À la recherche d'outils du trafic des fourrures dans la rivière des Français, en 1961. Les agents Jim Sheppard (à gauche) et Don Hughson furent les premiers à utiliser du matériel de plongée sous-marine dans les études de gestion des pêches et d'autres projets.

En automne 1967, l'agent Al Comfort a trouvé une mort atroce et solitaire sur la rive de l'île Shipsands, refuge d'oiseaux situé à l'embouchure de la rivière Moose. Dans la vingtaine, M. Comfort s'était rendu dans l'île pour se porter au secours des oies estropiées. En effet, chaque année, les agents de protection de la nature entreprennent cette mission pour mettre fin à la souffrance des oiseaux blessés par les chasseurs. En arrivant dans l'île, il a voulu amarrer son canot, mais une vague puissante a déferlé et l'a emporté au large. Al Comfort lutta de toutes ses forces pour le ramener à la rive.

«Il a dû paniquer», dit Gerry English, superviseur des pêches et de la faune de Geraldton et prédécesseur de M. Comfort à Moosonee, «parce qu'il a perdu ses cuissardes». Lorsqu'il s'est rendu compte de la futilité de sa lutte contre la marée, il alla s'asseoir sous les saules au bord de l'eau où— transi, trempé et pieds nus— il mourut d'hypothermie. Des recherches poussées

sur terre et par avion permirent de retrouver son canot dans la rivière Moose, mais il fallut deux semaines avant de retrouver son corps gelé, recouvert d'algues.

Juste après le grand gel, un résident des environs ramassait du bois le long de la rive, lorsqu'il a remarqué le canon d'un fusil dépassant de la glace. Lorsqu'il s'est approché, il a retrouvé l'arme autour de laquelle M. Comfort s'était allongé. «Si seulement Al avait pu tenir le coup jusqu'à la prochaine marée basse, il aurait pu rejoindre la terre ferme à pied, précise M. English. Il y avait un poste d'inspection des oies à moins d'un demi-mille (un kilomètre) de là.»

Juste après le grand gel, un résident des environs ramassait du bois le long de la rive, lorsqu'il a remarqué le canon d'un fusil dépassant de la glace.

Deux agents au moins ont trouvé la mort en service. Il s'agit d'Otto Jordi et de Kent Bibby. Otto Jordi, en poste à Port Arthur vers la fin des années 40, fut victime d'une crise cardiaque alors qu'il tirait un traîneau chargé de provisions sur le lac Shebandowan gelé. M. Jordi, au début de la quarantaine, revenait d'une expédition d'inspection des lignes de piégeage. Une équipe se lança à sa recherche quand on constata son retard. On découvrit son corps sur la glace. Il fut inhumé dans son uniforme, et ses collègues portèrent son cercueil.

Kent Bibby trouva la mort en 1974, pendant qu'il inspectait des pêcheurs nocturnes au ruisseau Agimak, près d'Ignace, durant la montaison du printemps des brochets. M. Bibby, âgé de 38 ans, fils de l'ancien garde-chasse Charlie Bibby, était un agent dévoué qui avait déjà 10 ans de service à son actif. Il souffrait de diabète et on lui avait trouvé une tumeur au cerveau cinq ans plus tôt.

«Kent savait qu'il allait sans doute mourir de la tumeur et que ses jours étaient comptés. Cela explique peut-être pourquoi il travaillait aussi fort», dit son partenaire, Dave Penney «Il adorait son travail et faisait souvent des journées de 15 à 16 heures, sept jours par semaine.»

La rigueur de l'hiver a failli coûter la vie à Ed Skuce, agent légendaire qui fut en poste de 1930 à 1965. La glace avait cédé sous ses pas alors qu'il inspectait des pêcheurs près de Powassan, au début des années 40. Il fut sauvé, littéralement, par une poche d'air et par son inséparable couteau de poche.

Lorsque M. Skuce tomba à l'eau sans refaire surface, deux hommes allèrent chercher de l'aide. À leur retour, le garde-chasse n'était visible nulle part et on finit par le déclarer mort. Dix bonnes minutes s'écoulèrent avant que, miraculeusement, on aperçoive une minuscule lame d'acier qui sciait la glace. Il avait survécu grâce à une poche d'air prise sous la glace et il fut ramené à la surface par les pêcheurs qui n'en croyaient pas leurs yeux.

Selon son fils Peter, Ed Skuce était d'une timidité maladive et ne se vantait jamais de ses exploits. En fait, il était si gêné de son séjour prolongé dans les eaux glacées du lac qu'il n'est pas rentré chez lui pour se sécher. «Il ne voulait pas que ma mère s'inquiète, dit Peter. En fait, ma mère n'a appris l'incident que lorsqu'elle en a lu le reportage dans le *Powassan News*!»

Les dangers auxquels s'exposent les agents de protection de la nature sont d'autant plus graves lorsqu'ils utilisent des machines. Jack Stewart a dû

regretter sa virée en voiture sur le lac White gelé, près de Renfrew, ce samedi matin fatidique de février 1962. En fait, il n'avait pas le choix. Très peu d'agents du ministère étaient équipés de motoneiges à cette époque. Il arrivait souvent que les agents conduisent leur voiture sur la surface gelée d'un lac pour aller inspecter les pêcheurs. Mais on avait porté plainte que des pêcheurs utilisaient plusieurs lignes pour attraper plus de poissons qu'ils n'en avaient droit.

Les dangers auxquels s'exposent les agents de protection de la nature sont d'autant plus graves lorsqu'ils utilisent des machines.

Tout allait bien jusqu'à ce qu'une bourrasque de neige coupe toute visibilité. M. Stewart, qui était accompagné d'un adjoint, décida de quitter le lac pour s'abriter. Comme la neige avait déjà recouvert la trace des pneus de sa voiture, il se perdit vite et se vit condamné à tourner en rond.

Puis, la voiture s'écrasa contre la rive rocheuse d'une île nommée justement l'île Stewart. M. Stewart fut retenu par le volant, mais son adjoint fut projeté à travers le pare-brise. M. Stewart réussit à sortir de la voiture et à le ramener dans le véhicule. Il recouvrit le pare-brise défoncé de son parka et enveloppa son collègue dans sa propre tunique. Insuffisamment vêtu pour ce mauvais temps, il partit chercher de l'aide d'un pas chancelant.

Son bureau n'était pas loin, à Dacre. M. Stewart reconnut donc l'île et savait qu'il y avait des gens à proximité. Mais, comme il avait été traumatisé par sa collision imprévue, il n'avait plus son sens de l'orientation et il tomba de tout son long sur la glace.

Entre-temps, quelqu'un avait trouvé la voiture endommagée avec son passager blessé et appelé au secours. Maintenant c'était M. Stewart qui était perdu. Dès que la bourrasque se fut apaisée, l'agent Ken Shoenauer partit en avion effectuer des recherches. Il découvrit vite M. Stewart couché sur la glace, conscient, mais délirant et les mains gelées, car il ne portait pas de gants. Paddy Hogan, qui avait connu M. Stewart à ses débuts dans la carrière, a dit que ce dernier ne se préoccupait que de l'état de son collègue resté dans la voiture.

L'adjoint se remit rapidement, mais M. Stewart fut obligé de s'absenter de son travail pendant six mois et n'a jamais recouvré complètement l'usage de ses mains. Trois ans plus tard, il fit une crise cardiaque pendant qu'il inspectait des pêcheurs sur la rivière des Outaouais et, en 1968, il succomba à une autre crise en rentrant chez lui du bureau de district de Pembroke. «Tout le monde connaissait Jack Stewart, dit M. Hogan, on avait beaucoup d'estime pour lui.»

En 1987, un hélicoptère s'écrasa, emportant Henry Kujala, agent fort respecté de Parry Sound. Il prenait des photographies aériennes des frayères de brochets près des rapides du Serpent sur la rivière Seguin lorsque l'hélicoptère qui le transportait s'écrasa dans les gorges de la rivière. Le pilote, David Buzzell, périt également dans l'accident. On retrouva l'hélicoptère renfermant la dépouille des deux hommes enfoui dans les bois après une opération de secours intensive de quatre jours.

M. Kujala, âgé de 40 ans, avait 19 ans de service au ministère des

Richesses naturelles. Il avait débuté comme agent de protection de la nature dans le district de Maple, avant d'être promu agent de gestion de la faune à Parry Sound en 1983. Réputé pour sa compétence dans le piégeage des loups, il était connu au ministère sous le nom de «Wolfman». Il était également réputé pour son expérience des cerfs de Virginie.

«Henry était sérieux, sincère, optimiste et il avait bon caractère», selon John Macfie, ancien superviseur des pêches et de la faune de Parry Sound. «Ceux qui excellent dans leur profession se retrouvent aux premières lignes, et c'est là que se trouvait Henry. Ce sont ceux qui reçoivent les premiers coups du destin.» Plus de 300 personnes ont assisté à ses funérailles, dont au moins un ancien braconnier, ce qui prouve la considération dont jouissait M. Kujala.

Bernie Wall faillit mourir dans un accident d'hélicoptère, et il frissonne encore à la pensée du mauvais quart d'heure qu'il a passé. À titre d'agent de protection de la nature en poste à Nipigon en 1967, il marquait des orignaux sur le lac Wolfpup, au nord de Dorion, par une journée venteuse de juillet quand survint l'accident. À l'époque, lorsqu'un pilote d'hélicoptère trouvait un orignal nageant dans un lac ou une rivière, il tentait de placer les pontons de son appareil à côté de l'orignal. L'agent qui l'accompagnait pouvait alors prendre appui sur un des pontons pour marquer l'orignal à l'oreille.

Au beau milieu de l'opération, une vague déferla contre l'hélicoptère de Bernie Wall qui se renversa, entraînant la chute du pilote. M. Wall, qui est maintenant agent de gestion de la faune à Thunder Bay, se trouva coincé sous l'eau durant une minute entière avant de réussir à détacher sa ceinture de sécurité et de s'échapper de l'habitacle en plexiglass de l'hélicoptère.

«J'étais sûr que j'allais y laisser ma peau», dit M. Wall, qui «voyait» sa femme et son fils tandis qu'il luttait sous l'eau pour se libérer de sa seule main valide. «Aujourd'hui encore, j'ai du mal à parler de cet accident.»

Bernie Wall et le pilote ont parcouru 11 km (7 mi) à pied jusqu'à la route la plus proche où, couverts de sang, ils ont arrêté un camion qui transportait du bois. Plus tard, M. Wall se rendit compte qu'il avait perdu son képi d'agent de protection de la nature. Un pêcheur américain le découvrit six semaines plus tard, pensant que son propriétaire avait péri. «Je l'ai toujours en souvenir», dit M. Wall, en riant. Le pire, c'est qu'on avait demandé à l'agent Bill Sameluk de marquer les orignaux, mais Bernie Wall avait insisté pour le faire, car l'endroit se trouvait sur son territoire. La province a cessé de marquer les bêtes par hélicoptère peu après l'accident.

Les agents Lorne Hudson et Rick Parsons connurent eux aussi une mésaventure terrifiante, quand ils s'écrasèrent dans un lac sauvage en mai 1978 durant une patrouille aérienne d'inspection des pêcheurs de poissons de grande taille. Leur hydravion avait raté une manoeuvre latérale et s'était écrasé dans le lac Whiteclay, à 75 km (47 mi) au nord d'Armstrong, puis avait fait plusieurs tonneaux avant de s'enfoncer dans trois mètres (dix pieds) d'eau, les portes ouvertes. Les deux agents purent remonter à la surface à bout de souffle.

Un peu plus tard, agrippés aux flotteurs renversés de l'avion, M. Hudson, en poste à Dryden à titre d'agent aérien d'application des règlements, et

FIGURE 7-4
L'agent de protection de la nature Henry Kujala a trouvé la mort dans un hélicoptère qui s'est écrasé dans la rivière Seguin près de Parry Sound en 1987.

M. Parsons, du bureau d'Armstrong, s'aperçurent que le pilote n'avait pas pu quitter l'appareil. Ils replongèrent donc dans les eaux glacées et finirent par le retrouver, essayant de faire surface. Des pêcheurs des environs, dont Jim Crawford, chef de la police de l'État du Minnesota, accoururent au secours des trois hommes.

M. Parsons a peur de monter en avion depuis ce jour-là. «L'accident fut effrayant, mais cela ne m'a pas vraiment gêné sur le coup. C'est plus tard que je l'ai ressenti.»

Il arrive souvent que les agents de protection de la nature se mettent en danger lorsqu'ils se portent au secours de personnes ou d'animaux. À la fin des années 40, l'agent Roy Muma et le garde-chasse adjoint Earl Weaver venaient de partir en patrouille sur la rivière Niagara lorsqu'ils virent les trois occupants d'un bateau à moteur leur faire de grands signes alors que le courant les entraînait vers les cataractes qui mènent aux chutes Niagara. Le moteur du bateau était en panne et son ancre était inutile. Les agents rattrapèrent le bateau à la dérive, sauvèrent ses passagers en détresse et le ramenèrent à un embarcadère des environs.

Peu après, les agents s'en revenaient par la rivière East lorsqu'ils aperçurent deux garçons dans une petite barque à la dérive. Les garçons s'étaient fabriqué des rames de fortune avec des branches d'arbres et des bouts de planches cloués aux extrémités et attachés par deux petits boulons crochus pratiquement inefficaces. Ils ne s'étaient pas rendu compte de leur proximité des chutes Niagara et ils furent ramenés en lieu sûr par nos agents.

Par une froide soirée du printemps 1986, les agents Paul Dennis, Steve Aubry, Dan McKnight et le technicien des pêches et de la faune Cam McCauley parcoururent 95 km (59 mi) du bureau du district de Cochrane à la rivière Floodwood, où un orignal femelle s'était enfoncé dans la rivière gelée et était resté prisonnier entre la rive et la rivière. Un guetteur de l'Abitibi avait remarqué l'orignal en détresse et avait appelé au secours.

Pendant que M. Dennis enfilait une combinaison de plongée, M. Aubry avança jusqu'au bord de la glace en raquettes pour évaluer la situation et constater l'état de l'orignal. «Il était exténué et la glace lui avait mis le cou à vif, dit-il. Il y avait du sang, mais la blessure était superficielle.»

MM. McKnight, Dennis et McCauley remontèrent dans la section non gelée de la rivière jusqu'à l'endroit où l'orignal était prisonnier. MM. McCauley et

FIGURE 7-5
Au secours d'un orignal dans le district de Cochrane. À gauche, l'orignal femelle enfoncé dans la glace est prisonnier entre la rive et l'eau libre. L'agent Paul Dennis rampe sur la glace fondante pour le délivrer. Dans le canot, les membres de l'équipe de secours, Cam McCauley et Dan McKnight.

McKnight commencèrent à creuser un canal avec le canot et M. Dennis alla s'asseoir à côté de l'orignal, les jambes dans l'eau. «Il a mis sa tête sur mes genoux et il s'est enfin calmé pendant que les autres continuaient à ouvrir un passage», dit-il. Ensuite, ils ont tiré l'orignal par une corde jusqu'à l'eau libre. À leur grande surprise, l'orignal s'est mis à nager vigoureusement vers la rive opposée avant de se frayer un passage à travers la glace et la neige pour disparaître dans la forêt.

FIGURE 7-6
Les agents de protection de la nature aident à évacuer la population et à restreindre l'accès lors des feux de forêt. L'agent Tom Logan explique ici une restriction des feux à un campeur.

Chapitre huit : Le braconnage

Par une nuit de printemps, vers la fin de mars 1968, le ciel était couvert et il faisait particulièrement froid. De gros flocons de neige humides tombaient en rafale sur les agents de protection de la nature Paddy Hogan et Jim Ives, qui se trouvaient près d'une ferme isolée donnant sur le ruisseau Little, gonflé de neige et de glace fondantes. Ils grelottaient et songeaient sérieusement à rentrer chez eux. Après tout, leur montre affichait 1 h 30 et ils venaient de passer de longues heures à se promener en vain d'un cours d'eau à l'autre, à la recherche de braconniers dans le district de Tweed. Le ruisseau Little était à son niveau le plus haut et les grands brochets remontaient la rivière depuis la baie Hay pour aller frayer. Il était tentant d'oublier la loi dans un endroit pareil, mais il n'y avait pas un seul chat en vue. Même les voleurs de poissons les plus acharnés semblaient être au lit.

À ce moment précis, les agents sursautèrent à la vue des phares d'un taxi qui descendait la route voisine. La voiture s'arrêta environ 200 verges plus loin et deux hommes portant des cuissardes en descendirent. Les hommes se mirent à marcher dans l'eau dans la direction des agents qui entendirent bientôt le bruit du poisson que l'on attrape au harpon : le bruit de la chair transpercée et de l'acier frappant la roche. Alors que les braconniers se rapprochaient, M. Hogan reconnut l'un d'eux dans l'obscurité, un jeune homme mesurant environ 1,80 mètre (6 pieds).

«C'était un dur à cuire», déclare Paddy Hogan. Les agents savaient tous deux que l'homme avait un

HORS-TEXTE : ***On vous tient! Les agents de protection de la nature Ken Henry et Wray McQuay appréhendent un braconnier pêchant le poisson au harpon dans le ruisseau Duffins, près de Pickering. (Reconstitution, printemps 1991)***

casier judiciaire qui incluait des condamnations pour vols à main armée et voies de fait à l'égard de policiers. Mais cela n'allait pas les décourager, eux qui, après une soirée ennuyante, se retrouvaient soudainement au coeur de l'action. Lorsque les braconniers ne furent plus qu'à quelques mètres, les agents allumèrent leurs lampes de poche et les braquèrent sur les coupables. M. Hogan leur demanda : «Comment allez-vous ce soir?».

Stupéfié, le «dur à cuire» répondit par une série de mots grossiers. Son complice, laissant tomber un sac de poissons, se sauva dans la nuit avec Jim Ives à ses trousses. M. Hogan était maintenant seul. Le braconnier brandit son harpon et recula dans le ruisseau. Lorsque M. Hogan lui dit : «Tu ferais mieux de te rendre», l'homme se mit à jurer de plus belle.

Il pointait continuellement son harpon dans ma direction et, tout d'un coup, il s'est élancé vers moi en essayant de me l'enfoncer dans l'estomac.

«Je l'ai suivi dans l'eau, se rappelle M. Hogan. Des blocs de glace heurtaient mes cuissardes. Il pointait continuellement son harpon dans ma direction et, tout d'un coup, il s'est élancé vers moi en essayant de me l'enfoncer dans l'estomac. J'ai attrapé la lame dans le creux de ma main. Le harpon s'est cassé et est tombé dans l'eau.»

La hampe brisée encore dans la main, le braconnier se retourna et s'en alla à la nage vers l'autre rive, à 25 mètres (82 pieds) de là. M. Hogan le suivit. Lorsque l'homme pourchassé escalada la pente raide et fonça aveuglément dans une double haie barbelée, M. Hogan fit de même. Ils se battirent désespérément dans les fils de fer barbelés qui déchiraient leur peau. Après avoir frappé M. Hogan à la tempe avec la hampe du harpon, le braconnier se dégagea et sauta de nouveau dans le ruisseau. M. Hogan se releva péniblement et, depuis sa position avantageuse du haut de la rive, il bondit sur le dos de l'agresseur en lui empoignant les cheveux.

La bataille se poursuivit dans le ruisseau glacé. «Je n'ai jamais lâché ses cheveux, déclare M. Hogan qui, mesurant 1,75 m (5 pi 8 po) et pesant 70 kg (155 lb), était considérablement plus petit et plus léger que son adversaire. J'ai finalement réussi à garder sa tête sous l'eau jusqu'à ce qu'il cesse de se débattre. Ensuite, au prix d'un grand effort, je l'ai hissé hors de l'eau jusqu'au bord du rivage et lui ai passé les menottes.»

FIGURE 8-1
La pêche au harpon ne paie pas! C'est le message de cette photographie parue en 1960 dans l'Ottawa Citizen. L'agent adjoint Bill Bompas (à gauche) et l'agent Wayne Robinson montrent les brochets, lanternes et harpons confisqués à deux hommes pris en flagrant délit dans la rivière Jack, près de Richmond.

Lorsque M. Ives revint sans l'autre braconnier qui lui avait échappé, il trouva son partenaire épuisé et trempé jusqu'aux os, le visage et les mains ruisselants de sang. On amena le «dur à cuire» dans une cellule du détachement de Napanee de la Police provinciale, 16 kilomètres (10 milles) plus loin, et on s'occupa de suturer et de panser les blessures de M. Hogan. Puis, après que ce dernier eut changé de vêtements, les deux agents se mirent de nouveau en route. Leur cible : la demeure du fugitif où ils espéraient faire une deuxième arrestation. Il n'était pas chez lui mais, au lever du jour, ils le ramassèrent le long de l'autoroute.

Les deux hommes furent par la suite condamnés à des amendes relativement à plusieurs accusations, dont celles de braconnage et de pêche hors saison. L'homme qui avait plongé son harpon dans la main de Paddy Hogan fut par la suite

condamné à un emprisonnement de six mois pour voie de fait à l'égard d'un agent de la paix. «Tout ça pour un tas de grands brochets pleins d'arêtes!», ajoute M. Hogan. Ce petit drame du ruisseau Little n'assagit pas pour autant les braconniers. Trois nuits plus tard, l'agent Jack Sutton arrêta les mêmes hommes qui pêchaient le brochet au harpon, la nuit.

Qu'un braconnier soit à la recherche d'un sac plein de poissons ou d'un troupeau d'orignaux, rien n'exalte plus un agent de protection de la nature que l'idée de prendre ce voleur sur le fait. Historiquement, le garde-chasse a toujours été l'ennemi par excellence du braconnier, que rien n'effraie plus que l'avertissement : «Garde-chasse!».

Qu'un braconnier soit à la recherche d'un sac plein de poissons ou d'un troupeau d'orignaux, rien n'exalte plus un agent de protection de la nature que l'idée de prendre ce voleur sur le fait.

Il y a bien longtemps, vous diront les agents plus expérimentés, le braconnier était un pauvre «gentilhomme», ayant parfois des principes, qui tuait pour nourrir sa famille. Le garde-chasse local connaissait ces hommes personnellement et jouait avec eux au jeu traditionnel du chat et de la souris. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, cependant, de «grosses affaires» se brassent de plus en plus dans les régions sauvages, augmentant les enjeux. L'attrait du profit est très fort. En avril 1986, on disait qu'un braconnier qui pêchait au filet pouvait faire jusqu'à 5 000 $ par nuit en attrapant des truites arc-en-ciel pendant le frai.

Les exploitants commerciaux, qui ne se souciaient guère de l'équilibre délicat de la nature, ont tué des milliers d'espèces précieuses en vue de faire d'énormes profits au marché noir. Ces criminels sans pitié recherchent non seulement les chevreuils, les orignaux et les poissons, mais aussi les oiseaux de proie, les ours et les reptiles, toute créature, en fait, qui a une valeur économique importante. Les agents sont aux premières lignes de cette guerre moderne contre le braconnage, une guerre qu'ils doivent gagner de peur que les espèces menacées ne disparaissent et que les réserves de chasse et de pêche bien entretenues ne se dépeuplent trop.

La guerre dure maintenant depuis un bon moment, mais jamais on ne s'est

FIGURE 8-2
Les débuts de la commercialisation. Des agents de Parry Sound, Walter McKinnon (à gauche) et George Forson, sont photographiés avec les brochets pêchés dans la rivière Moon pendant la saison du frai en avril 1950. Les poissons confisqués étaient destinés à un restaurant de Toronto.

battu avec une telle intensité. Il y a longtemps, lors des premières patrouilles effectuées par les gardes-chasse, le braconnage semblait presque cocasse comparativement aux normes actuelles. Selon un rapport de 1902 de la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche, les amendes, qui peuvent maintenant aller jusqu'à 100 000 $ ou plus pour un groupe d'exploitants commerciaux très organisés, ne s'élevaient autrefois qu'à quelques dollars et visaient principalement à réprimer «une classe inutile de braconniers fainéants», dont les services étaient exploités par des «propriétaires de camps de bûcherons et des hôteliers sans scrupule à qui ils devaient fournir illégalement du gibier».

Le parc Algonquin était l'un des terrains de pillage favori des braconniers, particulièrement après que le ministère eut décidé, en 1908, que, compte tenu du grand nombre de castors, les gardes forestiers auraient le droit de tendre des collets, sous surveillance, à l'intérieur des limites du parc.

Le garde-chasse D.D. Young, de la réserve de chasse et de pêche de Quetico, déclarait en 1913 que les camps de bûcherons les plus petits étaient les plus grands coupables. Ils embauchaient des hommes à 40 ou 50 dollars par mois pour qu'ils les approvisionnent en orignal, en chevreuil et en poisson durant tout l'hiver. «Si on peut en croire les rapports, ajoute M. Young, certains camps de bûcherons ont consommé de 50 à 100 orignaux durant l'hiver.»

La population locale n'était cependant pas la seule responsable. Les non-résidents portant de l'équipement coûteux étaient le fléau des premiers gardes-chasse du fait qu'ils ne respectaient pas la loi *et* qu'ils avaient les moyens de s'enfuir rapidement. Dans un rapport de 1892, le garde-chasse Charles Quallins de Leamington se plaignait dans ces termes : «D'une fois à l'autre, nos efforts pour effectuer des arrestations sont vains, simplement parce que nous ne pouvons nous déplacer aussi rapidement que les contrevenants qui ont habituellement des voiliers rapides ou des bateaux à vapeur et qui peuvent retourner dans les eaux américaines avant d'être arrêtés. Ces derniers font plus de mal que les chasseurs ordinaires, car ils ont sur leurs bateaux des fusils pivotants qui utilisent une demi-livre (1/4 kg) de poudre pour environ deux livres (4 kg 1/2) de plomb par charge et qui tuent souvent de 15 à 20 canards d'un seul coup. Ils ont aussi des jumelles très puissantes et peuvent repérer un homme de très loin.»

L'année suivante, des non-résidents jouaient encore avec la patience de M. Quallins. «Les règlements sur la chasse n'effraient pas le braconnier américain, déclare-t-il tristement. Il redoute le permis de 25 $ et préfère courir le risque de se faire prendre plutôt que de payer pour chasser au Canada.»

Le parc Algonquin était l'un des terrains de pillage favori des braconniers, particulièrement après que le ministère eut décidé, en 1908, que, compte tenu du grand nombre de castors, les gardes forestiers auraient le droit de tendre des collets, sous surveillance, à l'intérieur des limites du parc. Jusqu'en 1920, on tint une vente annuelle des fourrures amassées par les gardes forestiers, ce qui souleva une tempête de protestations de la part des trappeurs qui n'avaient pas le droit de travailler à l'intérieur du parc. Résultat : le braconnage prit une ampleur énorme et nombreux furent les plans ingénieux conçus pour se montrer plus malins que les gardes forestiers.

Un braconnier, en particulier, traversait les terrains déboisés le long des limites du parc, monté sur une paire d'échasses dont l'extrémité inférieure imitait les sabots d'un chevreuil. Une fois qu'il avait franchi les endroits où l'on pouvait découvrir les traces de ses raquettes, il descendait de ses échasses, les cachait dans les broussailles et poursuivait sa route dans la forêt sur les raquettes qu'il avait transportées sur son dos. Un autre braconnier bourrait les bouts de ses mocassins jusqu'à ce qu'ils ressemblent à des talons, puis portait ses raquettes à l'envers lorsqu'il entrait dans le parc. L'énigme des traces de raquettes quittant toujours le parc mais n'y entrant jamais subsista longtemps.

Les gardes-chasse organisaient dans toute la province des ventes du matériel qu'ils avaient confisqué.

Le braconnier le plus célèbre du parc Algonquin, Archie Belaney, était un jeune homme maigre, au nez aquilin, originaire d'Angleterre. Il avait lu avec tellement de voracité des ouvrages sur la vie canadienne dans la forêt qu'il décida de goûter lui-même à la vie de trappeur. Pendant des années, Belaney prit un malin plaisir à défier et à tromper les autorités. Cependant, dans les années 20, il subit une transformation radicale et sous le nom de «Grey Owl» (le hibou gris), devint un partisan de la défense des castors en se donnant une prétendue ascendance autochtone. Les livres de Grey Owl dépeignant la vie de ses amis castors «Rawhide» et «Jelly Roll» plurent aux jeunes et donnèrent naissance au mouvement moderne d'éducation sur la protection de la nature.

Les gardes-chasse organisaient dans toute la province des ventes du matériel qu'ils avaient confisqué. L'une de ces ventes, en 1937, comprenait 100 carabines de calibre 22, 44 carabines de gros calibre, 44 fusils de chasse à un coup, 19 fusils de chasse à deux coups, 17 cannes à pêche avec moulinets, 3 boîtes d'engins de pêche, 12 lampes de poche, 5 haches, 3 lampes et lanternes, 12 appeaux de bois en forme de canard, 10 musettes et sacs à dos et 600 pièges à animaux.

Selon le bulletin mensuel du ministère de la Chasse et de la Pêche, cette

FIGURE 8-3
Grey Owl, un braconnier devenu écologiste.
(Photo de William Oliver / Archives nationales du Canada / PA-150000)

vente aux enchères témoignait de la vigilance sans relâche du service d'application des règlements et prouvait que «la vie du braconnier est précaire». Pourtant, à peine quelques mois plus tôt, les rédacteurs du bulletin avaient exprimé leur crainte qu'une tendance à la hausse du braconnage ne vienne ébranler le sens de la responsabilité des chasseurs et des pêcheurs en général.

«Le grand public a l'impression, observe le bulletin, que les règlements sur la chasse et la pêche ne sont pas aussi sérieux que les autres.» On y déplorait cette attitude, car elle encourageait «les injures plus que la sympathie» à l'égard des gardes-chasse, ainsi que l'abattage excessif de gibiers et de poissons par des gens qui se disaient : «Autant les prendre moi-même plutôt que de les laisser à un braconnier». Le bulletin mettait en garde ses lecteurs : «... la vérité pure et simple est que prendre illégalement du poisson ou du gibier, c'est tout bonnement enfreindre l'un des dix commandements ...».

Avant la dernière guerre, les gardes-chasse attrapaient habituellement les braconniers en les poursuivant à pied, parfois pendant plusieurs jours et nuits.

Dans la mesure du possible, les gardes-chasse recouraient alors à la persuasion morale plutôt qu'à la force, comme ils le font d'ailleurs toujours aujourd'hui. Un garde de Gananoque, Bob Sheppard, a laissé derrière lui un récit singulier de la manière dont, en 1937, il persuada un fermier de la folie de son braconnage habituel. Lors d'une visite d'inspection courante, le fermier invita M. Sheppard à rester à souper. En attendant le repas, les deux hommes commencèrent à causer dans la basse-cour. «Cet homme vivait près de l'un de nos meilleurs lacs à truites et il était, à ce moment-là, un tueur invétéré de truites durant la saison du frai, raconte M. Sheppard. Il avait environ 100 poules; je lui ai dit : «Tuons-les toutes!». J'avais l'air tellement sérieux qu'il m'a cru à moitié et m'a demandé : «Pourquoi voulez-vous faire ça?». Je lui ai répondu : «Eh bien, c'est très amusant». Il m'a fait remarquer qu'il trouvait mon idée très absurde. C'est alors que, lui et moi, nous nous sommes parlé à coeur ouvert de la pêche au touladi avec des filets durant la saison du frai. Avant la fin de notre bon repas de poulet, nous avions abordé plusieurs facettes de nos besoins en matière de protection de la nature. J'avais souvent discuté avec cet homme auparavant, mais je n'avais jamais réussi à le convaincre vraiment avant cette histoire de poulet.»

Avant la dernière guerre, les gardes-chasse attrapaient habituellement les braconniers en les poursuivant à pied, parfois pendant plusieurs jours et nuits. «Durant la saison de chasse au chevreuil, j'ai beaucoup marché», se rappelle Neil MacNaughtan, qui fut garde-chasse dans la région de Parry Sound de 1920 à 1960. «C'était le seul moyen de les attraper. Je quittais la maison et n'y revenais pas pendant dix jours, parfois plus longtemps; j'avais tous ces cas et les gens plaidaient coupables par courrier et payaient leur amende.»

Plaider coupable et payer son amende! On peut comprendre que les agents actuels envient quelque peu cette situation. Mais si la majorité des braconniers pris en flagrant délit admettaient leur responsabilité et payaient sans mot dire dans le «bon vieux temps», il y avait toujours des exceptions à la règle. L'acheteur de fourrures Mervyn Newman (un pseudonyme) était l'une de ces exceptions, si ce n'est que parce qu'il avait gros à perdre.

Nous sommes le 2 juin 1938. M. Newman, un beau jeune homme vêtu d'un «worsted» des plus élégants, vient de descendre d'un train en direction de l'est à la gare de Foleyet du Canadien National. Il fait à peine cinq pas lorsqu'il sent une petite tape à l'épaule. Il se retourne et son regard croise les yeux bleu clair du garde Lawrence Stanley Hemphill, homme d'une stature imposante que l'on surnomme souvent «le taureau» et que plusieurs considèrent comme l'homme des bois original.

M. Hemphill a des motifs de soupçonner que M. Newman, bien qu'il ne soit pas lui-même un braconnier, a acheté de grandes quantités de fourrures de certains braconniers et il veut jeter un coup d'oeil sur ses livres. M. Newman refuse abruptement et poursuit son chemin. M. Hemphill le saisit alors par le col et le renverse sur la plate-forme noire de suie. Lorsque M. Hemphill retire son genou du dos de M. Newman et que l'acheteur de fourrures se relève péniblement, un livre noir à reliure souple glisse de la poche de son manteau. M. Hemphill se précipite dessus.

M. Hemphill a des motifs de soupçonner que M. Newman, bien qu'il ne soit pas lui-même un braconnier, a acheté de grandes quantités de fourrures de certains braconniers et il veut jeter un coup d'oeil sur ses livres.

Le petit livre noir, apparemment une sorte de grand livre, est rempli de hiéroglyphes que M. Hemphill trouve indéchiffrables. Plus tard, cependant, après avoir fait traduire le contenu du livre par un spécialiste du Musée royal de l'Ontario à Toronto, M. Hemphill, en poste à Elsas, à 24 kilomètres (15 milles) le long des voies, se retrouve en possession d'une mine de renseignements.

Toutes les complexités de l'achat illicite de fourrures y sont décrites dans les moindres détails : les sortes et le nombre de fourrures achetées, le montant payé pour chacune, les trappeurs ou intermédiaires (bon nombre d'entre eux sont des employés du chemin de fer) auxquels M. Newman a acheté les fourrures, ainsi que leur adresse et leur code. Le livre révèle également où les fourrures sont cachées ainsi que leur destination finale : Montréal.

L'affaire Newman est instruite au palais de justice du district de Sudbury le 25 juillet 1938; le procureur de la Couronne porte l'accusation la plus grave, à savoir que M. Newman a effectivement expédié illégalement les fourrures de plus de 490 animaux, surtout des castors, à l'extérieur de l'Ontario sans d'abord payer les redevances, contrairement à l'article 29 de la *Loi sur la chasse et la pêche*. Il s'agit de l'affaire de chasse et de pêche la plus importante en Ontario jusqu'à présent. Malgré sa résistance initiale, M. Newman plaide coupable et écope d'une amende totale de 16 395 $. Cette année-là, le ministère de la Chasse et de la Pêche réunit «un assortiment record de fourrures confisquées» aux fins d'enchères publiques, lesquelles permettent de recueillir plus de 16 000 $. Près de 47 pour 100 des fourrures de castor alors mises en vente avaient appartenu à M. Newman.

L'affaire Newman est le couronnement de la carrière de M. Hemphill, qui était en fonction depuis 1926. Il a consacré une grande partie de sa vie professionnelle à patrouiller la réserve de chasse de la Couronne de Chapleau, et c'est là que fut odieusement détruite la carrière de l'homme qui empoisonnait la vie des malfaiteurs depuis si longtemps. En 1946, on accusa M. Hemphill d'être lui-même un braconnier.

Donnant suite à un télégramme envoyé au sous-ministre D.J. Taylor, les gardes Charlie Bibby et Sam Nodwell finirent par trouver l'opération illégale de piégeage de M. Hemphill — exploitée conjointement avec son collègue garde-chasse Joe «Kid» Grant — dans une cabane à l'intérieur de la réserve. Par la suite, MM. Hemphill et Grant donnèrent leur démission.

Les gardes-chasse qui finissent braconniers sont toutefois rares. Plus nombreux sont les agents qui se sont adonnés au braconnage durant leur adolescence pour se repentir de leurs erreurs plus tard au cours de leur vie.

Les gardes-chasse qui finissent braconniers sont toutefois rares. Plus nombreux sont les agents qui se sont adonnés au braconnage durant leur adolescence pour se repentir de leurs erreurs plus tard au cours de leur vie.

Revenons en 1936. Harry Gingrich, qui avait alors 13 ans (il a pris sa retraite en 1983 alors qu'il était coordonnateur de l'application des règlements du district de Cambridge), pêchait des meuniers noirs au harpon avec son frère aîné, Clarence, un soir de printemps, lorsque l'agent Fred Merner sortit des buissons, calepin en main. Le jeune Harry en fut quitte pour un avertissement et, plusieurs années plus tard, succéda à M. Merner après avoir été son adjoint. Carl Monk, qui a pris sa retraite en 1985 alors qu'il était spécialiste régional de l'application des règlements de Cochrane, a rencontré son épouse Julie lorsqu'elle servait de guetteur à des braconniers de brochets. Lorsqu'il était adolescent, Gord Black, spécialiste adjoint provincial de l'application des règlements, se livrait régulièrement au braconnage avec son père. Il n'a jamais été pris.

«J'ai compris, déclare M. Black. J'ai vu que ce n'était pas juste; j'ai donc changé de camp et je suis devenu un agent de protection de la nature. À mes débuts, j'avais l'impression que chaque animal et chaque poisson de mon district m'appartenait. J'étais leur père et leur gardien. Si quelqu'un en prenait illégalement, c'était comme si je recevais une gifle, comme si l'un de mes propres enfants s'était fait kidnapper.»

À l'instar de plusieurs vieux de la vieille, Carl Monk a appréhendé des braconniers de 8 à 80 ans : «J'ai arrêté des prêtres, des juges, des avocats, même des membres du service secret américain». M. Monk sait également par expérience que le garde-chasse qui veut prendre les braconniers sur le fait doit être aux aguets au lever et au coucher du soleil. «C'est à ce moment-là que la faune bouge, précise-t-il. C'est aussi à ce moment-là que les braconniers agissent.»

M. Monk cite une escapade matinale survenue en avril 1952, après que lui et son collègue Auguste Wissell eurent suivi une piste qui les conduisit au ruisseau Maskinonge, à l'extrémité ouest du lac Nipissing. «Nous avons parcouru huit milles (13 km) en canot depuis Monetville jusqu'au ruisseau, se rappelle-t-il. Nous avons passé la nuit sous une tente et il y avait deux pouces (5 cm) de neige à l'extérieur. Nous nous sommes levés vers 4 h 30 le lendemain, avons pagayé sur le marais puis sommes allés nous placer derrière l'abri d'un rat musqué. Au lever du jour, le marais retentit comme un orchestre et un spectacle exaltant s'offrit à nous : hérons bleus, mauvis, butors, le flic-flac des queues des rats musqués, le coin-coin des canards!

Puis, j'ai entendu le clapotement et le bruit de pas lourds de gens dans une petite embarcation, suivi du bruit sourd d'un animal — en l'occurrence, un rat musqué — se faisant lancer dans le bateau. J'ai regardé autour de moi et j'ai vu que c'était des gens du coin qui vérifiaient leurs pièges. Nous avons avancé pour les arrêter et, alors que nous parlions, le type à l'avant étendit son bras sous le siège, en retira la carcasse d'un magnifique héron bleu, lui arracha une cuisse et se mit à la manger.

Nous sommes retournés à leur camp et ça ne valait pas deux cents. Il y avait un morceau de toile en lambeaux, deux boîtes en fer-blanc servant d'assiettes et deux autres servant de tasses. Le camp avait l'air négligé, désespéré, comme ceux qui l'occupaient. Ils se trouvaient sur la ligne de piégeage de quelqu'un d'autre; nous aurions pu les inculper, mais nous leur avons plutôt demandé d'enlever leurs pièges et de s'en aller. Nous leur avons donné du bacon et du café.»

Il n'y a rien de plus satisfaisant pour un agent de protection de la nature que de pincer un braconnier, littéralement, lorsqu'il s'apprête à tuer.

À maintes occasions, des gardes-chasse au coeur tendre ont fouillé dans leurs poches pour trouver quelque chose à donner aux gens désespérés. Qui plus est, le gibier et le poisson saisis des braconniers est souvent remis aux foyers pour personnes âgées, à d'autres organismes de bienfaisance ou aux nécessiteux en général. En juillet 1939, des centaines de chômeurs se sont partagé plus de deux tonnes de poissons après que les gardes-chasse eurent saisi une cargaison illégalement transportée de Québec au marché Byward d'Ottawa.

Il y a plusieurs années, des résidents âgés du foyer de comté de Beeton ont bénéficié d'une venaison dont ils n'auraient jamais pu se remplir l'estomac si l'agent de protection de la nature Sandy Ellis, qui a travaillé dans la région du lac Simcoe de 1945 à 1966, n'avait pas été invité à souper chez un braconnier. Prévenu que des coups de feu avaient été tirés dans le marais de Bradford pendant la nuit, M. Ellis rendit visite à un certain nombre de suspects, accompagné de son fils Jack, qui reprend le fil de l'histoire :

«Nous sommes arrivés à un endroit presque à l'heure du souper. Le propriétaire de la maison et son épouse étaient très sympathiques. Ils appelaient «Sandy» par son prénom et nous invitèrent à partager leur «rôti de boeuf». À la première bouchée, mon père savait qu'on avait servi de la venaison, mais n'a rien dit avant la fin du repas. Il a ensuite remercié les hôtes du délicieux repas et leur a dit que, comme ce n'était pas la saison de la venaison, il devait fouiller les lieux pour trouver la carcasse à moins qu'ils ne lui épargnent cet effort en la produisant eux-mêmes.

Après quelques excuses et histoires que mon père ne semblait pas croire, le type décida de nous amener dehors, derrière sa maison, où, effectivement, un chevreuil récemment abattu était suspendu à un arbre. La morale de l'histoire : ne servez jamais de venaison à un garde-chasse lorsque ce n'est pas la saison!»

Il n'y a rien de plus satisfaisant pour un agent de protection de la nature que de pincer un braconnier, littéralement, lorsqu'il s'apprête à tuer. Carl Monk aime se rappeler la fois où il est apparu en canot derrière un homme qui tirait sur des poissons du lac Nipissing où, alors qu'il posait sa main sur son épaule, il a senti le recul du fusil. Vern Windsor, âgé maintenant de 90 ans, qui

fut agent de protection de la nature durant les années 40, raconte une aventure semblable survenue avant l'aube aux chutes Burleigh : «À travers la pluie, j'ai vu un homme pêcher de l'autre côté des chutes. Il m'avait aperçu, ainsi que la voiture; j'ai donc décidé de passer très vite en voiture près de lui et de revenir. J'ai éteint les phares. Je savais qu'il ne m'entendrait pas à cause du bruit des chutes. Je me suis placé derrière lui et j'ai attendu qu'il lance sa ligne. C'est alors que j'ai mis ma main sur son épaule. Il a sursauté et est devenu tout blanc!»

On dit dans la Bible que le gibier a été mis en abondance sur la terre pour être consommé. On ne mange pas que deux semaines par an.

Mervin Windover, qui vit dans la région des lacs Kawarthas près de Buckhorn, sait ce que c'est que de se faire prendre à l'improviste par un garde-chasse. Se décrivant comme un braconnier repentant, M. Windover a été reconnu coupable de braconnage au moins dix fois, deux fusils lui ont été confisqués et il a payé environ 3 000 $ en amendes.

«Quand j'étais un petit garçon, je sortais avec mon père et nous tirions sur tout ce dont nous avions besoin, raconte-t-il. On dit dans la Bible que le gibier a été mis en abondance sur la terre pour être consommé. On ne mange pas que deux semaines par an.» Le père de M. Windover, Clarion, était un braconnier professionnel; il est décédé à l'âge de 81 ans. Son extraordinaire intuition lui permit de ne jamais se faire prendre, malgré le fait que des voisins l'aient dénoncé en vue de gagner le billet de 5 $ remis aux informateurs de la localité durant les années 30. Le père «eut le pressentiment», une fois, qu'un garde-chasse l'attendait pour l'arrêter à son retour d'une expédition de chasse illégale le long de la rivière Squaw. Il emprunta donc un autre chemin pour retourner chez lui et apprit plus tard qu'un garde-chasse, ainsi que l'informateur, lui avaient dressé une embuscade.

Mervin Windover tirait du fusil à l'âge de six ans et il n'avait que dix ans lorsqu'il remplit sa première commande en tant que braconnier, pour une paire de perdrix. Il continua à chasser illégalement le chevreuil, le canard et les animaux à fourrure mais cessa cette activité lorsqu'il arrêta de boire. «Le braconnage était un moyen facile de faire de l'argent pour acheter de la boisson, avoue-t-il. Lorsque j'ai cessé de boire, je me suis dit que la vie était trop précieuse pour que je continue comme ça.»

FIGURE 8-4
Le braconnier converti Mervin Windover : «Même pour un million de dollars, je ne serais pas garde-chasse.»

En se penchant sur son passé, il estime avoir été bien traité par son vieil ennemi, le garde-chasse. «Même pour un million de dollars, je ne serais pas garde-chasse, affirme-t-il. Ils font le travail le plus moche au monde.»

Il est impossible de savoir à quel moment exact le braconnage est devenu une grosse affaire. Mervyn Newman a certainement commercialisé le vol des animaux à fourrure durant les années 30. Mais les réseaux organisés de contrebandiers formés dans le but de tirer profit de la faune ontarienne n'ont été démasqués que depuis peu.

C'est dans les années 70 que la commercialisation est apparue comme une grande menace pour la faune de l'Ontario. Des opérations de braconnage à grande échelle ont rapporté d'énormes profits en facilitant la vente de grandes quantités

d'animaux, notamment de chevreuils, au marché noir. Dans le but de combattre cette pratique, une équipe itinérante composée de deux enquêteurs spéciaux a été mise sur pied en avril 1983. En septembre 1986, une unité des enquêtes spéciales fut créée. Elle travaillait à partir d'un entrepôt secret de Cambridge, sous la direction de John Todd. Le personnel incluait un secrétaire et trois agents aguerris aux techniques de renseignements et d'infiltration.

Une enquête spéciale appelée «Operation Polar Bear» (Opération ours blanc) aboutit à l'arrestation d'un agent touristique établi à Waterdown (Ontario), qui faisait entrer des peaux d'ours blancs en contrebande aux États-Unis. L'agent touristique organisait des parties de chasse à l'ours blanc de l'Arctique, au coût de 18 000 $ l'excursion, puis enfreignait la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* en vendant les peaux d'ours traitées aux chasseurs.

Après que des agents américains du Texas eurent découvert un énorme ours blanc empaillé, l'agent de protection de la nature George Humphrey amorça une enquête secrète en collaboration avec le service américain de la faune (U.S. Fish and Wildlife Service). Un réseau de chasseurs d'ours blancs s'étendant dans tous les États-Unis fut dépisté et l'agent touristique ontarien fut arrêté à St. Paul, au Minnesota, au moment où il s'apprêtait à parler de ses exploits en matière d'organisation au Safari Club International.

Une perquisition à la maison et au bureau de l'agent permit par la suite de confisquer des milliers de pages de documents, y compris une lettre adressée à des chasseurs américains dans laquelle on expliquait comment vieillir les documents de façon à faire entrer les peaux d'ours en contrebande. L'homme fut emprisonné pendant trente jours aux États-Unis et condamné à payer une amende de 20 000 $. À Hamilton (Ontario), au mois de novembre 1988, il écopa d'une amende de 70 000 $, soit la plus élevée qu'une personne ait eu à payer au Canada à la suite d'accusations liées à la faune.

En 1988, l'une des plus importantes enquêtes secrètes jamais entreprises au Canada fut lancée pour contrecarrer le braconnage des chevreuils de l'île

FIGURE 8-5
Des butins illégaux. L'agent de protection de la nature John Diebolt est photographié avec des cerfs de Virginie achetés par des agents de protection de la nature durant une enquête secrète, en 1989.

Manitoulin. Cette enquête spéciale visait principalement les braconniers qui utilisaient des lampes de poche et des phares puissants pour «figer» les chevreuils, puis les tuer. On a estimé à plus de mille le nombre de chevreuils abattus illégalement sur l'île Manitoulin.

Coordonnée par les agents de protection de la nature Ian Anderson et Gary Couillard, l'enquête fit appel à 57 agents. M. Anderson et son partenaire, John Diebolt, ont tout d'abord recueilli des renseignements sur plusieurs suspects après s'être rendu compte que certains individus tuaient des chevreuils pour les vendre dans des villes ontariennes. Des renseignements de la part du public ont fait avancer l'enquête, situation tout à fait différente de celle du début des années 70, où, à un certain moment, le garde-chasse Terry Matz, de Manitoulin, fut inondé d'appels le harcelant et trouva des têtes et des entrailles de chevreuils éparpillées sur sa pelouse en rentrant chez lui.

En 1990, le point culminant d'une enquête de deux ans, appelée «Operation Border Waters» (Opération eaux limitrophes), a abouti à 300 accusations portées contre des chasseurs et pêcheurs, canadiens et non résidents, relativement à plusieurs infractions liées au braconnage.

À la fin de l'enquête au début de 1990, les agents d'infiltration avaient acheté 1 796 kg (3 960 lb) de viande de chevreuil provenant de 41 bêtes, et 35 personnes avaient été accusées de chasse illégale. En tout, les suspects furent accusés de quelque 300 infractions en vertu de la *Loi sur la chasse et la pêche*. On saisit une grande quantité de véhicules et d'armes à feu.

En 1990, le point culminant d'une enquête de deux ans, appelée «Operation Border Waters» (Opération eaux limitrophes), a abouti à 300 accusations portées contre des chasseurs et pêcheurs, canadiens et non résidents, relativement à plusieurs infractions liées au braconnage. Après avoir surveillé plusieurs établissements de chasse et de pêche du lac des Bois, des agents d'infiltration de l'Ontario et du Minnesota ont documenté une série d'infractions, allant de la chasse dans une réserve à l'utilisation de hors-bords pour chasser des oiseaux aquatiques et prendre des quantités excessives de poissons, en passant par la vente de chevreuils.

L'opération «Outback» de 1988 visait principalement les empailleurs de la province. Une enquête secrète menée par l'enquêteur Al Giesche, du ministère des Richesses naturelles, et par le caporal David Hill, de la G.R.C., a abouti à la condamnation de 35 empailleurs qui avaient illégalement acheté des animaux, allant des brochets aux orignaux, puis qui avaient revendu leurs acquisitions après les avoir transformées en articles décoratifs. L'enquête permit de confisquer des animaux empaillés d'une valeur d'environ 100 000 $ et d'infliger des amendes totalisant 36 000 $. «Celui qui veut un tapis ou un trophée n'ira pas nécessairement tuer l'animal ou le poisson lui-même, déclare Giesche. La demande est là.»

Il y a aussi une demande, évaluée à plusieurs millions de dollars, pour les oiseaux de proie en voie de disparition, comme l'a rapidement révélé une enquête en 1984 dont le nom de code était «Opération Faucon». Durant leur enquête, les agents de Cambridge, Ron Jean-Marie et Peter Meerveld, ainsi que l'agente adjointe, Carolyn Moore, ont découvert que, partout en Amérique

du Nord et en Europe, on capturait des prédateurs ailés et leurs oeufs pour les faire entrer en contrebande en Ontario. À partir de là, à l'aide de faux documents, on les exportait comme oiseaux domestiques dans des États du golfe Persique. Les profits étaient énormes. Le gerfaut, par exemple, se vendait plus de 65 000 $ US aux amateurs du Moyen-Orient.

Travaillant en étroite collaboration avec le service américain de la faune et la G.R.C., les agents ont placé un petit nombre de marchands d'oiseaux sous surveillance et, après avoir amassé suffisamment de preuves, ont coordonné leurs arrestations. Avec le temps, l'enquête est devenue le plus important projet d'application des règlements sur la faune dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Elle visait plus de 150 personnes de l'Ontario, d'autres provinces canadiennes, de 14 États américains et de l'Allemagne de l'Ouest. En Ontario, un suspect a été condamné à une amende de 20 000 $, mais le pilier de l'opération, qui faisait face à 35 accusations, s'est soustrait à la justice après le paiement de sa caution en 1985 et s'est enfui en Arabie Saoudite. À ce que l'on sache, il y est toujours. «Once pour once, la contrebande d'oiseaux en voie de disparition

FIGURE 8-6
Le faucon pèlerin était l'un des prédateurs ailés offert en vente par les contrebandiers qui ont fait l'objet d'une enquête durant l'opération Faucon.

rapporte plus que la contrebande de drogues. Les amendes sont moins sévères et il y a moins de risques de se faire prendre», déclare M. Jean-Marie.

L'opération Faucon n'est pas la seule fois où l'agent Ron Jean-Marie et l'agente adjointe Carolyn Moore ont eu l'occasion de faire équipe. De 1984 à 1988, ils se sont associés à des enquêteurs américains pour mettre au jour un réseau international de contrebandiers qui faisaient le commerce de plumes d'aigles rares. Dans le cadre de cette opération sur le commerce international des aigles, on a saisi plus de 1 500 plumes d'aigles et de vautours, d'une valeur d'environ 33 000 $. La plupart des plumes étaient exportées des États-Unis au Canada et vendues aux autochtones et collectionneurs d'art non autochtones.

La croissance économique des pays asiatiques, les revenus personnels à la hausse et les nombreux débouchés commerciaux qu'ils offrent ont accru la demande de médicaments traditionnels et d'aphrodisiaques. Ces produits nécessitent des ingrédients d'origine animale qui, après avoir été recueillis en Ontario, vont chercher des prix exagérés en Orient.

«On parle d'un très grand nombre d'oiseaux», affirme M. Jean-Marie, du district de Cambridge, qui estime que plusieurs centaines d'aigles rares et en voie de disparition ont sûrement été massacrés. Les agents ont prétendu être des acheteurs et ont payé 4 000 $ pour deux coiffures et une longue «traîne» de plumes d'aigle. Ils ont ainsi réussi à faire condamner des individus de l'Ontario et des États-Unis. On a découvert que certaines plumes qui provenaient de la Chine et du Tibet étaient importées aux États-Unis en tant que plumes d'oies, puis étaient revendues en tant que plumages d'aigle. En fait, selon des tests effectués au Smithsonian Institute de Washington, les plumes, qu'on arrachait alors que les oiseaux vivaient encore, provenaient de vautours (espèce en voie de disparition) de l'ancien monde.

La brutalité des braconniers alimente encore un autre commerce prospère : le trafic des bois de chevreuils et d'orignaux, ainsi que des vésicules biliaires et des griffes d'ours. La croissance économique des pays asiatiques, les revenus personnels à la hausse et les nombreux débouchés commerciaux qu'ils offrent ont accru la demande de médicaments traditionnels et d'aphrodisiaques. Ces produits nécessitent des ingrédients d'origine animale qui, après avoir été recueillis en Ontario, vont chercher des prix exagérés en Orient.

Selon Rick Stankiewicz, coordonnateur de l'application des règlements de Whitney, les vésicules biliaires d'ours, qui sont utilisées comme médicaments traditionnels pour soulager le cancer et les maladies de coeur, se vendent approximativement 100 $ à la source, mais peuvent valoir 2 000 $ en Asie. On a trouvé des ours noirs de l'Ontario, principale source d'approvisionnement de ce commerce, étripés et mutilés, les pattes amputées. Leurs griffes sont utilisées pour faire des bijoux.

Lors d'une enquête de 1990, un agent d'infiltration a acheté des bois, matière première pour les aphrodisiaques, ainsi que des parties d'ours. Douze exploitants touristiques et guides dans la région du parc Algonquin ont été condamnés par la suite. «Ce cas n'est seulement que la pointe de l'iceberg», avoue M. Stankiewicz qui a planifié l'opération. À l'appui de cette observation, rappelons que 32 kg (71 lb) de vésicules biliaires séchées, provenant

d'environ 1 000 ours noirs, sont tombées dans la mer d'Irlande lorsqu'un Boeing 747 de la compagnie aérienne Air India a explosé en route de Toronto à New Delhi, tuant 329 personnes, en juin 1985. La cargaison avait une valeur au détail de près de 1 million de dollars.

Rien ne montre que la menace du braconnage soit près de disparaître. Au contraire, en 1991, un rapport préparé pour le Groupe de travail sur la faune de l'Ontario par John Johnson, spécialiste de l'application des règlements d'Aurora, insiste sur le fait que «le braconnage touche toutes les espèces et toutes les régions de l'Ontario». Ce rapport demande que l'on mette sur pied un programme de dénonciation des braconniers qui fonctionnerait 24 heures sur 24 à l'échelle de la province. Le rapport maintient aussi que les amendes visant les violations commerciales ne sont pas encore assez sévères.

La bataille contre le braconnage est devenue une lutte universelle. La faune est assiégée partout dans le monde et, comme l'enquêteur spécial Ben Attard le fait remarquer : «Il faut absolument envisager la protection de la faune d'un point de vue global. Nous devons travailler avec d'autres organismes pour empêcher les importations et les exportations de toutes les espèces en voie de disparition. Nous avons tous le même patrimoine».

Chapitre neuf : Enfin à l'école

Le recrutement des gardes-chasse était autrefois une tâche toute simple. Pour être embauché, il suffisait d'être «un homme honnête et de bonnes moeurs», avec un physique fort et une aptitude à la vie rude. Une fois engagée, la nouvelle recrue ne recevait aucune formation. Après une leçon rudimentaire sur les règlements relatifs à la chasse et à la pêche, on l'expédiait vers un secteur désigné de la province avec pour instructions de maintenir un contact intermittent avec ses supérieurs de Queen's Park. Seuls Dieu et le garde-chasse avaient une idée de la façon dont il fallait accomplir le travail.

Avec le temps, on se mit à attacher plus d'importance aux qualités que devait posséder tout garde-chasse. Dans son examen rigoureux du ministère de la Chasse et de la Pêche entre 1909 et 1911, le commissaire Kelly Evans réfléchit à la question avant de déclarer que les principales qualités du garde-chasse devaient être «de bonnes moeurs et la sobriété, la santé, l'énergie, la force, le courage, le tact, une connaissance approfondie des règlements sur la chasse et la pêche, et une instruction suffisante pour lire et écrire». Après mûre réflexion, il ajouta : «... une connaissance des habitants des bois, de leurs caractéristiques et de leurs habitudes, une maîtrise parfaite du canotage et une expérience de la vie dans les bois et du travail du bois doivent être considérées comme des compétences indispensables».

HORS-TEXTE : ***Les cours théoriques sont une partie intégrante du processus de formation.***

À GAUCHE : ***L'agent Jim Fry (à droite) enseigne les arts martiaux au Centre Leslie M. Frost, à Dorset, pivot de la formation spécialisée des agents de protection de la nature. Ses cours d'autodéfense et de corps à corps perfectionnent les techniques des agents.***

Il n'était pas très facile de trouver des candidats possédant toutes ces qualités et, avant de lancer une autre étude sur le sujet en 1930, le comité en charge proposa de prendre des moyens précis pour déterminer, par le biais d'une enquête externe, dans quelle mesure un candidat possède les qualités nécessaires pour faire un bon garde-chasse. On mentionna enfin le mot magique (formation) dans un texte recommandant que le service soit composé d'«hommes jeunes et actifs, possédant le physique et les qualités nécessaires, et *à qui on donnerait une formation spéciale pour le travail en question*».

Ces cours abordaient des aspects variés du travail, depuis la mesure des cours d'eau jusqu'à l'identification des arbres, en passant par la protection des forêts et la construction de cabanes de bois.

Il fallut toutefois patienter quinze ans avant que le projet se concrétise. En effet, les premiers cours de garde-chasse ne furent donnés qu'immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale. Quand la Première Guerre mondiale éclata, le ministère promit à tous les gardes-chasse qui partirent au front que leurs postes leur seraient réservés. La même promesse fut faite au début des hostilités en 1939 et, étant donné que le ministère s'agrandissait et donnait la priorité aux soldats, aux marins et aux pilotes revenant de la guerre, les anciens combattants vinrent gonfler les rangs du service de gardes-chasse de l'Ontario à la fin de la guerre.

En mars 1947, les anciens combattants représentaient au moins 80 pour 100 des 177 gardes-chasse de l'Ontario, une hausse de 30 pour 100 depuis la guerre. Endurcis par le conflit et les privations, ces hommes étaient des vrais amateurs de plein air, foncièrement indépendants et peu portés sur les études. Peu après leur embauchage, le ministère organisa un cours intensif de quatre jours de «formation aux aspects administratifs et légaux» pour les préparer à la complexité croissante de l'emploi. La formation, négligée pendant plus d'un demi-siècle, devenait soudain le phare qui allait illuminer l'avenir.

En 1946, la première école de gardes forestiers de l'Ontario ouvrait ses portes à Dorset, grâce aux efforts conjoints du ministère des Terres et Forêts et de la faculté de foresterie de l'université de Toronto. Sise près du lac St. Nora et de la forêt universitaire de 4 047 hectares, l'école fut surnommée «école ontarienne de plein air» et devint un deuxième domicile pour tous ceux qui travaillaient dans les forêts. Le programme de 33 semaines menant au diplôme général devint rapidement une «obligation» pour les futurs gardes-chasse, et des cours spéciaux sur l'application des règlements et la gestion des pêches et de la faune furent mis sur pied pour améliorer les compétences théoriques et pratiques des gardes-chasse expérimentés. Ces cours abordaient des aspects variés du travail, depuis la mesure des cours d'eau jusqu'à l'identification des arbres, en passant par la protection des forêts et la construction de cabanes de bois.

Les gardes-chasse Harold Bailey, de Gore Bay, et Lawrence Michon, de Sudbury, comptent parmi les sept premiers diplômés de l'école. En leur présentant leur diplôme, le directeur de l'école, Pete McEwan, déclara : «Vous êtes l'épine dorsale du ministère. Depuis quelques années, nous avons accompli de grands progrès dans les secteurs techniques, mais ce sont encore les hommes sur le terrain qui font le vrai travail, qui l'ont toujours fait et qui continueront à le faire.»

À Dorset, on mettait l'accent sur l'apprentissage par la pratique, mais les leçons n'étaient pas toutes une partie de plaisir. Beaucoup de gardes-chasse n'avaient qu'une instruction élémentaire et se sentaient plutôt mal à l'aise de revenir sur des bancs d'école. Len Cote de Marten River, par exemple, a vécu les cours théoriques comme un cauchemar et a surnommé Dorset «le collège du haut savoir». «Je suis allé à l'école seulement deux jours dans ma vie, confie M. Cote. Ce sont les deux jours où j'ai remplacé mon frère qui était malade!»

Bruce Collins, biologiste qui a enseigné à l'école entre 1964 et 1973, se rappelle que beaucoup d'agents de protection de la nature établis n'aimaient pas prendre de notes : «Ils ne voyaient pas l'utilité des livres et du papier. Ces hommes-là ne tenaient pas spécialement à sortir du bois.»

«Ils ne voyaient pas l'utilité des livres et du papier. Ces hommes-là ne tenaient pas spécialement à sortir du bois.»

Quoi qu'il en soit, la formation des agents de protection de la nature demeurera assez rudimentaire jusqu'aux années 70. Règle générale, les agents plus jeunes apprenaient des plus expérimentés et c'était tout. Lorsque Carl Monk fut accepté comme garde-chasse, en 1951, un télégramme l'avisa de se rendre à Queen's Park pour un cours d'une semaine. M. Monk et plusieurs autres recrues furent bombardés de renseignements sur la gestion des pêches et de la faune, la compilation de rapports et les méthodes d'application des règlements.

«Nous avons couvert beaucoup de sujets, raconte M. Monk, mais aucun d'entre nous ne savait où cela nous mènerait. C'est-à-dire jusqu'au vendredi après-midi, lorsque le superviseur du cours écrivit les noms de différentes régions sur des bouts de papier, les mit dans un béret et fit le tour de la classe. J'ai pigé Sault Ste. Marie et le soir même je sautais dans un train vers le Nord. Un agent de protection de la nature m'attendait à la gare le matin suivant et, l'après-midi même, j'étais sur le quai d'un traversier local pour y inspecter des pêcheurs américains. C'est là que j'ai fait ma première arrestation, inculpant deux pêcheurs qui avaient pris deux fois plus de brochets que la limite permise. L'action et le plaisir commençaient ...»

FIGURE 9-1
L'imposant bâtiment du Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost.

FIGURE 9-2
Peter Kataquapit, premier agent autochtone de protection de la nature de l'Ontario.

FIGURE 9-3
Margaret Reed, première femme agente de protection de la nature, photographiée en 1981, un an après son embauchage.

Le cours de 33 semaines de l'école de gardes forestiers constituait un bon début, mais, pendant plus de 20 ans, la majorité des agents de protection de la nature ne recevait aucune formation officielle sur l'application des règlements avant d'avoir travaillé plusieurs années. En 1964, le Collège de police de l'Ontario, situé à Aylmer, lançait un cours de trois semaines sur l'application des règlements; toutefois, au début, seuls les superviseurs en profitèrent. Avec le temps, des instructeurs du ministère firent leur apparition et les agents régionaux retournèrent à l'école pour apprendre comment assumer leurs responsabilités de plus en plus nombreuses.

À mesure que l'enseignement prenait de l'importance, les exigences préalables du poste d'agent de protection de la nature devenaient plus rigoureuses. Déjà, en 1968, le candidat devait avoir terminé au moins une douzième année et détenir un diplôme d'une école de gardes forestiers. Il devait être âgé de 22 à 35 ans, mesurer au moins 1,7 mètre (5 pi 7 po) et peser au moins 66 kg (145 lb).

Simultanément, une tendance générale à la libéralisation dissolvait les barrières invisibles qui restreignaient les emplois d'agent de protection de la nature aux hommes de race blanche et de descendance européenne. En 1960, Peter Kataquapit devenait le premier autochtone embauché comme agent de protection de la nature.

Peter Kataquapit gérait à Moosonee un magasin général fréquenté par des agents locaux lorsque le garde-chasse Andy Gagnon lui offrit un emploi. «Encore aujourd'hui, je ne sais pas exactement pourquoi il m'a choisi, déclare M. Kataquapit. Mais j'étais fiable ... et je savais qu'ils avaient besoin d'aide pour l'interprétation, car 90 pour 100 de la population de la région de Moosonee parle le cri.»

M. Kataquapit a effectué surtout du travail de gestion des lignes de piégeage et des inventaires sur les orignaux et les caribous. Le fait d'être autochtone dans une région en majorité autochtone a compliqué son rôle de représentant de la loi. De son propre aveu, «le travail était difficile et entraînait beaucoup de conflits personnels». Il estime que la situation s'est envenimée lorsque les peuples autochtones se sont mis à faire de la politique. M. Kataquapit a démissionné en 1973, mais son passage comme agent de protection de la nature a encouragé d'autres à suivre ses traces.

Du côté des agentes de protection de la nature, la pionnière a été Margaret Reed, qui a triomphé devant 24 candidats mâles pour devenir agente de protection de la nature du district de Chatham, en mai 1980. «Les premières années ont été vraiment difficiles parce que mes collègues mâles avaient tendance à aborder les femmes de façon stéréotypée, se rappelle M^me^ Reed. Il a fallu beaucoup de travail et de confiance de la part de tout le monde pour qu'on me prenne au sérieux et qu'on se fie à moi dans les situations difficiles.»

En tant que première femme agente de protection de la nature de l'Ontario, M^me^ Reed s'est fait taquiner sans arrêt dans les bureaux et on lui a joué toutes sortes de tours chauvins. Mais l'agente a bravé la tempête, ce qui lui a mérité le respect des agents et reflète sa réputation de femme forte dans la collectivité. «Pour l'homme comme pour la femme, ce travail peut être le plus passionnant au monde», conclut-elle.

En 1991, l'Ontario comptait trois autres agentes de protection de la nature : Anne Kirk, de Lindsay, Barb McMullen, d'Ignace, et Joan Hubay, de Kenora.

Cette dernière nous a déclaré : «Il est grand temps que l'on regarde en quoi le travail consiste et que l'on cesse de se demander si c'est un travail d'homme ou de femme. Je ne veux pas que les gens s'imaginent que les femmes doivent s'assimiler aux hommes. Je me suis rendu compte que je peux faire ce travail tout en conservant ma féminité.»

Depuis quelques années, chaque annonce de poste vacant d'agent de protection de la nature déclenche une avalanche de demandes, surtout dans le Sud de l'Ontario. Il n'est pas rare de recevoir plus de 50 offres de service par poste. En octobre 1989, 300 personnes ont soumis leur candidature pour un poste bilingue dans le parc Algonquin.

De nombreux aspirants travaillent bénévolement pendant des années comme agent ou agente de protection adjoint(e), postulant sans relâche des emplois à plein temps avant de finalement décrocher un poste. Pour augmenter leurs chances d'embauche, certains candidats déterminés complètent la formation avant même de passer une entrevue pour l'emploi. Par exemple, après avoir postulé sans succès 30 fois entre 1981 et 1987, Ken Snowden reçut une permission spéciale du MRN pour suivre un cours d'application des règlements de trois semaines au Collège de police de l'Ontario pendant ses vacances. Le cours lui a coûté 800 $ ainsi qu'un congé, mais s'est avéré un investissement profitable. En juin 1988, il postulait, une autre fois, pour un poste à Maple, et décrochait l'emploi.

On déployait tous les efforts pour être le plus réaliste possible, par exemple en simulant une bande de chahuteurs dans un parc provincial et en dirigeant des perquisitions et des saisies, ainsi que des procès.

En 1968, les cours généraux furent transférés au collège Sir Sandford Fleming, de Lindsay, et plus tard d'autres collèges communautaires entreprirent aussi de se doter de programmes de deux, trois ou quatre ans. Le Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost (nouveau nom de l'école de Dorset rebaptisée en l'honneur de l'ancien premier ministre de l'Ontario) eut donc comme nouvelle vocation de se concentrer sur les cours plus spécialisés, perfectionnant les techniques d'application des règlements et utilisant les classes extérieures pour des exercices pratiques. On déployait tous les efforts pour être le plus réaliste possible, par exemple en simulant une bande de chahuteurs dans un parc provincial et en dirigeant des perquisitions et des saisies, ainsi que des procès. Le principe demeure donc l'apprentissage par le biais d'une participation active.

Ralf Aldrich, premier spécialiste provincial de l'application des règlements de 1976 à 1979, «ouvrit le bal», comme il le dit, en matière de perfectionnement de la formation. Son successeur, Cliff Copeland, vint renforcer son initiative et, depuis que Dale Gartley a pris la relève en 1982, les activités de formation vont bien au-delà des rudiments de l'application des règlements et de la gestion des pêches et de la faune. On ne fait plus guère appel au Collège de police de l'Ontario car la formation est maintenant coordonnée par le MRN au Centre Frost. Aujourd'hui, le Centre est le moteur de la formation des agents de protection de la nature.

Les cours de maniement des armes à feu commencèrent pour de bon en 1980, lorsqu'on demanda aux agents de protection de la nature d'atteindre un

certain niveau de base d'habileté au tir dans des concours annuels de tir. Auparavant, chaque agent de protection avait la responsabilité de se former par lui-même en obtenant si possible de l'aide de la section locale de la Police provinciale. Toutefois, depuis une dizaine d'années, on déploie des efforts considérables pour accroître l'adresse des agents au maniement de leur pistolet Smith and Wesson de calibre 38. En 1983, on commença à décerner de nouveaux prix d'adresse, les pistolets «croisés» et «argentés», pour les agents obtenant respectivement 400 et 475 points sur 500 lors du concours annuel de tir. Les cibles sont constamment améliorées, ainsi que la «bible» du tir au fusil, le *Firearms Training Manual* du MRN.

En 1988, le tireur d'élite Ted Biggs se mit à former 22 instructeurs de tir dans toutes les régions de la province. M. Biggs est un agent de protection de la nature de Kenora. «Je n'hésiterais pas à confronter nos instructeurs à n'importe quel instructeur de la police, partout au pays», déclare-t-il. Signe de confiance en leurs prouesses, on a augmenté la difficulté des conditions de participation au test de tir de 1991.

Tout comme pour les armes à feu, chaque année, les agents de protection de la nature passent diverses épreuves visant à évaluer leur capacité d'utiliser des matraques. Jim Fry, spécialiste des arts martiaux du ministère, dirige les cours d'autodéfense, depuis les combats corps à corps jusqu'aux méthodes de mise hors combat par points de pression. «Nous avons fait beaucoup de chemin en très peu de temps», conclut-il.

Les cours obligatoires d'application des règlements de niveaux 1 et 2 se donnent actuellement au Centre Frost, pour les agents embauchés depuis moins d'un an. Avant de passer au cours de niveau 3, qui aborde les techniques de gestion et d'enquête et qui passe en revue les sujets clés des cours précédents, l'agent ou l'agente doit avoir à son actif cinq années d'expérience. Le niveau 4 est consacré exclusivement aux enquêtes spéciales; les étudiants doivent montrer à la fois une aptitude et un intérêt pour le travail de détective.

Le niveau 4 comprend un cours élémentaire et avancé sur le travail de

FIGURE 9-4
Les agents de protection de la nature étudient avec sérieux dans cette classe du Collège de police de l'Ontario, à Aylmer.

FIGURE 9-5
L'apprentissage des rouages de la justice. L'agent Mark Wickham (à l'avant) participe à un simulacre de procès tenu dans la salle d'audience The Old Bailey de Victoria Hall, à Cobourg.

procureur de la poursuite ainsi qu'un cours de comptabilité judiciaire visant à aider les agents à ne pas perdre leurs documents dans le labyrinthe de la paperasse bureaucratique. Il comprend aussi des ateliers sur une foule de sujets, depuis l'application des règlements sur les pêches commerciales jusqu'à la Charte des droits et libertés. De plus en plus de bandes vidéo de formation sont produites pour renforcer et illustrer la matière apprise.

En août 1990, Alex Cumming, vice-président de Lifestar International, entreprise privée spécialisée dans les cours de sécurité, a donné des cours de sécurité aquatique aux agents de protection de la nature. Depuis, M. Cumming a donné des cours sur la sécurité sur la glace, la manoeuvre des embarcations et la navigation.

«Nous ne croyons pas à la théorie pure, déclare Alex Cumming, en soulignant les valeurs du Centre Frost. Le secret est d'apprendre la théorie puis de pratiquer les techniques, car c'est seulement en agissant que l'on apprend exactement ce que l'on doit faire.»

Histoire de prouver qu'il était sérieux, Alex Cumming fit creuser un trou de 2,5 m^2 (8 pi^2) dans la glace du lac St. Nora en février 1991 et demanda à des agents, emmitouflés dans des habits de plongée, de pratiquer les techniques de sauvetage dans l'eau glacée. Il invita ensuite les agents à sauter à l'eau sans combinaison isolante pour qu'ils puissent constater l'effet du froid sur leurs réactions.

Le stress et les efforts associés au travail de garde-chasse sont pris en considération dans la formation depuis 1982 grâce aux cours de gestion du stress d'Al Montgomery, ancien agent de la Police provinciale devenu conseiller

pour ses collègues. Non seulement dirige-t-il les cours, mais il organise aussi des ateliers sur le stress à l'intention des agents et de leurs conjoints, en plus d'effectuer du counseling individuel.

«Les agents de protection de la nature sont parfaitement conscients de leur rôle de tampon. Ils sont la dernière ligne de défense», déclare M. Montgomery en soulignant l'un des aspects les plus stressants du travail. Comme le fait remarquer Alan Farrer, président de l'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario en 1991 : «Les agents sont souvent pris entre leur loyauté envers les ressources et leur loyauté envers le gouvernement. La priorité va aux ressources et c'est là que leur engagement doit être le plus total.» Parmi les autres sources de stress, il y a le risque d'affronter des contrevenants armés, les agressions verbales et le manque d'empathie de la part de certains utilisateurs des ressources, l'impression que le système judiciaire est injuste et la pression de créer des liens avec d'autres agents. «Mon travail consiste, entre autres, à aider les agents à agir comme des êtres humains normaux et à dire ce qu'ils pensent vraiment, chose qu'ils ne font pas toujours en raison de l'image que doit projeter un agent de protection de la nature», explique M. Montgomery.

Parmi les autres sources de stress, il y a le risque d'affronter des contrevenants armés, les agressions verbales et le manque d'empathie de la part de certains utilisateurs des ressources, l'impression que le système judiciaire est injuste et la pression de créer des liens avec d'autres agents.

L'un des plus récents cours mis en oeuvre tourne autour d'un thème ancien : la survie en forêt. Le cours est l'idée originale de l'agent Art Zimmerman qui a passé toute sa vie dans les bois et qui doit ses connaissances à l'expérience. À plusieurs reprises, il lui est arrivé de se faire déposer par un avion dans des régions éloignées du Nord de l'Ontario et de devoir y rester plus longtemps que prévu, car de mauvaises conditions météorologiques empêchaient le retour de l'appareil. M. Zimmerman estime que ce cours est particulièrement pertinent aujourd'hui, car de plus en plus de jeunes agents de protection de la nature, frais émoulus de l'école, connaissent peu les techniques de survie.

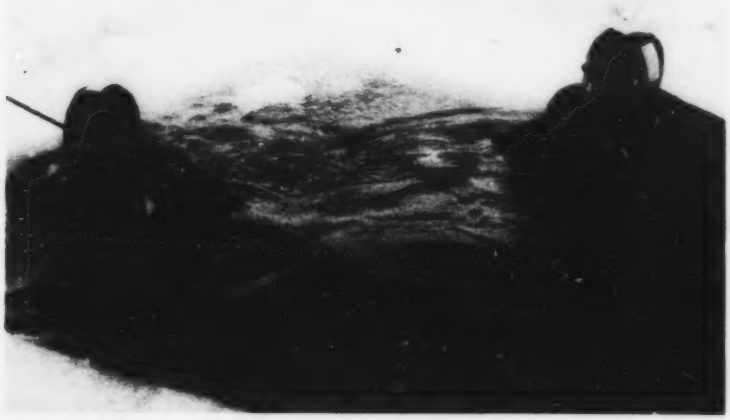

FIGURE 9-6
«Qui a dit que l'eau était froide?» Les agents Terry O'Neill (à gauche) et Duncan Hall pratiquent des techniques de sauvetage dans l'eau glacée, dans le cadre des cours de survie donnés au Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost, en février 1991.

Lorne Hudson, agent vétéran qui enseigne le droit, les enquêtes spéciales et l'application des règlements, s'est vite rendu compte de la différence entre la formation théorique et le savoir-faire pratique. «Nous avons dans nos cours des étudiants qui n'ont jamais attrapé un poisson, qui n'ont jamais piégé ni chassé, soutient-il. Nous avons des étudiants qui n'ont jamais conduit un bateau ou un véhicule à boîte de vitesses manuelle.» M. Hudson trouve très gratifiant de montrer à ces novices le côté pratique de la vie, une fois que les livres ont été mis de côté pour la journée. «C'est incroyable comme la plupart d'entre eux apprennent rapidement», ajoute-t-il.

Malgré les grands progrès accomplis du côté de la formation pendant la dernière décennie, Dale Gartley insiste : «Nous n'avons fait que la moitié du chemin.» Il y a encore des projets d'expansion pour les programmes de formation actuels, ainsi que de nouvelles mesures dans les domaines des relations publiques, du travail de gestion, du counseling et de la formation des instructeurs. «L'évolution est si rapide dans le domaine de l'application des règlements que nous devons constamment remettre à jour nos cours et nos programmes et manuels de formation. Nous sommes constamment à la recherche d'une meilleure façon de transmettre notre message de protection de l'habitat et de la faune», explique M. Gartley.

En mai 1987, le rapport Kenrick sur le rôle des agents de protection de la nature de l'Ontario soulignait que le plus grand progrès accompli dans la situation des agents au cours de la dernière décennie a été «l'amélioration de la formation à l'application des règlements». Sans l'ombre d'un doute, ceux qui se souviennent de l'époque où les méthodes de formation étaient plus sommaires sont fiers de cette évolution. «Nous formons les meilleurs agents de protection de la nature d'Amérique du Nord», déclare Aubrey Gostlin, premier agent de protection à devenir instructeur au Collège de police de l'Ontario. Après une pause, il ajoute, l'air songeur : «... et peut-être même du monde entier!»

Chapitre dix : Aide de la population

Comme ils sont peu nombreux pour accomplir l'énorme tâche de protéger plus d'un million de kilomètres carrés (621 400 mi^2) de terrains et d'eau, les agents de protection de la nature ont eu la chance de pouvoir compter sur l'aide d'une foule de gens. Le soutien est venu de partout, mais surtout des personnes que l'amour de la faune et du plein air a incitées à travailler sans répit au nom de la protection de la nature. Plusieurs milliers de ces personnes dévouées ont fièrement porté l'insigne de garde-chasse adjoint(e).

Les premiers agents adjoints, au nombre de 392, ont commencé à travailler en 1892 comme bénévoles non rémunérés, bien qu'ils reçussent la moitié du montant des amendes payées par toute personne condamnée à la suite de leurs efforts. Néanmoins, tout agent adjoint qui perdait une cause devait payer les frais de justice; non seulement n'avait-il rien gagné, il devait débourser!

Les extraits qui suivent du journal du garde-chasse adjoint de Huntsville, Charles Chapman, pendant l'hiver de 1892-1893, illustrent la difficulté des rondes quotidiennes :

***Le samedi 5 novembre** : Continué à remonter la rivière jusqu'au gué; niveau de l'eau trop haut; continué à remonter jusqu'aux eaux tranquilles et construit un radeau pour traverser. Au retour, trouvé ma cabane de bois réduite en cendres : une personne, qui m'en voulait d'être garde-chasse adjoint, y a mis le feu et tout, cabane et contenu, a brûlé.*

HORS-TEXTE : *Un agent de protection de la nature explique la pisciculture dans une frayère à des élèves de l'école de Burnt River, qui visitent le bureau forestier principal du comté de Victoria, dans le district de Lindsay, en janvier 1964.*

À GAUCHE : *L'agent de protection de la nature de Huronia, Sid Small, transmet le message du respect de l'environnement dans les salles de classe.*

Le mardi 10 janvier : *Je suis parti de Huntsville à 4 h 30 avec un traîneau indien, deux couvertures, une hache, un fusil, de la nourriture, des raquettes, etc., accompagné d'un certain Chris A. Peacock. Vent froid et pénétrant. Le thermomètre indiquait 42 au-dessous de zéro. Marché six milles* vers l'est jusqu'à Grassmere, puis quatre milles* vers le nord-est jusqu'à Field's Corners. Ici, M. Peacock regrette d'être venu; me dit qu'il est épuisé, prend ses affaires et me laisse continuer seul. Brisé de fatigue. Distance totale parcourue aujourd'hui : 19 milles*.*

Le mercredi 18 janvier : *Le hurlement des loups m'a tenu éveillé toute la nuit. J'avais si froid aux pieds ce matin que j'ai dû marcher à quatre pattes pour trouver du bois sec et rallumer le feu.*

Les premiers adjoints étaient nommés sur recommandation des juges du comté, des juges de police, des clubs d'armes à feu, des gardes-chasse du comté et d'autres personnes influentes de la collectivité.

Les premiers adjoints étaient nommés sur recommandation des juges du comté, des juges de police, des clubs d'armes à feu, des gardes-chasse du comté et d'autres personnes influentes de la collectivité. Le Conseil ontarien des commissaires de la chasse voulait des hommes qui «connaissaient très bien les districts de chasse et les habitants du voisinage et qui donc avaient plus de chances qu'un étranger d'être au courant de ce qui se passait».

En 1896, on comptait 460 gardes-chasse adjoints, mais ils ne travaillaient pas tous aussi fort que Charles Chapman de Huntsville. En fait, le garde-chasse principal Edwin Tinsley a rapporté que la plupart d'entre eux ne «faisaient tout simplement rien» de peur d'offenser leurs voisins et parce qu'ils craignaient de payer les dépens après avoir porté une accusation devant le tribunal. En 1900, lorsque la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche a annoncé que tous les gardes-chasse adjoints devaient prêter serment et étaient tenus de s'acquitter honnêtement de leurs tâches, leur nombre est tombé de 527 à 209.

Toutefois, au cours des années qui suivirent, lorsque la nomination des adjoints fut confiée aux gardes-chasse, les participants devinrent plus nombreux et plus fervents. De nombreux adjoints provenaient des associations de protection des pêches et de la faune de plus en plus nombreuses; d'autres étaient enrôlés sur la recommandation des conseils municipaux des cantons établis comme réserves de chasse réglementées.

FIGURE 10-1
Les agents adjoints de protection de la nature bénévoles offrent une aide précieuse.

À eux seuls, les gardes-chasse ne pouvaient tout simplement pas suffire à cette énorme charge de travail, sur de si grandes distances. Le rapport d'un comité spécial sur la situation de la chasse et de la pêche en 1930 reconnut ce fait; on y exprimait le doute que le ministère de la Chasse et de la Pêche puisse assurer seul le service de protection et on demandait de recourir davantage aux services des membres de clubs «dans le but de protéger la nature».

En 1960, on comptait 1 400 gardes-chasse adjoints en Ontario et une crise se préparait. Il n'y avait plus aucun contrôle sur la remise des insignes. Tous ceux qui voulaient un insigne pouvaient s'en procurer un et, parmi eux, il y avait beaucoup de chasseurs et de pêcheurs qui n'étaient pas exactement désintéressés. Résultat : les insignes devinrent connus sous le nom

* 1 mille = 1,6 kilomètre

irrespectueux de «pacotilles en fer-blanc».

Voyant cela, bon nombre d'agents de protection de la nature commencèrent à dégarnir les rangs des adjoints en les soumettant à une formation rigoureuse et en leur demandant de travailler directement avec eux. En 1979, le ministre des Richesses naturelles commença à nommer directement tous les adjoints qui, l'année suivante, reçurent un bel insigne en métal digne de ce nom. Des contrôles administratifs plus sévères sauvaient leur réputation de bénévoles désintéressés.

Aujourd'hui, l'Ontario compte 525 agents adjoints de protection de la nature. Bon nombre d'entre eux sont des membres du personnel du ministère des Richesses naturelles qui offrent leurs services en dehors des heures de travail, alors que de nombreux autres sont des bénévoles de «l'extérieur» appartenant à toutes les couches sociales. De temps à autre, les adjoints ont été rémunérés pour des projets à court terme comme faire le décompte des prises, administrer les chasses publiques et travailler comme observateurs dans les ports pour faire appliquer les lois concernant la pêche commerciale.

En 1979, le ministre des Richesses naturelles commença à nommer directement tous les adjoints qui, l'année suivante, reçurent un bel insigne en métal digne de ce nom.

Le système d'adjoints, personnel de soutien responsable de détecter les infractions, diriger les projets de gestion des ressources et recueillir d'importants renseignements auprès du public, sert de plus en plus de terrain de formation non officiel pour les agents qualifiés de protection de la nature. Le système porte ses fruits surtout parce qu'il a ses racines dans la collectivité. Comme le faisait remarquer l'agent de protection de la nature Ian Anderson, de Manitoulin : «L'adjoint, à l'encontre de plusieurs agents de protection de la nature, n'est pas une personne de l'extérieur qui impose la volonté de la bureaucratie lointaine. Les gens sont plus susceptibles de donner des renseignements à des personnes qu'ils connaissent.»

L'indomptable Felix (Phil) Fisher est un exemple de l'altruisme et de la dévotion dont font souvent preuve les agents adjoints de protection de la nature. Né en 1906, il s'est fait embaucher comme garde-chasse adjoint en 1930. Il porte toujours son insigne et travaille de longues heures pour l'amour des poissons et de la faune.

Le mode de vie de M. Fisher donne un nouveau sens au mot «bénévole». Du temps où il avait un emploi régulier, il aidait les agents de protection de la nature, «tous de bons gars», dans le district de Niagara où il a passé toute sa vie. Depuis son départ à la retraite de chez Cyanamid Inc. en 1971, M. Fisher a converti une partie de sa maison en bureau du ministère des Richesses naturelles, lequel est ouvert sept jours par semaine, de 8 h à 20 h, pour renseigner le public sur la chasse et la pêche. De là, il délivre les permis de chasse et de pêche et les permis d'exportation pour les ours, les chevreuils et les orignaux, et il appose un timbre ou un sceau sur les fourrures des trappeurs. Chaque année, entre 1 500 et 1 800 personnes passent par son bureau de fortune. «C'est ma maison ici, admet-il, et pourtant la plupart du temps, on ne dirait pas du tout que c'est un endroit privé.»

FIGURE 10-2
L'indomptable Felix (Phil) Fisher (à gauche) vend le premier permis de pêche pour résident de l'Ontario au ministre des Richesses naturelles de l'époque, Vince Kerrio, en novembre 1986.

Pour ses heures de travail incalculables, M. Fisher ne touche que les honoraires habituels accordés pour la délivrance de permis; son engagement à vie envers la protection de la nature ne lui a pas rapporté «un sou». Et cela ne le dérange pas. «C'est en moi, dit-il de sa vocation. Je ne peux pas m'en défaire.»

M. Fisher a, en particulier, beaucoup travaillé auprès de la population locale de chevreuils, les nourrissant en pleine nature, apportant son aide aux projets de recherche biologique et nourrissant les faons au biberon chez lui, avec l'aide de son épouse, Doreen, et de leurs fils, Samuel et Philip. Entre 1945 et 1983, en tant qu'agent adjoint de protection de la nature, il a ramassé 400 chevreuils tués sur la route, en prenant soin de noter chacun des incidents.

Néanmoins, le fait de prendre position contre les braconniers et tous ceux qui dévastaient l'environnement naturel invitait souvent à des représailles.

Ses relations avec le gouvernement n'ont pas toujours été amicales. M. Fisher venait tout juste de postuler un emploi comme garde-chasse à temps plein en 1934 lorsque Mitchell Hepburn a été élu premier ministre et qu'il a promptement renvoyé grand nombre des gardes-chasse de la province. L'épuration lui a même coûté son poste d'adjoint. Mais M. Fisher continua de faire du bénévolat et, pendant plusieurs années, il a plutôt fait équipe avec la Police provinciale de l'Ontario et la G.R.C. Après s'être fait beaucoup prier, il accepta finalement de reprendre son insigne d'adjoint et, 41 ans plus tard, en 1986, il reçut un prix de la part de l'ancien ministre Vince Kerrio «en reconnaissance de ses 55 années de bons et loyaux services».

* * * * *

Selon un vieux dicton : «Les meilleures mesures de protection de la nature ne sont pas inscrites dans les textes de loi, mais bien dans le coeur et la conscience du chasseur sportif.» Bien avant que les premiers gardes-chasse ne soient nommés, les passionnés du sport, membres des clubs fondateurs de l'Ontario, réclamaient l'imposition de mesures sévères pour assurer la survie des poissons et du gibier. Le garde-chasse en chef Edwin Tinsley reconnut leur contribution en 1898, remarquant que l'on a relevé «de nombreux cas dans lesquels les passionnés du sport poursuivaient les auteurs des infractions portées à leur attention, ce qui est de bon augure pour l'avenir».

La revue *Rod and Gun in Canada* (lancée en 1899) se fit le défenseur de la protection de la nature, exemple qui fut suivi par d'autres publications sportives. Entre-temps, plusieurs clubs de chasse et de pêche faisaient leur part pour éveiller la conscience de leurs membres en élaborant leurs propres règlements dans le nouveau cadre des mesures législatives. Après qu'un seul chasseur eut capturé plus de 2 600 canards au cours d'une saison, le club Long Point donna l'exemple en 1895 en proclamant qu'aucun membre ne pouvait tuer plus de 500 canards sur sa réserve.

En 1899, S.T. Bastedo, commissaire adjoint de la Direction des pêches de l'Ontario, recommandait vivement la formation d'un plus grand nombre de clubs et d'associations pour appuyer le gouvernement dans «l'énorme travail de protection». Néanmoins, le fait de prendre position contre les braconniers et tous ceux qui dévastaient l'environnement naturel invitait souvent à des représailles.

Avant la Première Guerre mondiale, Oliver Adams, vice-président de

l'Ontario Forest, Fish and Game Protective Association, qui démontrait l'importance de protéger les poissons du fleuve Saint-Laurent aux citoyens de Gananoque et du district, fut averti par plusieurs personnes que des «hors-la-loi» mettraient le feu à sa nouvelle résidence d'été, située dans le district. De fait, peu de temps après avoir quitté sa résidence cette première saison, il apprit que sa propriété avait été réduite en cendres.

Les menaces paralysaient ceux qui souhaitaient agir dans l'intérêt des habitats fauniques, des poissons et du gibier. Mais la force dynamique de la protection de la nature ne pouvait être réduite à la soumission. Des membres de clubs de chasse et de pêche partout dans la province ont unanimement appuyé leurs gardes-chasse locaux en mettant sur pied des projets variant de l'empoissonnement à la plantation de haies sur les terres agricoles.

Les menaces paralysaient ceux qui souhaitaient agir dans l'intérêt des habitats fauniques, des poissons et du gibier.

La St. Catharines and Lincoln County Game and Fish Protective Association, par exemple, remettait des graines de conifères aux délivreurs de permis de fusils pour qu'ils les distribuent à tous les chasseurs en leur demandant de les planter lorsqu'ils parcouraient les champs et les bois. De plus, des rosiers multiflores de Hollande étaient donnés gratuitement à tous ceux qui voulaient bien les planter le long des clôtures ou dans les coins non cultivés des terres agricoles. Devenant toujours plus denses, ils faisaient d'excellents abris pour le gibier à plumes, et leurs grains poussant au-dessus du niveau de la neige leur servaient de nourriture l'hiver.

Durant les années 20, l'empoissonnement représentait une entreprise communautaire populaire. Le garde-chasse local coordonnait l'arrivée des jeunes poissons d'élevage expédiés par train ou encore des camions de poissons, accompagnés d'une cohue de passionnés du sport équipés d'un assortiment de bocaux, de seaux et de baquets. Une fois que les poissons étaient déchargés, on se précipitait pour les déposer dans les lacs et les rivières désignés, le garde-chasse s'efforçant de surveiller le nombre de poissons et leur destination.

Avant qu'on ne construise une échelle à poissons permanente en 1977, les membres du Georgian Bay Hunters and Anglers Club travaillaient en collaboration avec l'agent de protection de la nature Mike Thede pour aider les truites arc-en-ciel à franchir la fondation en béton du pont du C.P.R. qui enjambait la rivière Sturgeon dans le comté de Simcoe. Ils achetaient des caisses (gabions) qu'ils remplissaient, puis retiraient des roches sous le barrage pour former des plans d'eau où les poissons pouvaient sauter; ils construisirent même une échelle à poissons en bois. Et, tous les printemps, ils se joignaient à M. Thede pour prendre les poissons au filet et les soulever par-dessus le barrage.

Le petit canton de Hagerman (population : 400 habitants) dans le district de Parry Sound a consacré des dizaines de milliers de dollars au cours des 50 dernières années à l'embauchage de gardiens qui empêcheraient le braconnage sur les lits de frai des brochets du lac Whitestone. En 1940, le canton a fourni camion, réservoir et main-d'oeuvre pour réintroduire des brochets

FIGURE 10-3
Pour montrer l'exemple aux futures générations, l'agent Herb Clark ensemence un lac sous les yeux captivés de deux jeunes de la région.

adultes qui avaient été pris vivants dans la baie Georgienne sur ordre du ministère de la Chasse et de la Pêche. Depuis ce temps, les gardiens protègent leur investissement initial.

L'année 1926 a été témoin de la réunion inaugurale de la Toronto Anglers Association, qui devint la Federation of Anglers puis, en 1941, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (O.F.A.H.). Aujourd'hui, l'O.F.A.H. est fière d'avoir 73 000 membres et 470 clubs affiliés. Depuis plusieurs décennies, l'O.F.A.H. est au premier rang des activités communautaires qui soutiennent, directement ou indirectement, le travail des agents de protection de la nature.

De manière spectaculaire, le tout premier appel mena à l'arrestation de deux hommes qui avaient illégalement abattu un orignal.

En 1957, lorsque le ministère des Terres et Forêts a rendu obligatoire un cours sur la sécurité de la chasse, les membres des clubs ont tout de suite accepté d'offrir la formation requise. Le programme de dénonciation des braconniers parrainé par la fédération — qui comprend la distribution de plus de 200 000 cartes énumérant les infractions — informe les membres du public sur la façon d'avertir les enquêteurs lorsqu'ils sont témoins de braconnage.

Les citoyens se sont ralliés dans plusieurs centres de l'Ontario, dont Espanola, Sudbury et Wawa, pour appuyer des programmes particuliers organisés conjointement avec Échec au crime. Les incidents de braconnage non élucidés sont graphiquement reconstitués à la télévision et décrits à la radio ainsi que dans les journaux locaux dans l'espoir d'atteindre les personnes qui pourraient aider les agents de protection de la nature à trouver les coupables. Les appels anonymes qui aboutissent à des condamnations sont récompensés par une prime en argent.

Timmins a été la première ville à lancer le programme en septembre 1989. De manière spectaculaire, le tout premier appel mena à l'arrestation de deux hommes qui avaient illégalement abattu un orignal. Aussitôt prévenus, les agents de protection de la nature se rendirent en voiture à une maison, arrêtèrent deux hommes en possession d'un animal mort, prirent leur déposition et retournèrent au bureau; tout cela en moins de quatre-vingts minutes. «C'est un excellent programme, affirme Jim Abbott, agent de protection de la nature à Timmins. Il offre de grandes possibilités d'expansion.»

Dès 1991, la participation du ministère au programme Échec au crime s'était élargie pour englober trois autres régions : Sault Ste. Marie/Algoma, Kenora et Niagara Falls. Puis, le 8 novembre 1991, M. Bud Wildman, ministre des Richesses naturelles, annonça que le ministère s'engagerait encore davantage dans le programme. Il nomma Dave Ferguson, spécialiste de l'application des lois du bureau de Sudbury, au poste de premier coordonnateur provincial du ministère dans le cadre d'Échec au crime. M. Wildman annonça également qu'un agent de liaison serait nommé pour chaque district du ministère.

Depuis 1984, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (O.F.A.H.) a ouvert la voie au rétablissement des dindons sauvages en Ontario, avec l'aide du personnel du ministère, dont les agents de protection de la nature. (On compte aujourd'hui 10 000 dindons sauvages, tous descendants des 276 oiseaux libérés entre 1984 et 1987.) En juillet de chaque année, l'O.F.A.H.

organise, pour les jeunes, deux sessions de six jours portant sur la protection de la nature, et plus de 250 000 jeunes ont assisté à la projection de diapositives expliquant l'empiétement urbain, la perte de l'habitat et les mesures nécessaires pour assurer la santé des populations fauniques.

Au fil des ans, les agents de protection de la nature ont aussi participé à plusieurs projets éducatifs. Ces projets, à leur tour, ont abouti à l'appréciation par le grand public du rôle protecteur des agents et, dans plusieurs cas, à la participation concrète de la population.

L'éducation commence souvent par des activités divertissantes. En 1921, le ministère de la Chasse et de la Pêche monta son premier kiosque public à l'Exposition nationale du Canada; on y mettait en vedette plusieurs animaux vivants qui attiraient le public et le menaient vers des questions plus éducatives comme la prévention des incendies de forêt et la sécurité de la chasse. Depuis 1948, les agents font toujours acte de présence au kiosque du ministère au Salon des Sportsmen de Toronto, ainsi qu'à plusieurs autres foires et expositions partout dans la province.

Depuis 1985, les agents de protection de la nature participent au projet Atout-Faune, projet qui a renseigné plus de 17 000 enseignants sur la faune

FIGURE 10-4
Un investissement dans l'avenir. L'agent de protection de la nature Doug Marshall (à gauche) présente aux membres de la Muskoka Lakes Association un sac de jeunes arbres qui seront plantés dans la zone riveraine des chalets, à Port Carling.

afin de communiquer le message de protection de la nature à la jeune génération. Au cours de la Semaine de la conservation de la faune en avril, de nombreux agents animent des discussions et tiennent des ateliers dans des classes de toute la province. Le Programme de participation communautaire à la gestion des pêches (PPCGP) et le Programme de participation communautaire à la gestion de la faune (PPCGF) invitent les écoliers, ainsi que d'autres groupes de la collectivité, à participer aux projets qui visent à conserver et à remettre en valeur les ressources naturelles.

Vers la fin des années 40, lors de la mise sur pied du système de lignes de piégeage enregistrées, les Ojibwas d'Ogoki, près de la rivière Albany, ont adressé une pétition à la Direction des pêches et de la faune pour qu'une partie de leur terrain de chasse soit réservée aux martres des pins.

Lorsque Ken Maronets, agent de protection de la nature de Wingham, reçut un appel de la part de l'enseignant Bill Raynard au sujet du PPCGF, il ne pouvait guère se douter que l'enthousiasme envers les projets de protection de la nature se transmettrait bientôt d'une école à l'autre dans le district.

En 1988, M. Maronets conduisit les élèves de l'école publique Howick Central, dans le comté de Huron, vers un ruisseau tout près pour y enlever un barrage de castors. L'année suivante, il encouragea les élèves à cultiver des haies entre les terres humides et les hautes terres. Plusieurs projets furent mis sur pied dans d'autres écoles et, suite au grand succès remporté, les services de M. Maronets furent de plus en plus en demande dans les écoles du district. «Ça commence par une lueur d'intérêt, dit-il. Puis, en un rien de temps, ça explose de partout.»

Les agents de protection de la nature agissent comme conseillers et agents de liaison lors des nombreuses activités qui se déroulent dans le cadre des PPCGP et PPCGF, lesquels fournissent des fonds pour que les écoles, clubs de chasse et de pêche, groupes d'autochtones, associations de propriétaires de chalets, groupes de naturalistes, propriétaires d'auberges touristiques et exploitants touristiques puissent organiser leurs propres projets.

Au printemps 1985, lorsqu'on a demandé à l'agent de protection de la nature Pat Brown de travailler avec un groupe de résidents et d'exploitants touristiques sur un projet du PPCGP afin de construire une jarre qui servirait de frayère pour les brochets du ruisseau Holdridge, près de la rivière Marten, il avait des doutes quant à la participation de la collectivité. Mais ses craintes se sont effacées le premier soir.

«J'ai été très impressionné par le grand nombre de gens qui sont venus et par la façon dont ils ont gratuitement offert leur aide, dit-il. Beaucoup sont restés bien après 1 h du matin et c'était un jour de la semaine.» Ce qui a encore plus impressionné et surpris M. Brown est le fait qu'une ou deux des personnes qui ont construit la frayère étaient d'anciens braconniers!

Les peuples des Premières Nations ont souvent décidé d'eux-mêmes de préserver une ressource naturelle fragile. Vers la fin des années 40, lors de la mise sur pied du système de lignes de piégeage enregistrées, les Ojibwas d'Ogoki, près de la rivière Albany, ont adressé une pétition à la Direction des pêches et de la faune pour qu'une partie de leur terrain de chasse soit réservée aux martres des pins. Les martres étaient très rares dans le Nord de l'Ontario

et le piégeage excessif risquait de faire disparaître cette espèce à tout jamais. Cependant, grâce à une gestion judicieuse, qui incluait la réserve d'Ogoki, les martres se multiplièrent pendant les vingt années qui suivirent, pour redevenir aussi nombreuses qu'autrefois.

Plus récemment, en 1988, Leonard Dokis, ancien chef de la Première Nation des Dokis, établie de part et d'autre de la rivière des Français, s'est adressé au ministère des Richesses naturelles pour entreprendre des projets sur la réserve dans le cadre du PPCGP. Ces projets, qui vont de l'amélioration des lits de frai des dorés à la construction d'une frayère et d'un bassin d'élevage, ont été couronnés de succès et ont aidé à instiller «un véritable sens de la gestion des ressources», déclare Roger Wolfe, superviseur des pêches et de la faune de North Bay.

Bien que le bassin d'élevage ait été durement frappé par un orage au printemps de 1990, trois lacs de la réserve ont déjà été ensemencés. «Le programme semble de plus en plus populaire», constate M. Dokis, qui dirige un camp et une marina sur la rivière des Français. «C'est un bon point de départ.» De même, Ray Holl, exploitant d'un établissement touristique à Pointe au Baril, dirige un groupe de bénévoles qui, chaque année, élèvent de jeunes brochets pour les remettre en liberté dans la baie Georgienne.

«Si un problème se présente sur les lignes de piégeage, comme la diminution de la population de castors, ou si un orignal ou un chevreuil a été abattu illégalement, les trappeurs communiqueront avec un agent de protection de la nature dans les plus brefs délais.»

Depuis aussi longtemps que les gardes-chasse existent, les trappeurs du Nord de l'Ontario ont toujours officieusement été les antennes des agents. Dans le *Globe and Mail* du 25 novembre 1939, D.J. Taylor, sous-ministre de la Chasse et de la Pêche, déclarait : «Le trappeur devient un écologiste de son propre chef. Il est lui-même un garde-chasse et il protège son propre secteur.» Bill Russell, président de l'Ontario Trappers Association, qui compte 3 000 membres, et trappeur depuis 43 ans, affirme : «Si un problème se présente sur les lignes de piégeage, comme la diminution de la population de castors, ou si un orignal ou un chevreuil a été abattu illégalement, les trappeurs communiqueront avec un agent de protection de la nature dans les plus brefs délais.»

En plus de travailler à l'éducation des trappeurs et de donner des cours sur la gestion des fourrures en collaboration avec les agents de protection de la nature, les trappeurs participent à plusieurs projets de protection de la nature, depuis la plantation de trèfles rouges et blancs pour nourrir les oiseaux et les lapins jusqu'à la transformation des pièges à martres en cabanes d'oiseaux durant la saison morte. «Nous considérons les agents de protection de la nature comme de grands amis», affirme M. Russell, qui insiste sur le fait que les animaux à fourrure seront d'autant plus nombreux que la gestion sera d'envergure. «Nous travaillons tous vers un but commun et c'est pourquoi notre relation en est une de collaboration constante.»

Les exploitants d'auberges touristiques du Nord de l'Ontario, tout comme les trappeurs, ouvrent l'oeil. Il peut y avoir de nombreuses raisons de faire appel au service d'un agent de protection de la nature : un incendie de forêt,

des déchets déchargés sur une terre de la Couronne, la pêche illégale ou une explosion du braconnage.

Il y a quelques années, Lloyd Lindner, qui dirige le camp Hiawatha sur la rive nord du lac Huron, a communiqué avec le bureau d'Espanola après être tombé sur un groupe de chasseurs, une meute de chiens et un chevreuil qui avait été abattu hors saison. Bien que les chasseurs se soient moqués de M. Lindner, son appel a permis de les arrêter grâce à la rapide intervention des agents de protection de la nature.

«Nous avons de très bonnes relations, presque des relations familiales, avec les agents de protection de la nature», affirme M. Lindner, qui est aussi l'ancien président de la Northern Ontario Tourist Outfitters Association qui regroupe 850 propriétaires. «Leur travail consiste à protéger les ressources et nous voulons faire de même.»

La Federation of Ontario Naturalists, qui célébrait son soixantième anniversaire en 1991, considère les agents de protection de la nature comme de «très précieux alliés» dans sa lutte contre la dégradation de l'environnement et elle s'attend à ce que ses 30 000 membres soient vigilants sur le terrain et signalent toute infraction. «Les agents de protection de la nature méritent tout le respect qui leur est dû et encore plus, déclare sa présidente, Mary Smith. Je suis heureuse qu'ils soient là, mais je ne crois pas que leur nombre soit suffisant.»

Les agents de protection de la nature ont travaillé en étroite collaboration avec les gardiens de parc affectés aux parcs provinciaux de l'Ontario. Les gardiens de parc, postes créés en 1976, portent un uniforme brun clair et une casquette à visière, sont souvent équipés de menottes et de matraques et sont rémunérés. Chaque été, plus de 400 d'entre eux sont de service partout dans la province.

Tout comme les agents de protection de la nature, les gardiens de parc jouissent du même pouvoir que les agents de la police provinciale à l'intérieur des limites d'un parc provincial. Bien que des agents de protection de la nature soient disponibles durant la période achalandée des vacances, les gardiens de parc réussissent en général à maintenir l'ordre sans aide. L'effectif est en

FIGURE 10-5
Les gardiens de parc, qui travaillent dans les parcs provinciaux depuis 1976, y assurent les mêmes fonctions que des policiers. Ils travaillent en étroite collaboration avec les agents de protection de la nature.

grande partie composé d'étudiants qui aspirent à travailler dans le domaine de la sécurité et de l'application des règlements.

Jim Moore, ancien agent de protection de la nature qui, depuis les onze dernières années, occupe un poste de gardien de parc, affirme que «les gardiens assurent les mêmes fonctions que les policiers dans les parcs». Ayant quitté son poste de superviseur des pêches et de la faune à Dryden en 1979 pour se consacrer à l'élevage des moutons, M. Moore travaille durant l'été comme coordonnateur de l'application des règlements des parcs provinciaux de Sandbanks et de North Beach, dans le comté de Prince Edward, où il supervise sept gardiens de parc et quatre agents chargés de la sécurité. En moyenne, plus de 350 000 personnes visitent ces parcs durant l'été et plus de 600 accusations sont portées, principalement pour des infractions ayant trait aux boissons alcoolisées, aux batailles et au vandalisme.

En moyenne, plus de 350 000 personnes visitent ces parcs durant l'été et plus de 600 accusations sont portées, principalement pour des infractions ayant trait aux boissons alcoolisées, aux batailles et au vandalisme.

Parfois, le soutien offert aux agents de protection de la nature provient de sources peu communes. En avril 1979, l'agent Brett Hodsdon fut appelé à Port Hope quand quatre personnes ont dit avoir vu deux hommes pêcher des truites arc-en-ciel au filet hors saison dans la rivière Ganaraska. Les citoyens se sont avancés, une poursuite s'en est suivie, puis on réussit à capturer un des braconniers après une bagarre. L'autre braconnier fut arrêté par la police un peu plus tard et les deux hommes furent reconnus coupables par la suite.

Quelle que soit leur motivation personnelle ou politique, les personnes qui donnent un coup de main sont d'un grand secours et les agents de protection de la nature acceptent leur aide avec plaisir. On peut affirmer sans exagération qu'un public disposé à collaborer alimente la force des agents de protection de la nature. Cent ans d'expérience démontrent que la collaboration active permet non seulement de développer la gestion des ressources et l'application des règlements, mais aussi d'investir dans des valeurs inestimables : les terres, les eaux, les pêches et la faune de l'Ontario.

Chapitre onze : Des adjoints à quatre pattes

Le garde-chasse canadien d'antan est un personnage légendaire. Emmitouflé comme un véritable ours polaire, on le représente souvent à califourchon sur un traîneau, dirigeant une équipe de puissants chiens esquimaux filant à toute allure dans la poudrerie. Cette représentation est en réalité plus exacte que l'on ne pourrait le croire. Sans un attelage de chiens, l'agent de protection de la nature était gravement limité en hiver. Bien qu'utiles, les raquettes ne lui permettaient pas de se déplacer rapidement, ni d'aller très loin. Il y avait néanmoins un inconvénient à être constamment accompagné par des chiens : comme ils avaient tendance à hurler au clair de lune ou à renvoyer le cri des loups, les braconniers avaient parfois vent de l'approche du garde-chasse.

Le dernier garde-chasse à patrouiller régulièrement à l'arrière d'un traîneau fut Len Cote. Beaucoup de personnes s'en souviennent d'ailleurs en l'appelant «l'agent de protection de la nature de Marten River qui adorait les chiens». M. Cote, décédé en 1989 à l'âge de 78 ans, faisait sa tournée de la réserve de chasse de la Couronne de Nipissing dans les années 50 avec l'aide d'une équipe de chiens esquimaux sibériens. Il adorait ses chiens, en particulier un chien de tête nommé Smokey.

«Honnête, sans prétention et dur lorsqu'il le fallait, Len Cote était vraiment tendre lorsqu'il était question de chiens», déclare Mike Buss, biologiste du ministère des Richesses naturelles et ami de longue date de M. Cote. «Comme il était célibataire, ses chiens étaient sa famille et comptaient plus que tout.»

Ouvrant le passage dans la neige fraîche et épaisse, M. Cote, dont le père, Bill Cote, avait aussi été

À GAUCHE : ***L'agent de protection de la nature Len Cote, le dernier garde-chasse à patrouiller régulièrement à l'arrière d'un traîneau, et son chien esquimau préféré «Smokey», à Marten River dans les années 50.***

garde-chasse, avait l'habitude de faire de grandes enjambées devant les chiens pendant l'aller, savourant l'idée de revenir sur un sentier battu. En patrouille pendant plusieurs jours, il passait la nuit dans des cabanes aménagées sur la réserve.

L'agent de protection de la nature Carl Monk, maintenant à la retraite, se souvient d'avoir quitté l'une de ces cabanes en compagnie de M. Cote un matin de printemps, alors que la glace commençait à se soulever le long des rives d'un lac des environs. Ne se laissant pas décourager par l'adoucissement de la température, M. Cote conduisit ses chiens de l'autre côté du lac, laissant une lampe à pétrole allumée dans un arbre près de la cabane. «En revenant ce soir-là, il commençait à faire sombre lorsque nous sommes arrivés au lac, se souvient M. Monk. Les chiens voyaient la lueur de la lampe et étaient excités parce qu'ils savaient qu'ils étaient presque arrivés. Len et moi, pendant ce temps, nous sommes aperçus qu'il y avait maintenant une étendue d'eau, d'environ huit pieds (2 mètres et demi) de large, près de la rive. Len criait aux chiens d'arrêter, mais ils étaient très forts et voulaient à tout prix rentrer. J'ai sauté sur la glace mais Len est resté sur le traîneau et s'est retrouvé trempé jusqu'aux os; les chiens avaient en effet foncé et traversé l'eau.»

Lorsqu'ils étaient plus obéissants, les chiens de M. Cote tiraient des blocs de glace pour approvisionner les glacières des gardes forestiers, qui y conservaient les provisions pendant les longs étés chauds. Parfois, lorsqu'un camion refusait de démarrer parce que l'accumulateur était à plat, on le faisait tirer par les chiens jusqu'à ce que le moteur tourne. En reconnaissance de leurs efforts, le ministère des Terres et Forêts payait leur nourriture.

M. Cote faisait participer son équipe de travail à des courses; ses chiens avaient d'ailleurs remporté des compétitions au Québec et dans plusieurs États américains, ainsi que dans le cadre de carnavals d'hiver en Ontario, notamment à Temagami, Kirkland Lake et North Bay. Il avait plus de 60 chiens en 1967, une grande famille qu'il nourrissait et faisait boire avec une affection inlassable. Son bien-aimé Smokey a malheureusement été tué par la foudre qui

FIGURE 11-1
Un agent de protection de la nature et son attelage de chiens. On voit ici Al Pozzo et ses chiens esquimaux sibériens près du camp sauvage de Franz en 1954.

s'est abattue sur un poteau et est descendue le long de sa chaîne d'acier.

Al Pozzo était un autre agent de protection de la nature qui adorait les chiens. À l'aide de son attelage de chiens esquimaux sibériens, il parcourut les régions sauvages de la réserve de chasse de la Couronne de Chapleau entre 1954 et 1957, alors qu'il était en poste au camp sauvage de Franz. Jusqu'au début des années 60, le district de White River n'était accessible que par train et par avion, ce qui rendait les attelages de chiens essentiels.

On dit que M. Pozzo et ses chiens prenaient plaisir à se transformer en comité d'accueil pour les touristes, donnant ainsi aux passagers qui descendaient du train un aperçu authentique du Nord. La société Algoma Central Railway lui avait accordé la permission spéciale d'utiliser la voie qu'elle avait ouverte dans la forêt afin qu'il puisse ramasser les orignaux et chevreuils frappés par des trains. Il avait l'habitude d'installer ses chiens et son traîneau dans un wagon à bagages pour se rendre à l'endroit qu'il avait choisi. Arrivé à destination, il faisait descendre ses chiens et se lançait dans la forêt.

Le garde Andy Gagnon et son attelage de chiens ont connu des températures si horriblement froides durant les années 40 que l'un de ses chiens est mort de froid et un autre a été gravement gelé.

Le fils de M. Pozzo, John, raconte qu'il a grandi avec les chiens de traîneau («ils étaient comme des animaux familiers») qui jappaient dans la cour et dans l'attente perpétuelle d'une promenade en traîneau. Son père, dit-il, était connu pour ses réflexions sur l'avènement des «skidoos» : «Je préfère un attelage de chiens parce que les chiens sont beaucoup plus fiables. Ils ne tombent pas en panne quand je suis loin de la maison.»

Aubrey Dunne, 90 ans, de Huntsville, se souvient très bien de M. Pozzo. En tant que forestier du district de White River, il fut en effet son supérieur pendant plusieurs années. M. Dunne travaillait comme garde forestier dans le parc Algonquin durant les années 30 et utilisait régulièrement un traîneau tiré par des chiens. Il pouvait ainsi transporter les matériaux nécessaires à la construction des maisons en rondins et poursuivre les braconniers. Dans de bonnes conditions de déplacement sur fond de neige durcie, M. Dunne parcourait 80 km (50 mi) par jour avec ses chiens, mélange de chiens esquimaux et de bâtards. «Ces chiens m'étaient d'un grand secours, dit-il. L'essentiel était d'avoir un bon chien de tête.»

Pour les longues patrouilles, M. Dunne apportait, pour ses chiens et lui-même, des provisions de nourriture pour dix jours. La nourriture de base des chiens était la farine de maïs et le suif de boeuf, qu'il mélangeait à de l'eau bouillante lorsqu'ils s'arrêtaient pour la nuit. «C'était une vie assez rude, mais saine», avoue-t-il.

La vie de plein air dans le Nord en hiver était en effet difficile. Le garde Andy Gagnon et son attelage de chiens ont connu des températures si horriblement froides durant les années 40 que l'un de ses chiens est mort de froid et un autre a été gravement gelé. Ancien trappeur, M. Gagnon, conduisait ses chiens vers le nord à partir de Moosonee, le long du littoral de la baie James, où les températures atteignent parfois moins 62 degrés Celsius en plein hiver. S'arrêtant dans des collectivités autochtones dispersées, il enregistrait les lignes de piégeage, apposait le sceau sur les fourrures, délivrait des permis de piégeage

et fixait des quotas pour différentes espèces.

En 1950, un chien bâtard, appartenant à l'agent de protection de la nature Sam Nodwell, fit le sacrifice de sa vie après avoir tiré des provisions pour des agents, qui devaient traverser l'arrière-pays glacial de Gogama. «Deux agents avaient été envoyés par avion pour inspecter les lignes de piégeage, avec deux chiens et un traîneau», explique M. Nodwell, qui était alors superviseur des pêches et de la faune de Gogama. «À l'arrivée de l'avion Beaver monté sur skis qui devait les ramener, l'un des chiens, le mien, s'est précipité vers l'avion avant l'arrêt du moteur. Il avait toujours aimé monter à bord de l'avion, car cela signifiait qu'il n'aurait plus à tirer le traîneau. Cette fois, il s'est heurté à l'hélice, qui lui a coupé la tête.»

Ces chiens ont plus de chances de prendre place dans un véhicule confortable que de tirer un traîneau, mais leur dévouement et leur utilité durent.

À l'origine, les adjoints à quatre pattes étaient des chevaux, le moyen de transport préféré des gardes-chasse qui ne pouvaient atteindre leur destination par train. Pas plus tard que dans les années 50, on obligeait des coursiers loués à tirer les carcasses de gros gibiers de la forêt. Les chevaux étaient toutefois des animaux peu adaptés aux terrains fortement boisés et couraient en plus le risque que des chasseurs trop zélés les prennent pour des cibles plus comestibles, comme l'orignal et le chevreuil. Lorsque les agents de protection de la nature allaient à cheval dans les bois, ils attachaient des clochettes à leur bride dans le but d'éloigner les tireurs imprudents.

Avec la fin imminente de l'époque des traîneaux à chiens, les agents de protection de la nature se mirent à adopter de plus en plus certaines races de chiens, habituellement des bergers allemands et des labradors, comme compagnons, protecteurs et traqueurs de braconniers et de preuves de braconnage. Ces chiens ont plus de chances de prendre place dans un véhicule confortable que de tirer un traîneau, mais leur dévouement et leur utilité durent.

La prouesse canine a été reconnue officiellement en 1953 par le sous-ministre des Terres et Forêts, qui a nommé Tor, un danois de Toronto qui parcourait la vallée de la Don à la recherche de braconniers, garde-chasse adjoint à titre honorifique, avec insigne. La revue *Sylva* publia une photographie pleine page de Tor; on l'y voyait entouré de toute une collection de carabines que l'on avait confisquées à des contrevenants grâce à son aide.

La chienne de chasse Weimaraner de Carl Monk, nommée Queenie Von Franz, a souvent fait ses preuves vers la fin des années 50. Son aide n'a jamais été plus agréable que le matin où M. Monk, en inspectant deux chasseurs de canards sur le bras ouest du lac Nipissing, compta seize morillons à collier, le plein quota auquel ils avaient droit, dans l'eau peu profonde. La limite à cette époque était de huit canards par personne et les chasseurs niaient en avoir tué plus que la limite permise par la loi.

«Pendant que nous bavardions, déclare M. Monk, Queenie patrouillait les environs et a commencé à découvrir d'autres canards. Elle allait et venait et a ainsi, en peu de temps, empilé seize autres canards à mes pieds.» Les chasseurs, dont on ne peut qu'imaginer la consternation, se sont par la suite vu imposer une amende de 70 $ chacun pour avoir dépassé la limite permise par la loi.

Dans les années 60, l'agent de protection de la nature Peter Nunan était connu localement à Thunder Bay comme «l'homme au chien noir» parce qu'il était pratiquement inséparable de Buck, son labrador noir.

«Buck m'accompagnait partout», déclare M. Nunan qui a pris sa retraite en 1989 alors qu'il était spécialiste régional de l'application des lois. «Il pouvait suivre la piste de tout ce que l'on voulait, de l'homme à l'orignal. Si des pêcheurs sur glace essayaient de cacher des prises illégales sous la neige, Buck ne manquait pas de les découvrir. Il m'a conduit je ne sais combien de fois à l'endroit où des canards, des chevreuils ou des orignaux avaient été enterrés.»

Lorsque M. Nunan devait faire du portage et ne pouvait voir devant lui, c'était Buck qui le dirigeait en ouvrant la voie. Le chien s'installait derrière son maître sur la motoneige ou prenait place dans son camion, ses pattes sur le dossier du siège du conducteur, sa tête reposant sur l'épaule de M. Nunan. Si le devoir de ce dernier l'appelait à passer la nuit dans son véhicule, Buck s'étendait près de lui.

«Buck n'avait jamais l'air de dormir, dit-il. Si un véhicule approchait pendant que je sommeillais dans le camion, il l'entendait toujours de loin et grondait juste assez pour me réveiller. Il était dévoué à un seul maître et se souciait très peu des autres personnes. Je n'ai jamais eu à verrouiller les portières du camion; si quelqu'un essayait d'y monter, Buck n'hésitait pas à montrer les dents et les griffes!»

Lorsqu'il était question de suivre une piste, peu de chiens pouvaient égaler le nez à toute épreuve de Nero, limier noir et ocre de 38 kg (84 lb) appartenant à l'agent de protection de la nature Dave Kenney.

Lorsqu'il était question de suivre une piste, peu de chiens pouvaient égaler le nez à toute épreuve de Nero, limier noir et ocre de 38 kg (84 lb) appartenant à l'agent de protection de la nature Dave Kenney. M. Kenney s'était procuré le chien en 1979 dans le but de l'utiliser pour suivre la trace de chasseurs et pêcheurs soupçonnés d'infractions. Nero s'est brillamment adapté à son rôle et a aidé son maître à résoudre de nombreuses affaires liées aux pêches et à la faune. On lui réservait cependant plus de travail.

Le corps policier d'Espanola, où M. Kenney fut en poste de 1976 à 1982, n'a pas tardé à remarquer les capacités de Nero. On l'utilisa donc pour suivre la piste de criminels, et il a contribué à en faire emprisonner plusieurs. Alors qu'il n'était qu'un chiot de six mois, Nero est parti joyeusement à la poursuite d'un suspect après avoir flairé une odeur humaine sur une boîte de carton qui avait été déplacée lors d'une effraction nocturne commise dans un entrepôt. Malgré l'obscurité, le nez de Nero l'a mené directement à un buisson, d'où un jeune de 17 ans est sorti pour se rendre volontiers aux policiers. À une autre occasion, il a aidé la Police provinciale de l'Ontario à retrouver une femme de Sudbury qui s'était perdue dans des marécages de cèdres près de Silver Water, sur l'île Manitoulin.

La plupart du temps, toutefois, le limier adorable, quoique peu élégant, était strictement le compagnon de son maître. «Nero était un animal sensationnel, exceptionnel même pour sa race, déclare M. Kenney en parlant de son chien qui est décédé en 1988. Il m'accompagnait chaque jour lors de mes patrouilles et dénichait la plupart du temps quelque chose d'important comme

des lignes de pêche, un harpon ou un fusil caché dans l'herbe ou un animal abattu ... Un bon chien comme Nero est un adjoint des plus précieux pour un agent de protection de la nature.»

Le fait d'être accompagné par un chien a aidé de nombreux agents dans des situations dangereuses. L'agent Gord Black se souvient du soir, en 1969, où il a été confronté à quatre chasseurs ivres et agressifs à 140 km (87 mi) de son bureau de Gogama. «La communication par radio n'existait pas à cette époque, dit-il. Nous étions loin de tout et ces types avaient visiblement l'intention de me mener la vie dure.»

«Je leur ai dit : «N'insistez pas, les gars, j'ai un chien», puis je suis retourné à mon camion et en ai ouvert la portière. Rip, un gentil chien esquimau sibérien dont Len Cote m'avait fait cadeau, est sorti et s'est assis près de moi. L'espace entre ses yeux était large et il avait l'air méchant. Ces types ne s'en doutaient pas, mais Rip était tellement gentil qu'il aurait pu les lécher à mort!» La simple vue du chien leur a fait suffisamment peur pour dissiper la menace de violence.

Lorsque Ron Hartford, agent de protection de la nature, s'est fait agresser

FIGURE 11-2
Brian Morrison, agent de protection de la nature, et Shadow, labrador noir, sont la première équipe de poursuite formée à la section canine de la Police provinciale de l'Ontario, à Brampton. Brian et Shadow ont commencé leur période d'essai d'un an en janvier 1991.

par des pêcheurs ivres en 1984, le seul grondement de Midnight, son berger allemand retenu dans le camion du ministère, a empêché ses assaillants d'aller plus loin. Selon Judy, épouse de M. Hartford, leur chien a mérité ce jour-là sa nourriture pour le reste de sa vie.

Bien que les agents de protection de la nature de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de bon nombre d'États américains soient depuis longtemps assistés par des chiens qui répondent à tous les besoins, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario n'appuie pas encore cette utilisation des chiens. L'agent Brian Morrison a entrepris de changer la situation en proposant un programme d'essai qui, espère-t-il, saura prouver l'efficacité des chiens sur le plan de l'application des règlements.

M. Morrison et un labrador noir nommé Shadow ont donc entrepris une période d'essai d'un an en janvier 1991 et ont peu après été appelés à parcourir le Nord-Est de l'Ontario.

Shadow, «un véritable bouffon» selon son maître, est particulièrement expert lorsqu'il s'agit de suivre une piste ou de détecter quelque chose et sa seule présence décourage les contrevenants éventuels. «En allant et revenant sans cesse, Shadow trouve un chapeau, un couteau, des vêtements, des poissons et de la viande de chevreuil dissimulés, tout ce que l'on peut cacher ou jeter, de dire M. Morrison. De plus, comme les gens ont tendance à penser à l'image du chien qui lutte contre le mal, Shadow a du succès lors des exposés de relations publiques dans les écoles et collèges. Les enfants l'adorent.»

Chapitre douze : À la maison

Il ne restait que quelques heures avant Noël et l'agent Ken Snowden avait réussi à obtenir un congé suffisamment long pour aller acheter des cadeaux de dernière minute avec sa famille. En compagnie de son épouse Linda et de leurs trois jeunes filles, il s'apprête à se rendre au centre commercial le plus près lorsque le téléphone sonne. C'est quelqu'un du bureau de district de Maple qui l'informe que des randonneurs ont trouvé la carcasse d'un chevreuil abattu et vidé, couverte de branches, à la réserve de Caledon de la Federation of Ontario Naturalists.

«Ne pourrais-tu attendre qu'on ait terminé les courses pour y aller?», le supplie Linda. Mais son mari, sachant que le temps est précieux, s'excuse rapidement et se précipite sur les lieux avec son collègue Brad Labadie. Après une poursuite, il inculpe deux hommes de chasser illégalement le chevreuil.

Pour M. Snowden, âgé de 34 ans, cet incident fut l'événement le plus marquant de ses trois ans de carrière en tant qu'agent de protection de la nature, même s'il signifiait le bouleversement de la veille de Noël en famille. Après avoir préparé les accusations nécessaires et disposé du chevreuil, il a réussi à retourner chez lui vers 19 h, au moment où Amanda, 6 ans, Kelly, 3 ans et Katlin, 9 mois, se préparaient à aller au lit. Lorsqu'il eut fini de rédiger ses notes, une heure et demie plus tard, les enfants dormaient.

«Nous *avions* des projets pour la veille de Noël,

À GAUCHE : *Scènes familiales fournies par le personnel et des amis.*

déclare M. Snowden avec regret. Vous savez ... un feu de foyer, des histoires de Noël et une promenade pour admirer les lumières. Mais que voulez-vous, c'est la nature de ce travail!»

Et Linda d'ajouter : «On apprend à vivre avec cela et à l'accepter.»

À certains égards, rien n'a changé pour les agents de protection de la nature depuis 100 ans. Lorsque le devoir l'appelle, l'agent ou l'agente doit oublier ses obligations familiales et suivre la piste. La «nature de ce travail» a toujours été ainsi, rendant la vie à la maison aussi difficile que dans le monde extérieur. Les exigences et pressions énormes du travail ébranlent sérieusement l'harmonie familiale et ce depuis le tout début. Le dévouement professionnel constant, caractéristique commune des agents de protection de la nature, provoque parfois la mésentente entre les époux et même le divorce. Bien qu'il n'existe pas de statistiques sur les ruptures chez les agents, on sait que les divorces ne sont que trop courants.

Lorsque le devoir l'appelle, l'agent ou l'agente doit oublier ses obligations familiales et suivre la piste.

G.A. MacCallum, président du Conseil ontarien des commissaires de la chasse, disait en 1900 que les gardes-chasse «avaient des territoires trop grands pour pouvoir s'en occuper», ajoutant qu'il était «absurde» de s'attendre à ce qu'une personne surveille des centaines de kilomètres carrés de bois. Absurde ou non, le travail devait se faire et les épouses passaient souvent des semaines à attendre, à songer et à prier.

En l'absence de leur mari, les épouses portaient le fardeau du travail de garde-chasse. On leur amenait souvent des animaux malades, blessés et même parfois atteints de la rage, et on s'attendait à ce qu'elles fournissent sur demande des renseignements sur la chasse et la pêche.

Même après l'adoption de la semaine de travail de quarante heures vers la fin des années 50, les épouses et amies se demandaient encore si la lourde charge de travail permettrait un jour aux gardes-chasse de s'occuper de leur maison et de leur famille. La rémunération des heures supplémentaires, adoptée progressivement dans les années 60 et 70, était si peu autorisée que, même en 1985, la plupart des agents de protection de la nature travaillaient plus de 100 heures supplémentaires «gratuites» par année. Il n'était pas rare pour certains agents de compter plus de 300 heures non rémunérées annuellement.

Bob Record, président de la Peterborough Fish and Game Association, et depuis longtemps agent adjoint de protection de la nature, envoya en 1968 une lettre ouverte aux membres de son club dans laquelle il déplorait la situation impossible dans laquelle se trouvait l'agent local, Johnny McCulloch. Alors que la ville comptait un corps policier de plus de 200 agents pour protéger les rues, les immeubles et les grand-routes, le seul agent de protection de la nature de Peterborough devait patrouiller sept cantons. Tous les responsables de l'application des règlements étaient confrontés au même dilemme. La lettre se poursuivait ainsi : «Notre agent de protection de la nature doit patrouiller des champs, des lacs et des grand-routes, diriger un service de téléphone et un service de plaintes 24 heures sur 24, faire passer des examens de formation aux chasseurs, sceller les fourrures, délivrer des permis, faire le recensement des prises, être son propre secrétaire, envoyer des rapports à Lindsay, tout en

essayant d'être un mari, un père et un agent de relations publiques dans la collectivité. Je me demande ce qu'il peut bien faire durant ses moments libres?»

La simple notion de «moments libres» fait sourire les anciens agents. Ils sauront vous dire comment les saisons de chasse et de pêche ont dicté leur absence de toute une série de célébrations familiales, en particulier des mariages et des anniversaires. Ils vous parleront de leurs retards innombrables au souper et des coups de téléphone qu'ils recevaient à toutes heures du jour et de la nuit. Mais ils vous diront également qu'ils adoraient leur travail, le plein air, l'indépendance et la variété infinie des tâches. Lorsque des gens se présentaient chez eux avec des animaux blessés, évidemment qu'ils les accueillaient, sinon leur épouse l'aurait fait.

FIGURE 12-1
L'agent Gord Black abrite et nourrit des oursons au printemps 1981.

L'ancien agent Gord Black ramenait chez lui toute une variété de créatures, allant de faucons et de hiboux à des oursons, des chevreuils et, une fois, un bébé orignal qui avait des problèmes d'intestin. Un huart blessé réquisitionna la baignoire des Black pendant trois semaines et un canard kakawi, blessé par des chasseurs, fut placé dans une boîte de carton, d'où il regardait sans cesse la télévision. M. Black, qui dit que ses huit enfants ont reçu une éducation sur la faune en prenant part aux événements de tous les jours, a même donné des soins de physiothérapie à une marmotte difforme, qui est finalement partie en se dandinant.

Peter Skuce revoit son père, l'agent Ed Skuce, s'occuper d'oiseaux blessés, de faons, d'oursons et d'un gros aigle à tête blanche. «Nous vivions à Pembroke lorsque mon père et moi sommes allés remettre l'aigle en liberté, dit-il. J'avais neuf ou dix ans à l'époque et je me souviens de ces grandes ailes qui se sont déployées lorsque l'aigle s'est envolé — quelle sensation!» En parlant de son enfance en tant que fils d'un agent de protection de la nature, M. Skuce ajoute : «Nous n'avions pas beaucoup d'argent. C'était un genre de vie spartiate. Mais je me souviendrai toujours du respect qu'on avait à la maison pour l'environnement — être garde-chasse n'était pas simplement un travail pour mon père.»

Le travail de garde-chasse n'a jamais été simplement un travail; c'était un mode de vie. En particulier dans les collectivités éloignées, les fonctionnaires du ministère, tels que les agents de protection de la nature, *étaient* le gouvernement, l'autorité, le conseiller communautaire et l'intermédiaire, la personne bienveillante à qui les jeunes demandaient des conseils et qui voulait bien vous conduire à l'hôpital et passer prendre vos médicaments en cas d'urgence. L'agent de protection de la nature était un policier, un travailleur social, un infirmier ... et aussi un garde-chasse.

Avant leur installation progressive dans des bureaux de district au cours des années 60, les agents de protection de la nature avaient leur bureau chez eux, situation qui ne contribuait guère au bonheur familial. Non seulement s'attendait-on à ce que l'épouse de l'agent agisse à titre de secrétaire non rémunérée, mais il était aussi probable que la maison devienne un «entrepôt» pour l'équipement de chasse et de pêche confisqué.

En 1969, le sous-sol de la maison de l'agent Dale Gartley, de Cambridge, contenait 68 armes, surtout des fusils de chasse et des carabines, devant servir de preuves lors de prochaines audiences du tribunal. Il y avait aussi des pièges,

des collets, de l'équipement pour accrocher et des boîtes à provisions. «Je voulais prendre une semaine de vacances, donc j'ai appelé les policiers de Preston pour leur dire que j'avais toutes ces armes à la maison, dit-il. Ils ont été étonnés de l'apprendre et ont fait surveiller la maison 24 heures sur 24 jusqu'à mon retour!»

Depuis un siècle, plusieurs fils ont suivi l'exemple de leur père et sont devenus gardes-chasse. Il y a, à l'heure actuelle, deux couples de pères et fils qui sont agents de protection de la nature en Ontario. Ce sont Ken et Rick Maw, et Terry et Mike Humberstone. Terry Humberstone, de Moosonee, agent de protection de la nature depuis plus de 30 ans, avoue avoir tenté de dissuader son fils Mike de suivre ses traces. «Non pas parce que je ne voulais pas qu'il devienne agent de protection de la nature, explique-t-il, mais parce qu'il est tellement difficile d'obtenir un poste à temps plein et que je ne voulais pas voir mon fils rester contractuel d'année en année en attendant qu'on l'accepte.» Toutefois, c'est exactement ce qu'a fait Mike, pendant sept ans, avant d'obtenir un poste d'agent de protection de la nature à Red Lake. «J'étais sans doute aussi heureux que lui d'apprendre la bonne nouvelle», d'ajouter le père.

«Je suis étonné que Rick ait choisi de devenir agent de protection de la nature, parce que je travaillais de longues heures sans avoir beaucoup de temps à consacrer à la famille».

Ken Maw, un vétéran de 26 ans, croit que son fils Rick a eu la piqûre en le regardant travailler à la maison, à Burk's Falls, de 1968 à 1978. Rick a également vu sa mère, Janet, à l'oeuvre. Chaque automne, elle délivrait jusqu'à 200 permis de chasse à l'orignal par jour à la maison. «On commençait à frapper à la porte à 6 h, se souvient Rick qui relève du bureau de Geraldton. Une affiche disait bien que le bureau était ouvert de 8 h à 17 h, mais personne n'y prêtait attention.»

«Je suis étonné que Rick ait choisi de devenir agent de protection de la nature, parce que je travaillais de longues heures sans avoir beaucoup de temps à consacrer à la famille, de dire Ken. Mais une bonne partie du travail

FIGURE 12-2
La famille au complet. De gauche à droite, les trois agents de protection de la nature du nom de Maw en poste en 1992 : le neveu Donny, de Red Lake, Ken, de Dryden, et son fils Rick, de Geraldton.

se faisait à la maison, autour de la table; il y avait toujours du café, d'autres agents et des citoyens s'arrêtaient souvent chez nous. Et il se passait tellement de choses assez sensationnelles pour intriguer les jeunes enfants, comme lorsque je rapportais des bêtes à la maison.»

«À l'école, les conseillers ont essayé de m'orienter vers l'université, ajoute Rick. Mais je revenais toujours au travail d'agent de protection de la nature parce que je voulais travailler pour protéger l'avenir de cette ressource.» Donny Maw est le troisième agent de protection de la nature de la famille. Posté à Red Lake en 1982, il est le neveu de Ken et le cousin de Rick.

Il y a aussi deux équipes de frères parmi les agents de protection de la nature, Ernie et Andy Heerschap ainsi que Rick et Mike Ladouceur.

Les braconniers avaient réagi en les menaçant de mort, lui et son épouse, en crevant les pneus de sa voiture de patrouille et en lançant des pierres sur leur maison.

L'aspect le plus éprouvant de la vie familiale est depuis toujours la crainte tenace, parce que l'agent de protection de la nature est toujours au beau milieu de l'action, que quelque chose de tragique se produise un jour. La maison du garde-chasse n'est pas non plus à l'abri des contrevenants décidés à se venger. Prévoyant des ennuis après que l'agent Ian Anderson eut abandonné son rôle d'agent d'infiltration dans le cadre de l'opération «Rainbow Country» en janvier 1990, le ministère des Richesses naturelles a fait installer un système de sécurité complet avec détecteurs de mouvements dans toutes les pièces de sa maison de l'île Manitoulin.

Lorsque Donna Fry était petite, sa famille craignait toujours que son père, Mel Miller, agent de protection de la nature de 1962 à 1989, tombe dans un lac à la glace fragile ou soit pris dans une tempête de neige déchaînée. Mais le temps a passé et les conditions ont changé. Depuis qu'elle est mariée à l'agent Jim Fry, Donna s'inquiète davantage du risque que des criminels attaquent son mari avec des armes puissantes.

En 1981-1982, Jim Fry avait fait une enquête et inculpé des braconniers endurcis dans la région du lac Simcoe. Les braconniers avaient réagi en les menaçant de mort, lui et son épouse, en crevant les pneus de sa voiture de patrouille et en lançant des pierres sur leur maison. Même l'employeur de Donna, qui était à l'époque un médecin, recevait des appels annonçant que Jim Fry se ferait descendre.

«Mes nerfs ont été plutôt tendus pendant un certain temps, de dire M. Fry. Si j'avais eu des enfants à l'époque, j'aurais dû accepter un déménagement pour raison de famille, sinon cette expérience aurait mis fin à notre mariage.» Bien que la tension se soit apaisée avec le temps, ses responsabilités demeurent les mêmes et, à titre de précaution, il a depuis acheté un Rottweiler comme chien de garde pour la famille.

«Le pire, c'est quand Jim travaille comme agent d'infiltration, avoue Donna. Je ne sais ni où il est ni ce qu'il fait et, comme il ne veut pas que je m'inquiète, il ne me dit habituellement rien jusqu'à ce que tout soit fini.»

Après avoir inculpé deux braconniers en 1979, l'agent Brett Hodsdon et son épouse ont vécu une série de représailles qui ont transformé en cauchemar

prolongé leur vie familiale dans le canton d'Emily. Une semaine après le début de l'enquête, le véhicule du ministère utilisé par M. Hodsdon et la Honda de son épouse ont été criblés de balles devant leur maison. On avait également versé de l'essence sur les pneus du véhicule du ministère pour tenter d'y mettre le feu.

Durant des périodes successives de chasse prohibée, on jetait à leur porte des restes de brochet. Un jour que Wenda Hodsdon avait des problèmes avec sa voiture, le mécanicien l'a informée que les fils électriques avaient été coupés délibérément. Leur maison fut cambriolée et l'insigne de M. Hodsdon, volé. Lors d'un autre incident de braconnage qui donna lieu à une nouvelle confrontation entre lui et les deux braconniers, l'un d'eux lui dit : «Tu sais ce qui arrive lorsque tu commences à nous ennuyer», avant de lui faire une série de menaces de mort.

Les Hodsdon ne pouvaient en subir davantage. «Le lendemain des menaces, j'ai mis la maison en vente, déclare M. Hodsdon. Je m'inquiétais surtout pour mon épouse. L'idée qu'elle soit seule à la maison ne me plaisait pas.»

Les enfants peuvent également souffrir de telles situations. Après que l'agent Bill Tye eut saisi des filets maillants dans le lac Huron, ses enfants — Stephanie, 13 ans et Dan, 10 ans— furent harcelés et battus à plusieurs reprises par d'autres enfants à l'école. D'autres menaces suivirent. M. Tye apprit de la Police provinciale que quelqu'un avait payé un assassin pour le descendre, on creva les pneus de son véhicule et il trouva des poissons morts à sa porte.

Le ministère des Richesses naturelles prit en charge les frais nécessaires pour que son épouse, Susan, et leurs deux enfants quittent la maison pendant quelques jours et, cette fin de semaine-là, M. Tye resta chez lui en attendant le pire, avec un fusil de chasse de calibre 12 sur les genoux et un berger allemand à ses côtés. Il demanda une mutation peu de temps après. «Cela m'ennuyait beaucoup de devoir partir, dit-il, ce fut pour nous tous une période très difficile.»

FIGURE 12-3
L'agent Ian Anderson rend hommage à son épouse, Pat, qui, comme les autres époux et épouses d'agents de protection, doit accepter les aléas de cette profession. Ils vivent à l'île Manitoulin avec leurs deux fils, Ryan (à gauche) et Erik.

Les maux de tête et les chagrins que l'épouse d'un agent de protection de la nature doit endurer sont si nombreux que l'agent Ian Anderson a publié un hommage à leur patience dans le numéro de l'hiver 1987 du bulletin de l'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario. Sa conclusion était la suivante : «Qui, au départ, ... épouserait un garde-chasse?»

Constatant que les épouses des gardes-chasse reçoivent parfois des mots d'«encouragement» du genre : «Ce doit être bien d'avoir un mari qui est son propre patron et qui choisit ses heures de travail; il doit en effet passer beaucoup de temps avec vous et les enfants», M. Anderson fait l'observation suivante : «Si jamais l'épouse d'un garde-chasse perd la tête et bat presque à mort une bonne personne, ce sera après avoir entendu une déclaration aussi intelligente!»

Certains agents ont tendance à réagir de manière exagérée à tout commentaire qui leur semble négatif au sujet des épouses des gardes-chasse. Tom Logan, agent maintenant retraité, se

souvient de l'emportement des gardes-chasse américains lors d'un congrès de gardes-chasse à Superior, au Wisconsin, il y a quelques années.

«J'avais affectueusement fait mention de mon épouse, Christine, en l'appelant «ma vieille», explique M. Logan. Ce garde-chasse est soudainement sorti de ses gonds et a commencé à m'attaquer verbalement. «Comment osez-vous l'appeler ainsi, m'a-t-il crié, cette femme est une reine. Toute femme qui supporte un garde-chasse pendant plus de dix ans mérite une médaille ...»

Évidemment, depuis que les femmes occupent des postes d'agentes de protection de la nature, leurs maris ont dû apprendre à être tout aussi patients que les épouses des autres gardes-chasse. Pour Ed Boudreau, époux de Margaret Reed, qui a été la première ontarienne à devenir agente de protection de la nature, le seul problème a été de s'assurer que son épouse l'appelle pour le prévenir lorsqu'elle est en mission. «Je m'inquiétais parfois à son sujet, dit-il, mais maintenant qu'elle se fait un devoir de m'appeler, ça va.»

On peut aussi élargir l'aspect familial de manière à englober la collectivité locale, dont le garde-chasse fait partie intégrante. En réalité, le sérieux et la débrouillardise du garde-chasse sont si importants pour la vie communautaire que le nom de beaucoup d'agents se perpétue dans des lieux géographiques. Le lac Billings, dans le parc Algonquin, par exemple, porte le nom de l'agent Jack Billings, décédé dans des circonstances mystérieuses alors qu'il suivait un suspect dans les environs en 1926. En mai 1989, on a donné à une île du fleuve Saint-Laurent le nom de Royal Baker, ancien combattant de la Première Guerre mondiale qui est devenu garde en 1921 et est décédé en 1954, alors qu'il occupait le poste de superviseur des pêches et de la faune de Kemptville.

Chapitre treize : Juste pour rire !

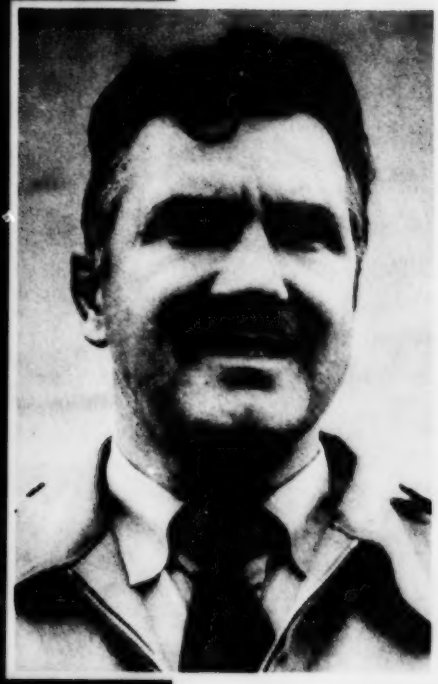

Le sens de l'humour est une qualité très précieuse pour les agents de protection de la nature. Qu'il soit développé ou non chez eux, la vie et leur travail s'arrangent toujours pour les placer dans des situations cocasses. Les agents qui peuvent accepter, ou encore mieux apprécier, un soupçon de comédie ont plus de chance de se tirer indemnes des situations les plus graves. On dit que le rire est le meilleur remède; Ernie Young, garde de Blind River, devait donc être un excellent médecin. Combattant aguerri de la Deuxième Guerre mondiale, M. Young acquit une réputation légendaire bien au-delà de son territoire en se livrant à des exploits amusants l'un après l'autre. Habituellement, ses mauvais coups portaient une trace d'exhibitionnisme.

Costaud et fort comme un boeuf, les yeux toujours rieurs et une moustache à crocs impressionnante, M. Young était un aimable coquin, dont le plus grand plaisir était de surprendre les gens et de les faire rire, même pendant qu'il s'acquittait de ses fonctions.

Il lui arriva d'aller en skis nautiques, vêtu de son uniforme réglementaire, inspecter une masse de pêcheurs ébahis. Une autre fois, il se déshabilla, en conservant toutefois ses sous-vêtements et son chapeau d'agent de protection de la nature, et parcouru 183 m (600 pi) à la nage dans le chenal nord du lac

HORS-TEXTE : ***L'agent Ernie Young, bien connu pour son côté taquin et exhibitionniste.***

À GAUCHE : ***Un gredin fort aimable en pleine action. L'agent Ernie Young lutte contre un ours lors du salon des sportifs de Detroit en mars 1968. L'ours gagna, mais, comme d'habitude, Ernie fit rire tout le monde.***

Huron pour aller inspecter les permis de quelques pêcheurs bien à l'aise dans un bateau.

M. Young entra dans l'hôtel Harmonic de Blind River à cheval et, comme tous les ans, déguisé en Père Noël. Malheureusement, le plancher de l'établissement était carrelé; les fers du cheval étant recouverts de boue, M. Young fit une chute peu élégante. Le cheval prit panique et ses yeux durent être bandés avant qu'on puisse le ramener dehors. Lors d'un salon des sportifs à Detroit, il lutta, poitrine nue, avec un ours noir. Il parut en couche, déguisé en bébé du Nouvel An, à une soirée dansante des pêcheurs locaux.

Harold Cantelon se rappelle avoir rencontré une «grand-maman enceinte» en 1945, alors qu'il aidait un collègue à perquisitionner une maison des environs de Mount Forest, dont on soupçonnait les habitants de chasser le vison hors saison.

«Ernie était un type très original», confie Al MacFadyen, qui fut le partenaire de M. Young à Blind River vers la fin des années 60. «Il avait la personnalité d'un homme de scène : il adorait être le centre d'attention. Mais il aimait aussi sincèrement les gens, il adorait s'amuser et, surtout, il mettait autant d'énergie dans son travail que dans ses plaisirs.»

Blague à part, M. Young était un agent exceptionnellement dévoué; selon l'agent à la retraite John McDonald, «rien n'était à son épreuve». Mais ses singeries et son mépris de la bureaucratie l'ont amené devant bien des comités disciplinaires.

L'enthousiasme et l'entregent sans borne de M. Young cachait un grand malheur. Enrôlé dans le Hastings and Prince Edward Regiment pendant la guerre (où il convertit le tuyau d'échappement de son camion blindé en alambic portatif!), il fut blessé gravement par un obus, ce qui l'obligea à porter une plaque d'acier sous la tempe et fut une source de maux de tête jusqu'à la fin de sa vie. Cet agent bien-aimé et très respecté prit sa retraite en 1977 et mourut d'un cancer de l'estomac en août 1985.

Parfois, les agents de protection de la nature *doivent* avoir un excellent sens de l'humour. Harold Cantelon se rappelle avoir rencontré une «grand-maman enceinte» en 1945, alors qu'il aidait un collègue à perquisitionner une maison des environs de Mount Forest, dont on soupçonnait les habitants de chasser le vison hors saison.

«C'était entre chien et loup, se rappelle M. Cantelon, et le chef du ménage n'était pas à la maison. La femme du prétendu braconnier nous a fait entrer et nous a présenté sa grand-mère, qui avait l'air enceinte et qui semblait plutôt confuse. Nous nous sommes demandé si la vieille femme ne cachait pas quelque chose sous son tablier.»

«Nous avons alors commencé à fouiller les pièces du rez-de-chaussée. Comme nous n'avions rien trouvé, je suis monté inspecter le premier étage. La grand-mère me suivait de pièce en pièce jusqu'à ce que j'arrive à une dernière porte. «ça donne sur quoi», que je lui demande. Devant son silence, j'ouvre la porte d'un coup et, après avoir trébuché sur le seuil, je me retrouve à faire du vol plané à l'extérieur. Je suis tombé à quatre pattes dans un trou à vidange. Heureusement, j'étais seulement à bout de souffle et un peu désorienté.»

«Mon partenaire me retrouve à l'aide de sa lampe de poche. «Qu'est-ce que

tu fais là-dedans?», me dit-il. «Ne t'inquiète pas pour moi, que je lui réponds. Occupe-toi de la grand-mère.»

«Sa réponse m'a rassuré : la grand-mère avait ri si fort lorsque j'étais tombé qu'elle avait laissé échapper six peaux de vison de son tablier. J'ai finalement réussi à sortir de ce trou puant, mais je n'ai pas pu monter dans notre voiture avant de m'être nettoyé un peu. C'est donc enroulé dans une couverture que nous avions fort heureusement avec nous, que je suis revenu à Mount Forest, mon uniforme sale dans le coffre de la voiture.»

Quant à la grand-mère, elle a plaidé coupable.

M. Boyd se retrouva soudain plongé jusqu'aux aisselles dans un trou rempli de purin.

L'agent Tim Boyd est lui aussi tombé dans un bassin rempli à ras bords de liquide nauséabond. En effet, il traversait des champs en compagnie d'un élève du palier secondaire à la recherche d'endroits où placer des pièges pour attraper des din-dons sauvages dans le cadre d'un programme de gestion. C'était un frais matin de février, en 1988. Passant par un raccourci derrière une étable, M. Boyd se retrouva soudain plongé jusqu'aux aisselles dans un trou rempli de purin. Cette mauvaise surprise se cachait sous la mince couche de neige qui la recouvrait. Heureusement pour M. Boyd, il portait sa combinaison flottante de superviseur.

«Je ne touchais même pas au fond, se plaint-il encore. J'avais peur, vraiment très peur : j'agitais les bras et les jambes pour ne pas couler. Une chance que je ne courais pas!»

À l'aide d'un bâton, l'élève qui l'accompagnait réussit à le tirer, tout puant, jusqu'à la terre ferme. M. Boyd sauta alors dans son camion, revint chez lui, se déshabilla complètement et sauta dans la douche. À son retour au bureau du district de Niagara, ses collègues étaient prêts à se moquer de lui. Dans la salle de repas, ils montèrent un étalage de survie comprenant un tuba, une paire de cuissardes, une combinaison flottante et des ballons. L'incident faisait encore rire tout le monde en mai 1988, lorsque M. Boyd quitta Niagara pour devenir coordonnateur de l'application des règlements du district d'Huronia.

En avril 1968, juste avant l'ouverture de la saison de la pêche au brochet, les agents Paddy Hogan et Jim Moore tombèrent sur une voiture pleine de pêcheurs qu'ils voulaient arrêter depuis quelque temps, près de Consecon, dans le comté de Prince Edward. M. Moore, qui était au volant, était tellement content de cette rencontre fortuite qu'il se mit en marche arrière plutôt qu'en position de stationnement. Résultat : sa voiture tomba dans un fossé profond. Un des pêcheurs se précipita alors sur la route et, en baissant la tête pour ne pas se faire reconnaître, agita plusieurs gros brochets dans les airs en criant : «C'est ça que vous cherchez, les gars?» Les coupables avaient disparu depuis longtemps lorsque les agents finirent par s'extirper de leur voiture.

Bien sûr, les braconniers n'ont pas toujours le dernier mot. En mars 1980, l'agent Brett Hodsdon accusa un résident de Lake Scugog de pêcher sur la glace avec plus de deux lignes. Au cours de la conversation qui suivit, le contrevenant mentionna que, quelques semaines plus tôt, il avait attrapé une perchaude qui contenait un émetteur radio. En fait, on avait récemment opéré 25 perchaudes pour y placer des émetteurs de la taille d'un cigare, qui serviraient à étudier leurs mouvements dans le bassin hydrographique.

Le contrevenant «oublia» cependant de se présenter à son procès et l'on ne put le retrouver parce qu'il avait donné une fausse adresse à M. Hodsdon. En discutant de la situation avec M. Hodsdon dans le café du bureau de district de Lindsay, l'agent Bob Dyke lui mentionna que l'émetteur était probablement toujours en état de fonctionner et que, si l'accusé vivait en ville, il devait être possible de localiser son domicile en suivant les signaux de l'émetteur. «Je pense que ça vaut la peine d'essayer», ajouta M. Dyke.

Moins de 10 minutes plus tard, ils captèrent un signal dont l'intensité indiquait une maison proche.

Les deux agents installèrent donc rapidement l'appareil de réception de signaux dans une voiture et se mirent à la recherche de l'émetteur. Moins de 10 minutes plus tard, ils captèrent un signal dont l'intensité indiquait une maison proche. M. Hodsdon se présenta à la porte d'entrée tandis que M. Dyke alla se poster à l'arrière de la maison, au cas où quelqu'un essaierait de s'enfuir.

En fait, le contrevenant alla répondre lui-même à la porte et fut si surpris d'y trouver M. Hodsdon qu'il fit une confession complète. Il y avait belle lurette qu'il avait mangé le poisson qui contenait l'émetteur à pile, mais il avait laissé ce dernier dans la cuisine. En passant, cet émetteur d'une valeur de 250 $ servit de nouveau l'année suivante dans une autre étude sur la migration de la perchaude dans la région des lacs Kawartha.

Les agents de protection de la nature aiment se ménager un élément de surprise quand ils le peuvent et certains feront tout pour y arriver. La saison de la pêche au touladi n'était pas encore ouverte en mai 1985 lorsque Tom Logan aperçut, de sa voiture du ministère, des campeurs sur l'autre rive du lac Greenwater, au sud de Shebandowan, à environ 3 km (2 mi) de distance. Grâce à ses jumelles, il put distinguer le camp, deux hommes en train de pêcher, une femme et quelques enfants.

M. Logan calcula que, s'il prenait son bateau, il lui faudrait près de 15 minutes pour atteindre le camp. Les pêcheurs pourraient alors l'apercevoir facilement et auraient amplement le temps de se débarrasser de toute preuve compromettante. Il décida donc de faire le tour du lac, sous le couvert des arbres, ce qui lui prendrait beaucoup plus de temps. Il retourna à son camion, prit son registre de contraventions, saisit une orange, but une bonne gorgée d'eau et se mit en chemin.

La marche fut longue et difficile. Il lui fallut trois heures, en navigant entre les buissons et en enjambant des souches, pour arriver près de son but. Enfin, il put sentir de la fumée et décida de continuer un peu de façon à pouvoir arriver au camp par le nord, où la végétation était encore plus dense, pour produire un effet plus grand. Il s'arrêta pour nettoyer son étui à revolver, se peigner, passer sa cravate et ajuster son uniforme. Puis, tout naturellement, il s'avança à la rencontre du groupe.

«Salut, s'exclama M. Logan. Combien a-t-on pris de touladis aujourd'hui?»

Le plus vieux des hommes pâlit et resta bouche bée. Le plus jeune retrouva plus rapidement ses esprits et répondit : «On n'a attrapé que quelques brochets.» (La saison de pêche au brochet était ouverte.)

Mais M. Logan avait l'avantage de la surprise et sentait leur incertitude.

Leur air ébahi lui révéla qu'il y avait bien du touladi dans les environs et, après une brève perquisition, il en trouva des filets bien rangés dans une glacière. Les deux hommes furent immédiatement accusés de pêcher hors saison.

Pour ne pas révéler son jeu, M. Logan quitta le groupe en suivant la plage avant de pénétrer de nouveau dans la forêt pour refaire le tour du lac jusqu'à son camion. Une fois qu'il fut hors de la vue des campeurs, il s'étendit dans les fourrés et éclata d'un rire interminable. Les deux hommes furent effectivement condamnés.

Leur air ébahi lui révéla qu'il y avait bien du touladi dans les environs et, après une brève perquisition, il en trouva des filets bien rangés dans une glacière.

Neil MacNaughtan, qui fut garde-chasse au cours des années 20, était fier de sa réputation de surgir là où on l'attendait le moins. Ainsi, il se cacha près d'une frayère de brochets si éloignée qu'aucun braconnier n'aurait jamais pensé qu'un garde-chasse puisse s'y aventurer.

Après la tombée de la nuit, un homme finit par s'approcher en dirigeant le rayon de sa lampe de poche sur l'eau. M. MacNaughtan attendit que l'homme harponne un brochet directement sous l'endroit où il se cachait. Il sauta alors sur la rive et attrapa l'individu avant qu'il puisse disparaître dans la nuit.

Décontenancé, le braconnier s'exclama : «Jésus Christ!» M. MacNaughtan se contenta de répondre : «Non, c'est seulement Neil MacNaughtan.»

Malheureusement, les contrevenants ont parfois de la difficulté à apprécier le caractère cocasse d'une situation. Lors d'une patrouille de routine en janvier 1976, les agents Bob Partridge et Dave Marks inspectaient des pêcheurs sur glace sur le lac Raleigh, à environ 16 km (10 mi) à l'ouest d'Ignace. Soudain, à 60 m (200 pi) au large, ils aperçurent deux lignes de pêche appâtées, mais sans surveillance. Bien au chaud derrière la grande baie vitrée d'une cabine construite sur la rive, un homme surveillait le tout.

Les agents frappèrent à la porte de la cabine et expliquèrent à son propriétaire, qui vivait en compagnie d'un chien esquimau, qu'il devait s'occuper de ses lignes en tout temps, lui conseillant patiemment de relever ses lignes s'il devait les quitter. L'homme jura aux agents qu'il retirait ses lignes de l'eau tous les soirs.

Les agents doutaient de lui, mais choisirent de ne pas pousser les choses et s'éloignèrent. En moins d'une semaine, le bureau de district reçut plusieurs plaintes à l'effet que le même homme laissait vraiment ses lignes en place pendant toute la nuit.

Pour lui jouer un tour, MM. Partridge et Marks décidèrent de faire un quart de nuit. À minuit, ils se rendirent au lac Raleigh avec une provision d'os juteux pour apprivoiser le chien esquimau. Ils ont, bien sûr, découvert les lignes sans surveillance au moment où le chien s'élança sur la glace pour accepter leurs gâteries. Ils ont alors remonté une ligne et y ont fixé une contravention insérée dans un sac étanche avant de la remettre à l'eau.

Le lendemain matin, les agents revinrent sur les lieux pour épier, bien cachés, la réaction du pêcheur. À 7 h, à la vue de sa ligne courbée, ce dernier s'élança sur la glace pour voir ce qu'il avait attrapé. Lorsqu'il vit la contravention,

«il fut sans connaissance; il s'est emparé de son seau à menés et est reparti en colère dans sa cabane», raconte M. Partridge. Les agents «se tordaient tellement de rire qu'ils n'ont même pas pu se montrer».

Plus tard, dans la journée, le contrevenant entra en trombe dans le bureau de district d'Ignace pour savoir si la contravention était une farce. Le chef du district, Terry Dodds, lui expliqua que, même si la contravention lui avait été signifiée d'une façon peu habituelle, l'accusation était bien réelle. L'air piteux, l'homme paya son amende.

Les cinquante personnes qui se trouvaient dans l'audience éclatèrent de rire. Tout le monde riait, en fait, sauf le juge.

En mai 1966, les agents Murray Martin et Bob Easton patrouillaient le lac St. Francis (aussi connu sous le nom de lac Saint-François), près de Lancaster, lorsqu'ils rencontrèrent trois pêcheurs. Deux d'entre eux avaient un permis de 4 jours périmé et le troisième n'en avait aucun. Les agents annoncèrent à ce dernier, qui avait environ 30 ans et qui était presque chauve, qu'ils allaient confisquer son équipement de pêche. L'homme réagit en se mettant en position de combat et en leur déclarant qu'ils devraient d'abord se mesurer à lui.

Soucieux d'éviter une bagarre inutile, les agents revinrent à la rive et appelèrent la Police provinciale à leur rescousse. L'homme fut par la suite arrêté et dut passer trois nuits d'une longue fin de semaine à la prison de Cornwall. Le mardi matin, accusé d'avoir pêché sans permis et d'obstruction à la justice, le pêcheur chauve comparut devant un juge d'Alexandria. Il lui dit qu'il n'était pas réellement en train de pêcher avec une canne à pêche et un hameçon, mais qu'il n'avait en sa possession qu'un clou recourbé.

«Pourquoi?», lui demanda le juge qui était aussi chauve.

«Je suis dans la même position que vous, Votre Honneur, répondit l'homme. Tout le monde sait que l'herbe peut pousser presque partout. J'essayais seulement d'attraper des algues au fond de l'eau pour pouvoir en extraire le jus et m'en frotter la tête.» Les cinquante personnes qui se trouvaient dans l'audience éclatèrent de rire. Tout le monde riait, en fait, sauf le juge.

L'agent Easton fut appelé à la barre des témoins et le juge lui demanda ce qui se trouvait au bout de la ligne de l'accusé. Lorsqu'il répondit : «Un appât rouge et blanc», le sort de l'accusé si plein d'imagination était scellé. Le juge lui dit : «Pour imaginer une telle histoire, vous n'avez pas dû dormir beaucoup durant les trois nuits que vous venez de passer en prison.»

Voici une autre histoire de pêche. L'agent Freeman «Smoky» Cole était à l'affût de braconniers sur les rives de la rivière Hut, qui coule près du village de Silver Dollar. On était au printemps de 1977 et M. Cole s'était caché, en compagnie de son labrador Tara, derrière un écran de buissons et de sapins. Il aperçut soudain un citoyen de l'endroit qui se penchait d'une manière louche pour nettoyer quelque chose dans la rivière à l'aide d'un couteau. Le contrevenant se redressa, jeta un coup d'oeil sur les environs pour s'assurer qu'il n'était pas observé, puis attrapa un sac de plastique dans l'herbe à ses pieds. Il mit ensuite un certain nombre de filets de poisson dans ce sac, ouvrit son pantalon et se plaça le sac autour de la taille en le maintenant en place à l'aide de sa ceinture avant de recouvrir sa ruse d'une veste de laine.

M. Cole et Tara quittèrent alors leur cachette et allèrent se dissimuler derrière

le véhicule du contrevenant, stationné tout près. L'agent ne révéla sa présence que lorsque le braconnier fut sur le point de s'éloigner.

«Je n'ai pu m'empêcher de m'amuser un peu à ses dépens, raconte M. Cole. Je lui ai dit qu'il avait l'air de prendre beaucoup de poids. Il me donna raison en blâmant la longueur de l'hiver. Mais je voyais qu'il était de plus en plus nerveux et qu'il commençait à suer abondamment. J'ai fini par aller droit au but et il a tout avoué. Il sortit de ses pantalons huit filets, soit quatre perchaudes.»

À tout le moins, ce contrevenant, qui était un restaurateur de la localité, eut le bon goût d'apprécier le côté cocasse de la situation. Quelques années plus tard, M. Cole se rendit dans son restaurant et trouva, accrochée dans son bureau, une caricature illustrant un homme penaud, des queues de poissons sortant de son pantalon, en compagnie de Smoky Cole et de Tara, son labrador noir.

Les contrevenants qui se laissent avoir par le sourire d'un agent de protection de la nature se retrouvent parfois dans de mauvais draps. À la suite de plaintes concernant l'utilisation d'un avion de la région pour chasser l'orignal, on envoya l'agente Joan Hubay et la biologiste du MRN Lori Butterfield au lac Ragged Wood, au nord de Sioux Lookout, en septembre 1986. Se faisant passer pour des chasseurs, les deux femmes rencontrèrent quatre autres chasseurs de Toronto et étaient présentes lorsque l'un d'eux abattit illégalement un orignal. Avec la caméra même de M^me^ Hubay, le chasseur chanceux prit une photo de M^mes^ Hubay et Butterfield aux côtés de l'animal qu'il avait abattu.

«Il pensait que nous souriions parce qu'il avait abattu l'orignal, confie M^me^ Hubay. Mais ce n'était pas le cas. Nous pensions : «On t'a attrapé mon coco!» Grâce à elles, les quatre hommes reçurent par la suite une amende totale de 2 215 $ pour avoir chassé illégalement l'orignal.

«C'est vous qu'on a attrapé!», tels étaient les mots exacts que prononça le garde Jim Ives au cours d'une patrouille aux environs de minuit en avril 1971. En compagnie d'un agent de la Police provinciale de l'Ontario, M. Ives avait surpris

FIGURE 13-1
«On t'a attrapé mon coco!» L'agente Joan Hubay (à droite) et la biologiste du MRN Lori Butterfield posent près d'un orignal abattu illégalement au nord de Sioux Lookout en septembre 1986. Cette photo permit de condamner les chasseurs qui avaient abattu cet animal.

deux contrevenants au ruisseau de Melville, dans le comté de Prince Edward.

«Nous en avons arrêté un en confisquant sa voiture, qui était pleine de poissons, sur le pont de Melville, raconte M. Ives. Mais l'autre nous a échappé en fuyant par la rivière.»

M. Ives a alors demandé à l'agent de la Police provinciale de conduire le véhicule confisqué (une «voiture bonne pour la ferraille» sans silencieux). Le contrevenant qu'il venait d'arrêter était assis près du policier tandis que M. Ives se cachait à l'arrière. Au bout de 5 km (3 mi), ils entendirent quelqu'un les interpeller du fond d'un champ. Lorsque la voiture s'arrêta, le pêcheur qui s'était enfui s'approcha pieds nus parce qu'il avait perdu ses chaussures dans la rivière.

«C'est vous qu'on a attrapé!», tels étaient les mots exacts que prononça le garde Jim Ives au cours d'une patrouille aux environs de minuit en avril 1971.

«Combien de poissons ont-ils confisqués?», demanda-t-il à bout de souffle en atteignant la voiture.

«C'est *vous* qu'on a attrapé», lui répondit M. Ives.

Un odorat aiguisé a permis à beaucoup de gardes-chasse de découvrir des preuves compromettantes au cours des ans. Reg «Bullet Head» Windsor, qui était superviseur des pêches et de la faune de Thunder Bay au cours des années 40, ne manquait jamais d'offrir aux trappeurs et à leurs femmes de les mener à destination dans sa Ford noire. Il arrivait que les trappeurs dépassent le plafond du nombre de peaux qu'il leur était permis ou qu'ils aient tué des animaux à fourrure en dehors de la saison de chasse; si tel était le cas, leurs femmes portaient souvent ces peaux illégales autour de la taille durant l'hiver. Sachant cela, M. Windsor avait l'habitude de monter le chauffage de la voiture : les peaux se mettaient rapidement à dégager leur odeur particulière, ce qui permettait à M. Windsor, littéralement, de flairer l'infraction.

Aux fins de son travail, qui le mena près de Powassan, dans les années 40, Ed Skuce se vanta, de façon exagérée, d'avoir un odorat à toute épreuve. Il faisait sa patrouille lorsqu'il surprit à leur insu des chasseurs de chevreuil chasser la gélinotte en dehors de la saison. Il attendit que les hommes reviennent à leur camp puis leur fit ce qui semblait une visite de routine. Après un brin de causette, M. Skuce releva la tête et renifla l'air.

«Ça sent la gélinotte», déclara-t-il à ses compagnons.

Devant leurs protestations, il laissa tomber le sujet et reprit la conversation. Puis, quelques instants plus tard, il respira de nouveau à grands coups.

«Je suis *sûr* que ça sent la gélinotte», affirma-t-il.

Cette fois-ci, il se mit à fouiller minutieusement le camp et finit par découvrir l'endroit où étaient cachées les gélinottes abattues par les chasseurs honteux. Cet incident valut à M. Skuce la réputation d'avoir l'odorat le plus aiguisé de la région.

L'épisode suivant peut servir d'avertissement à tous les fanfarons qui ne peuvent s'empêcher de vanter leurs prouesses dans la nature.

Il était environ 22 h, un jour de février 1974, lorsque l'agent Will Samis et son gros chien-loup irlandais Byron retournaient de leur patrouille à leur camp de base. Ils étaient à environ 48 km (30 mi) au nord d'Elliot Lake lorsque M. Samis aperçut une lumière provenant d'une cabane habituellement vide.

Pour s'assurer que tout était en ordre, il stationna sa motoneige sur la piste

principale et décida de parcourir à pied les quelques centaines de mètres qui le séparaient de la cabane. Il neigeait dru et Byron le précédait d'une bonne distance. Lorsque M. Samis approcha de la cabane, il entendit, d'abord à peine, un étrange chant aigu. Le son était tellement inhabituel que M. Samis décida d'en savoir plus long avant de se montrer. À mesure qu'il se rapprochait, le son, qui allait d'un sifflement essoufflé à un chant lugubre n'était interrompu que par les reniflements violents de Byron. Lorsqu'il arriva à la cabane, M. Samis n'aperçut que le dos d'un grand homme debout, les pieds écartés, comme pour se soulager. Byron frétillait derrière lui, son nez entre les jambes de l'homme, ce qui était une des positions favorites de cet animal amateur d'odeurs corporelles.

Pour s'assurer que tout était en ordre, il stationna sa motoneige sur la piste principale et décida de parcourir à pied les quelques centaines de mètres qui le séparaient de la cabane.

Lorsque M. Samis rappela Byron, l'homme, visiblement secoué, s'effondra presque de soulagement. Puis, suivi de l'agent, il rentra dans la cabane en titubant, la face blême, comme tout le monde pouvait maintenant le constater à la lumière du foyer. La cabane abritait l'épouse de cet homme et un autre couple. Il fallut un certain temps à M. Samis pour comprendre l'état d'agitation dans lequel se trouvait l'homme aussi bien que les rires qui secouaient ses compagnons. Son épouse, en particulier, était ravie : «ça t'apprendra!», répétait-elle sans cesse.

Lorsque tout le monde fut calmé et que l'homme, Malcolm (un pseudonyme), eut reçu un traitement contre le choc, M. Samis reçut enfin l'explication de son comportement inhabituel. Il apprit que l'épouse de Malcolm, Linda (un pseudonyme), originaire du Michigan, faisait son premier séjour dans une cabane du Nord de l'Ontario. Malcolm, semblait-il, n'arrêtait pas de se vanter de ses prouesses d'homme des bois et l'avait convaincue que les loups de la région étaient dangereux, particulièrement sans sa protection de tous les instants.

Une heure avant l'arrivée de M. Samis et de Byron, Linda eut enfin le courage de s'aventurer à l'extérieur pour aller faire ses besoins. Toujours sous le coup des histoires de Malcolm, elle était toutefois persuadée que, cette fois-ci, elle n'avait rien à craindre. Mais, en plein milieu de ses besoins, des hurlements de loups lui firent regagner l'abri sûr de la cabane en un rien de temps. Malcolm, qui était responsable des hurlements, se moqua longuement d'elle.

Malcolm savait, bien sûr, que les loups répondent parfois à l'appel des humains et lorsque, à son tour, il sortit pour aller faire ses besoins, il était sûr que c'était ce qui était arrivé quand il sentit le museau de Byron entre ses jambes. Il était, en effet, persuadé que personne, et encore moins aucun chien, ne se trouvait près de la cabane. Comme il l'admit plus tard, il n'était qu'à environ 6 m (20 pi) de la porte de la cabane, mais il était paralysé de peur.

Quant au chant étrange que M. Samis avait entendu, il s'explique aussi : Malcolm se souvenait d'avoir lu quelque part que le son d'une douce voix humaine pouvait calmer un animal sauvage. Et chanter nerveusement était la seule chose qu'il se sentait capable de faire dans les circonstances!

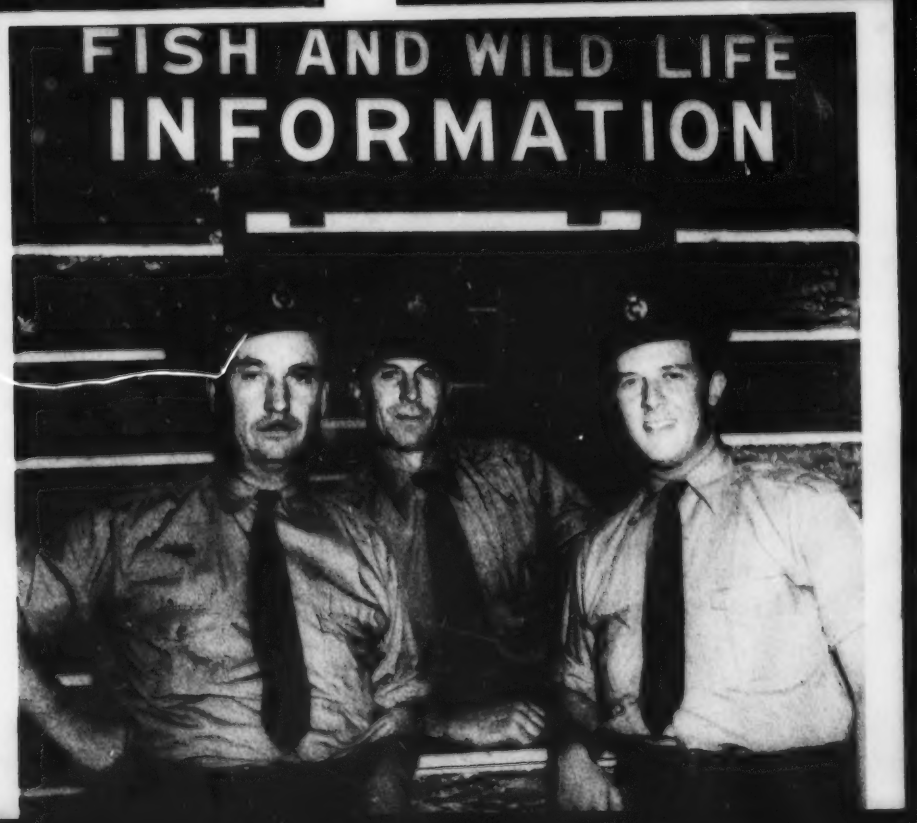
FISH AND WILD LIFE
INFORMATION

Chapitre quatorze : Regard sur le passé

Par John Macfie et Carl Monk, agents de protection de la nature

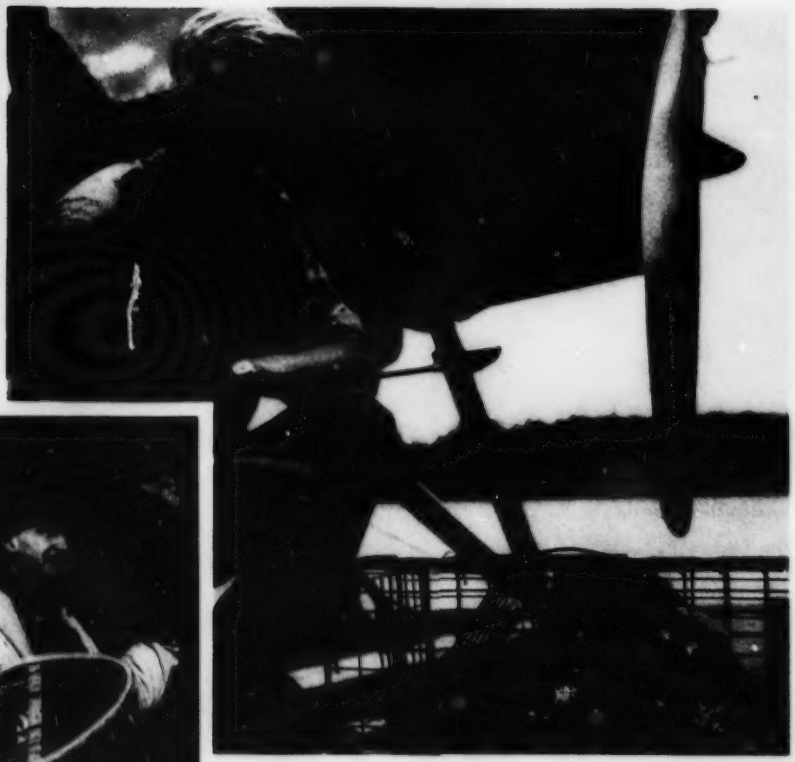

À GAUCHE : ***Quelques bons souvenirs fournis par le personnel et des amis.***

Ce n'était pas une partie de plaisir

par John Macfie

Pour dissiper toute idée que l'agent de protection de la nature consciencieux avait la belle vie, je vais vous décrire des incidents survenus à deux agents que j'ai bien connus, Neil MacNaughtan et Ernie Bain.

Neil MacNaughtan, qui était posté à Parry Sound, appliqua les règlements sur la chasse et la pêche dans les districts de Parry Sound et de Muskoka — au début tout seul — pendant 40 ans avant de prendre sa retraite en 1960. Les animaux à fourrure étaient au centre des préoccupations du garde-chasse dans les années 20 et 30. C'était l'époque où la fourrure d'animaux sauvages était le comble du luxe dans le monde de la mode. Les populations de la plupart des espèces étaient faibles pour diverses raisons et une seule peau de castor pouvait valoir autant que tout un mois de salaire dans les camps de bûcherons de la région. Une peau de pékan de première qualité, le gros lot pour le trappeur, avait une telle valeur que, si, par le plus grand des hasards, on trouvait une piste, l'animal était traqué jusque dans sa tanière. C'est cet état de choses qui permit à un romantique anglais, nommé Archie Belaney, d'immortaliser son nom dans le folklore canadien en adoptant de jeunes castors et en écrivant des histoires sous le nom de plume de «Grey Owl».

FIGURE 14-1
John Macfie, en 1987.

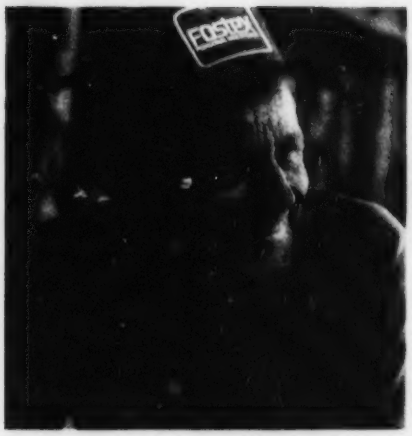

Pour le garde-chasse de 1925, qui ne pouvait penser dans ses rêves les plus fous qu'un jour le castor redeviendrait un simple rongeur, un cas de présumé braconnage de castor était de la plus grande importance. La version augmentée qui suit, tirée du journal de Neil pour février 1925, et les événements ultérieurs, reconstitués à partir de ses souvenirs que j'ai enregistrés quelques années avant sa mort en 1988, donneront une idée des efforts qu'il fallait déployer pour retrouver la trace d'un braconnier du temps où on se déplaçait en raquettes et en sac au dos.

Neil avait appris que trois hommes soupçonnés d'avoir en leur possession des peaux interdites de castors avaient été vus prenant un train du CN à l'arrêt facultatif de la rivière Still, à 37 mi (60 km) au nord de Parry Sound. Une allégation aussi grave l'incita à demander l'assistance de son homologue de Lindsay, Reg Windsor, et, le 5 février à l'aube, les deux hommes, sac au dos, allèrent vers l'est à partir de Bolger Bridge, à 12 mi (20 km) de la rivière Still. La stratégie qu'ils avaient planifiée avec soin était de surprendre leur proie par derrière.

À la tombée de la nuit, ils trouvèrent refuge dans le camp de bûcherons de Jack Campbell, sur le lac Partridge, dans le canton de Wilson, à environ 22 mi (35 km) de Bolger Bridge, un des endroits les plus reculés, à l'époque comme maintenant, du district de Parry Sound. Le lendemain, MM. MacNaughtan et Windsor mirent à exécution leur plan de ne pas se montrer à leurs suspects en faisant un détour de 13 mi (21 km) à l'ouest jusqu'au lac Windy, comme le consigne le journal, pour souper et dormir dans un autre camp de bûcherons.

Le samedi, le piège tendu par les agents se referma. Des informations

glanées au camp de bûcherons les conduisirent à une cabane meublée en tout et pour tout de matelas, où les agents trouvèrent trois hommes endormis.

Aucune fourrure compromettante ne fut trouvée lors de la perquisition des lieux. MM. MacNaughtan et Windsor reprirent donc leur route, se dirigeant cette fois vers un camp de chasse au chevreuil près du lac Noganosh, en amont de la rivière Still. En interrogeant les suspects, ils découvrirent que le camp leur servait aussi de refuge au cours de leurs déplacements dans la nature. Le périple du jour, doit-on noter, était de 16 mi (26 km).

Les lecteurs qui n'ont jamais eu le plaisir de marcher en raquettes, un sac sur le dos pendant 22 mi (35 km) — ou ne serait-ce que 13 mi (21 km) — en un jour doivent savoir, c'est mon devoir d'auteur de le leur dire, que cela vous laisse épuisé et les pieds meurtris. Mais n'oublions pas que c'était une époque où un délit impliquant un castor était un outrage national.

Avec l'agent Purvis de la Police provinciale comme adjoint, Neil prit le train vers le nord et, arrivé à la cabane où il avait trouvé les trois hommes, il en arrêta deux.

Les agents ne trouvèrent aucune fourrure non plus dans le camp de chasse. Après y avoir passé la nuit, ils décidèrent d'abandonner leurs recherches — pour le moment. Ils étaient maintenant revenus à 6 mi (10 km) à vol d'oiseau de la gare de Drocourt du CN. Toutefois, l'eau dans les bras tentaculaires du lac Noganosh força les hommes à faire un grand détour, de sorte que ce n'est que tard dans l'après-midi du lendemain, après une mission de cinq jours et cinq nuits, qu'ils montèrent bredouilles dans le train de Parry Sound.

Mais si les braconniers se crurent sauvés, c'est qu'ils sous-estimaient l'entêtement et le dévouement du garde Neil MacNaughtan. Avant de partir du camp de chasse du lac Noganosh, Neil avait empoché la carte d'affaires d'un vendeur de fourrures de Sudbury, qu'il avait dénichée dans le châssis d'une fenêtre. Vers la fin du mois, il se rendit à Sudbury pour examiner les dossiers de ce marchand et d'autres, et, de retour à Parry Sound, il fit une déposition au magistrat de police Broughton contre les trois individus.

Avec l'agent Purvis de la Police provinciale comme adjoint, Neil prit le train vers le nord et, arrivé à la cabane où il avait trouvé les trois hommes, il en arrêta deux. Le troisième, apprit-il, se trouvait probablement au camp de chasse du lac Noganosh. Après avoir conduit les deux hommes à la gare de Drocourt, où il les laissa sous la surveillance de M. Purvis, Neil repartit en direction du camp de chasse situé à 6 mi (10 km) et revint avec le troisième braconnier, juste au moment où le convoi de marchandises qui avait à son bord M. Purvis et les contrevenants quittait la gare en direction du sud.

«Donc, me dit Neil, nous avons dû attendre le train de l'après-midi, aller à Ludgate, marcher jusqu'à Pakesley et descendre par le train qui arrivait à deux heures du matin. J'ai amené le prisonnier à la maison, mais je ne lui ai pas donné de lit parce que je soupçonnais qu'il avait des poux.»

Son prisonnier et lui avaient pris le train de marchandises se dirigeant vers le nord à Drocourt, étaient descendus à la jonction des rails du CN et du CP et avaient marché près de 2 mi (3 km) le long de la voie ferrée du CP jusqu'à la

FIGURE 14-2
Le garde-chasse Neil MacNaughtan : entêté et dévoué.

gare de Pakesley, où ils avaient pris le seul train de passagers qui pouvait les déposer à Parry Sound à temps pour l'audience du lendemain.

La justice sommaire prévalait à l'époque. Neil emmenait souvent les contrevenants directement au tribunal de l'endroit où il les appréhendait, et la plupart de ses affaires étaient liquidées en 24 heures. Il en fut ainsi des braconniers de la rivière Still. Un homme du trio, qui avoua tout et impliqua ses acolytes, reçut une amende de 60 $ et les autres des amendes de 90 $ et 120 $. Le dernier contrevenant, qui, comme Neil l'avait appris en épluchant les dossiers des vendeurs de fourrures, avait vendu une loutre ainsi que des castors, préféra l'option de deux mois de prison. Le choix n'était probablement pas tout à fait volontaire, car une somme de 120 $ était plus importante que ce que la plupart des gens possédaient en 1925.

Si on évalue sans exagération la distance parcourue par Neil MacNaughtan, dont une bonne partie en raquettes en pleine nature, pour appréhender et produire ces trois braconniers au tribunal, on arrive à 78 mi (125 km).

Mais en ce temps-là, ce n'était pas un exploit.

De ma génération, époque à laquelle le garde-chasse coiffait la double casquette d'agent d'application des règlements et de gestionnaire des ressources naturelles, Ernie Bain s'acquitta de ces doubles fonctions avec adresse. Peu de temps après être entré au ministère des Terres et Forêts en 1957, Ernie commença à attirer l'attention sur lui en tant qu'innovateur et praticien des techniques de manipulation des aires de répartition du chevreuil. Lorsqu'il prit sa retraite 31 ans plus tard, il fut reconnu comme l'autorité suprême de la province pour les soins donnés aux chevreuils aux prises avec la neige de nos hivers rigoureux. Mais dès que cela était nécessaire, il coiffait volontiers sa casquette d'agent d'application des règlements, trop souvent après le souper qui couronnait une dure journée de travail sur l'aspect biologique de la protection des poissons et de la faune.

Le fait qu'Ernie travaillait dans la petite collectivité rurale de Loring où il

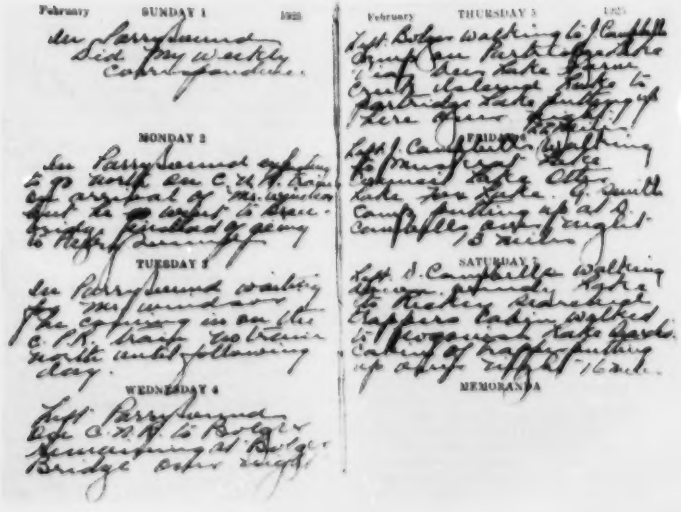

FIGURE 14-3
Neil MacNaughtan a consigné dans son journal du 1er au 7 février 1925 comment il a suivi la piste de braconniers de castors à l'époque où on se déplaçait en raquettes et en sac au dos.

était né et avait grandi, connaissant tout le monde et connu de tous dans la zone qu'il patrouillait, l'incitait à exceller : il ne pouvait pas se permettre de faire autrement que de son mieux. Mais, de par son tempérament naturel, il faisait preuve d'une détermination particulière à réussir coûte que coûte face à l'adversité, comme le montre l'incident qui suit.

Le lac Caribou, situé en pleine forêt à l'ouest de Loring, mesure 1 mi par 4 mi 1/2 (1 km 1/2 par 7 km) et abrite dans ses eaux d'une profondeur de 164 pi (50 m) une population de touladis dont la saison de frai coïncide avec la chasse au chevreuil annuelle. Une nuit de novembre au début des années 60, Ernie appréhenda deux braconniers qui avaient attrapé au harpon deux de ces touladis au moment suprême de la reproduction. Il découvrit que les coupables venaient d'un camp de chasse au chevreuil situé à l'endroit le plus reculé du lac, aussi se hâta-t-il de s'y rendre; il fouilla le bâtiment et trouva un autre gros poisson sous la provision de pain du camp. Les braconniers payèrent leur amende. Puis, environ deux ans plus tard, Ernie manqua de justesse la même équipe au même jeu.

Ernie pensa à retourner chercher des gilets de sauvetage à l'entrepôt au moment où ils allaient démarrer. Il s'avéra que cette précaution leur sauva la vie.

Comme on n'avait pas tenu compte de sa leçon précédente sur la protection du poisson, Ernie Bain prit le mors aux dents.

À 23 h, le 3 novembre 1965, arriva par téléphone le tuyau qu'il attendait, donné par un pourvoyeur touristique du lac Caribou. Des lumières clignotantes étaient visibles sur la frayère. Ernie convoqua l'agent adjoint Bob Lampman au bureau de l'adjoint du garde forestier en chef de Loring, où ils chargèrent rapidement un canot sur une camionnette. Malgré leur hâte, Ernie pensa à retourner chercher des gilets de sauvetage à l'entrepôt au moment où ils allaient démarrer. Il s'avéra que cette précaution leur sauva la vie.

Arrivés au lac Caribou, ils pagayèrent silencieusement en direction de la frayère, mais il n'y avait personne en vue. Les chasseurs avaient-ils encore une fois agrémenté leur menu de la saison de chasse au chevreuil de quelques touladis prohibés? L'examen de leur bateau donnerait la réponse d'une façon ou d'une autre. Les deux hommes pagayèrent donc vers l'ouest du lac où, après qu'ils eurent longé la rive, Ernie détermina, en examinant l'intérieur du bateau à la lampe électrique protégée dans sa parka, que tout l'attirail — un harpon, une lampe sous-marine et une batterie — était là, mais pas de frai révélateur ni de sang de poisson harponné. Peut-être les touladis n'étaient-ils pas encore au rendez-vous sur la frayère. Une inspection à la lampe électrique, maintenant qu'ils ne craignaient plus de révéler leur présence, révélerait s'il y avait du poisson dans l'eau peu profonde.

De retour à la frayère, Ernie et Bob ne trouvèrent que deux touladis. Les braconniers du camp de chasse reviendraient, à coup sûr, les nuits suivantes. Il était maintenant plus de deux heures du matin. Après avoir fait une reconnaissance des lieux pour cacher leur canot et attendre la prochaine fois, les agents retraversèrent directement le lac Caribou pour rentrer chez eux. Laissons Ernie poursuivre lui-même ce récit :

«C'était de ma faute. Nous aurions dû nous agenouiller, mais il faisait froid. Il était tombé plusieurs pouces de neige et le vent avait soufflé du nord toute la journée. Nous pouvions sentir la glace sur les pagaies. Bob me dit : «J'ai tellement froid que je ne sens plus mes jambes.»

«Je ne sais pas ce qui s'est passé, si Bob a voulu changer de position en s'appuyant sur le banc, mais sa main s'est levée comme ça. Si j'avais été à genoux, je pense que j'aurais pu agripper le canot, mais, sans faire ni un ni deux, nous nous sommes retrouvés dans le lac. J'ai dit à Bob : «Prends ton gilet de sauvetage et mets-le. D'après les consignes de sécurité, il faut rester près du canot, mais à trois heures du matin, personne ne va nous voir et ils ne commenceront pas à nous chercher avant dix heures du matin. D'ici là, ils ne trouveront que des cadavres flottants.»

«Nous étions à peu près au milieu du lac. Je dis : «Viens, Bob, allons-y!», mais il répondit : «Non, je reste au canot.» Alors je suis parti. De temps en temps je criais : «Viens, Bob!» Mais en fin de compte, je perdais haleine et je me suis contenté de nager. Les étoiles brillaient et j'avais l'étoile polaire dans le dos. J'avais été opéré du dos au printemps et je ne savais pas si j'allais pouvoir marcher une fois rendu au rivage, tellement j'étais raide. Bien sûr, je ne savais même pas si j'allais arriver au rivage. Mais finalement ma main toucha quelque chose et je sortis de l'eau, j'étais à la rive. Disons que j'ai passé 25 minutes, peut-être 30, dans le lac.»

«J'ai alors fait une erreur : j'ai enlevé mon manteau et le froid me transperça. J'avais un mille (un kilomètre et demi) à parcourir, plus en comptant qu'il fallait longer la rive et franchir les falaises. Mon dos me gênait vraiment. Mais je devais franchir une colline et cela semblait assouplir mon dos. Je me rappelle être arrivé à la camionnette, être monté dedans et avoir fait demi-tour, puis du virage à la sortie de la route du lac Caribou, puis plus rien jusqu'à ce que je m'arrête à Loring, secouant la tête et me demandant où j'étais. C'est alors que je me suis souvenu de Bob, qui était resté dans le lac. Je suis rentré à la maison et je ne sais plus si j'ai donné du klaxon ou quoi, mais Marion Bain est sortie et m'a aidé à descendre de la camionnette.»

FIGURE 14-4
L'agent de protection de la nature Ernie Bain examine des bois de cerf récemment tombés dans le parc à chevreuils de Loring, en 1970.

Une équipe de sauvetage dirigée, par l'agent Doug Cornwall de la Police provinciale, partit sans tarder vers le lac Caribou et patrouilla la rive en bateau, dans le brouillard épais qui s'était alors levé. Ils découvrirent le gilet de sauvetage qu'Ernie avait laissé au bord de l'eau comme repère et un peu plus loin une forme humaine était allongée sur un rocher en pente, à peine au-dessus du niveau de l'eau. C'était Bob Lampman qui, encouragé par l'exemple de détermination d'Ernie, avait changé d'avis et suivi ses traces. Bob sortit de l'hôpital quelques jours plus tard, souffrant tout au plus d'ongles cassés aux orteils et aux doigts à force de s'agripper au rocher glacé.

Quant à Ernie, son dernier souvenir de cette terrible nuit est d'avoir demandé à Marion de lui trouver des vêtements

secs pour retourner au lac Caribou sauver Bob. Puis une piqûre administrée par le médecin que Marion avait appelé fit son effet et quand il se réveilla, son cauchemar était fini.

On s'amuse tellement

par Carl Monk

C'était un agréable après-midi de juin 1951. Le lac Supérieur, aux environs de l'île Caribou, était inhabituellement calme. Sous les rares vaguelettes, les sept variétés de touladis côtoyaient les populations de harengs, ménés, corégones, meuniers et chabots.

FIGURE 14-5
Carl Monk, en 1991.

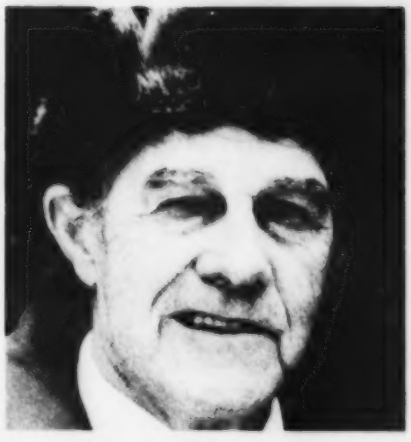

À environ 17 mi (27 km) à l'est de l'île Caribou, le capitaine du bateau patrouilleur *Haywood* scrutait les eaux à la jumelle. Ed Nicholson était un marin dévoué qui connaissait bien le lac Supérieur, car il avait passé plusieurs années aux commandes de gros cargos qui faisaient l'aller retour depuis l'extrémité du lac. «Il y a un bateau là-bas qui me semble louche, dit-il à l'ingénieur Bud Bennett de Sault Ste. Marie. Il se tient à l'horizon et je ne le vois que par intermittence. Si nous allions voir ça de plus près?»

«Allons-y», répondit M. Bennett.

L'île Caribou se trouve à près de 3 km (2 mi) à vol d'oiseau à l'intérieur des eaux canadiennes par rapport à la frontière avec les États-Unis.

Environ deux heures plus tard, le *Haywood* entrait dans le seul port de l'île Caribou. Un remorqueur de pêche commerciale du Michigan était ancré là. Son équipage avait l'air plutôt menaçant, c'est le moins qu'on puisse dire. M. Nicholson n'était pas découragé pour autant. «Arrêtez les moteurs, cria-t-il. Nous montons à bord.»

«Nous ne sommes là que pour nous reposer et échapper au mauvais temps, dit celui qui semblait être en charge. Nos filets sont posés à environ 5 mi (8 km) à l'ouest d'ici, du côté du Michigan.»

Erreur numéro un, pensa M. Nicholson. Le temps est assez calme.

«Qu'est-ce que vous pêchez?», demanda M. Nicholson.

«Le touladi.»

Erreur numéro deux, pensa M. Nicholson. La saison de pêche au touladi est fermée dans le Michigan. En même temps, il jeta un coup d'oeil aux cartes étalées sur la table, près du gouvernail.

Le *Haywood* recula, fit demi-tour et partit en direction du sud-est. Au bout de 17 minutes, M. Bennett changea le cap de 90 degrés. Cinq minutes plus tard, il coupait le moteur. «Le filet doit être par ici, dit M. Nicholson, à moins que je n'ai mal lu ses cartes.» M. Bennett sonda les eaux avec une

perche. En quelques secondes, il accrocha une ligne. Le cliquetis et le grincement du crochet à filet du bateau résonnèrent sur les eaux quand l'équipage commença à hisser à bord une ligne montée avec un crochet d'appât. La récolte du *Haywood* fut bonne : en tout environ un mille (un kilomètre et demi) de ligne et une demi-tonne (455 kg) de touladis. C'était maintenant le soir et le soleil se couchait à l'ouest.

M. Nicholson retourna au port de l'île Caribou et se plaça à côté du remorqueur du Michigan. Quelques moments plus tard, il avertit les trois pêcheurs commerciaux qu'il les arrêtait pour avoir pêché sans permis dans les eaux ontariennes et pour avoir utilisé des lignes fixes pour prendre du touladi. Les hommes étaient tous peu aimables; ils refusèrent d'admettre quoi que ce soit.

Le cliquetis et le grincement du crochet à filet du bateau résonnèrent sur les eaux quand l'équipage commença à hisser à bord une ligne montée avec un crochet d'appât.

Le lendemain matin, M. Nicholson envoya un message radio au ministère des Terres et Forêts, à Sault Ste. Marie. Environ deux heures plus tard, un Beaver du service provincial aérien, avec, à son bord, les agents M.T. Watson et J.J. Bussineau, amerrit dans le port de l'île Caribou. Peu après, l'équipage admit que les filets et les hameçons lui appartenaient. «Je dois verser des paiements élevés pour les deux nouveaux moteurs diesel du remorqueur et c'était la façon la plus rapide de joindre les deux bouts», dit celui qui était en charge. Ils furent transportés en avion à Sault Ste. Marie et emprisonnés en attendant leur jugement le lundi matin à 10 h.

L'amende s'éleva à la somme dérisoire de 100 $ par homme, plus des frais de 6 $. Les pêcheurs commerciaux avaient été inculpés pour pêche sans permis, *non* pour pêche commerciale illégale (le nombre d'hameçons et la longueur de la ligne indiquant une opération commerciale). Malgré l'erreur, la Gendarmerie royale du Canada prit en charge le remorqueur saisi (confisqué à la suite de la condamnation) parce qu'il était réputé se trouver dans les eaux canadiennes sans avoir passé la douane. Trente jours plus tard, il était vendu aux enchères.

L'histoire suivante me fut contée par Ed Nicholson et Bud Bennett vers la fin de septembre 1951 alors que nous nous rendions, à bord du *Haywood*, de la rivière Michipicoten à la rivière Eagle.

Dans la mission de la rivière Eagle, je devais jalonner la rivière pour tenter d'empêcher les pêcheurs commerciaux du Michigan d'y pêcher à la seine. Au plus fort de la montaison, il était possible d'y capturer jusqu'à une tonne (910 kg) de touladis. Ceux qui remontaient l'embouchure de la rivière étaient énormes, jusqu'à 35 lb (16 kg) ou plus. J'avais du mal à en attraper un petit pour me nourrir. Il fallait que je mange, car le *Haywood* n'était pas revenu me réapprovisionner depuis une semaine. Comme on m'avait laissé sur un rocher à l'embouchure de la rivière Eagle dans le noir avec suffisamment de provisions pour deux ou trois jours seulement, j'étais inquiet que quelque chose ne leur soit arrivé. C'était bien le cas — M. Nicholson s'était cassé le poignet et avait dû retourner à Sault Ste. Marie pour se faire plâtrer. Il semble que c'est en montant à bord du *Haywood* un soir tard avec deux caisses de boissons

qu'il était tombé. Voilà pour la petite histoire de la voile sur le lac Supérieur.

Vers la fin de cet automne 1951, j'étais à Leamington dans la partie la plus chaude de la province pour aider à la chasse aux faisans sur l'île Pelée et dans le comté d'Essex. Je travaillais avec les gardes Del Bailey, de Leamington, Gordon Greenwood, d'Essex, Tom Carter, de Merlin et le superviseur Ed Skuce, d'Aylmer. C'étaient de bons collaborateurs. Les faisans ne manquaient pas à l'époque, car il y avait beaucoup de clôtures en buissons et ronces bien fournis, de lots boisés et de fourrés bien couverts d'herbe et de plantes grimpantes, de champs de céréales de toutes sortes avec beaucoup de mauvaises herbes et d'herbes entre les sillons. Sur la terre ferme du comté d'Essex, nos principales affaires concernaient l'abattage d'oiseaux femelles et la chasse sans permis dans le canton.

Bob Sheppard, superviseur des pêches et de la faune de Tweed, m'avait dit que le groupe de braconniers que nous traquions utilisait des chiens et chassait le dimanche. Il ne s'était pas trompé.

En novembre de la même année, j'étais, en compagnie du surveillant E.W. Ferguson, sur les traces de braconniers de chevreuils qui n'avaient pu attendre la saison, dans la brousse à l'arrière de Griffith, quelques milles au nord de Kaladar. Bob Sheppard, superviseur des pêches et de la faune de Tweed, m'avait dit que le groupe de braconniers que nous traquions utilisait des chiens et chassait le dimanche. Il ne s'était pas trompé. Quand nous les avons rattrapés le dimanche matin, les chiens aboyaient et les chasseurs étaient à l'affût. Il y avait beaucoup de chevreuils à cette époque. Le chemin du retour, soit quatre milles (six kilomètres et demi) jusqu'à la grand-route dans un pied de neige poudreuse avec un lot de six fusils, ne fut toutefois pas une partie de plaisir. Dans l'Est de l'Ontario, j'ai travaillé avec de merveilleux gardes : John Shannon, Bob Davidson, Percy Thompson, Bruce Page et Jack Thibodeau. J'ai aussi travaillé deux ou trois fois avec Forest Richardson. Forest était connu pour la reproduction et l'élevage de chiens de race Plott et pour la chasse au loup.

Six mois plus tard en mai 1952, j'étais encore en autobus Greyhound en route pour North Bay. On pêchait illégalement de la perchaude à Sturgeon Falls. De plus, il y avait du braconnage de castors à la réserve de chasse de la Couronne de Jocko, de la pêche à la truite mouchetée énorme dans les lacs Emerald, Shanty et Jimmy, entre la baie McLaren sur le lac Témiscamingue et Diver, sur la voie de chemin de fer de l'Ontario Northland. Pendant l'hiver 1952-1953, j'étais guetteur dans un avion Beaver, qui menait une enquête sur l'orignal au nord de River Valley. Le pilote George Philips, du parc Algonquin, était aux commandes et le garde Ted (Bear) Cusson était notre navigateur. Nous avons trouvé 167 orignaux. Henry Haskins était le superviseur des pêches et de la faune de North Bay. Parmi les autres gardes, il y avait Bill St. Pierre, Bill Cote, Aurelle Laundriault, Auguste Whissell et Ed Mantle, à Haileybury. Au cours de ces années, nous attrapions en général environ 40 braconniers qui prenaient de la perchaude pendant la montaison printanière dans les bons trous du lac Nipissing.

La plus grande partie de 1954 se passa à l'école des gardes forestiers (aujourd'hui le Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost), sur les rives

du lac St. Nora. Le programme d'études, parrainé et payé par le ministère des Terres et Forêts, comprenait des sujets pratiques comme : les inventaires, la lutte contre les incendies, l'identification des arbres/arbustes par leurs brindilles, écorce, bûches, bourgeons, feuilles, fruits et fleurs, le parcours de la forêt pour estimer le rendement du bois d'oeuvre et comment l'exploiter, le téléphone (raccorder une ligne en cuivre d'arbre en arbre et de poteau en poteau), l'identification et la gestion des serpents, tortues, grenouilles, poissons, oiseaux et mammifères, les lois sur les ressources naturelles et environ 30 autres sujets intéressants. L'une des meilleures caractéristiques de l'école comprenait les règles et les pratiques du ministère en ce qui concerne la délivrance et le refus de divers permis : piégeage, camps de touristes, guides, pêche commerciale, vendeurs de poissons d'appât et autres. On discutait et expliquait les primes pour les loups et les ours (les gardes étaient responsables des primes payées à cet effet). En général, l'expérience des instructeurs de l'école et le contenu des cours étaient remarquables. De plus, le diplôme remis à la fin du cours de 33 semaines donnait au garde le droit de passer du groupe I au groupe II, soit une augmentation de salaire d'environ 360 $ par an — une bonne somme d'argent à l'époque. L'école des gardes forestiers était un atout non seulement pour les gardes, mais encore pour le public.

Pendant les années 60, je surveillais les lacs et les rivières, menant des enquêtes sur les orignaux, les caribous et les castors et gérant un camp d'oies dans les Patricias, à Fort Severn (à environ 450 mi (725 km) au nord de Sioux Lookout). Sioux Lookout était une vaste région sauvage regorgeant

FIGURE 14-6
En 1969, Thunder Bay était envahi par les ours. Une pénurie de baies sauvages poussa ceux-ci à sortir de leur habitat naturel pour aller vers les élévateurs à grains de la grande ville où ils se nourrissaient du grain répandu. L'agent Carl Monk aida à tranquilliser et à attraper vivants 60 de ces réfugiés et à les ramener dans leur habitat naturel.

de gibier et de poissons : orignaux, caribous, ours polaires, lagopèdes, gélinottes à queue fine, touladis, esturgeons et laquaiches aux yeux d'or.

Le salaire des agents de protection de la nature a toutefois commencé à s'éroder dans les années 60. Pour compenser la baisse de pouvoir d'achat, ma famille (mon épouse et quatre enfants) et moi avons dû couper du bois de chauffage pour l'hiver au lieu de payer de l'huile, et nous assurer que le congélateur contenait un orignal, un chevreuil, plusieurs gélinottes, canards, oies et poissons en prévision des mois d'hiver. En été et à l'automne, nous devions cueillir et mettre en conserve des fraises sauvages, des bleuets, des framboises, des amélanches et tous les légumes ou fruits que nous pouvions tirer du jardin. Nous nous servions d'une machine à coudre pour fabriquer la plupart des vêtements des enfants. Les oeufs frais par caisse, ainsi que de la volaille, arrivaient par le train de marchandises de Neepawa, au Manitoba; les tarifs ferroviaires des marchandises destinées à Sioux Lookout étaient subventionnés par le gouvernement fédéral. Il fallait être innovateur pour être garde-chasse dans les années 60.

Chapitre quinze : Le mot de la fin

La Commission royale qui recommanda la création du parc Algonquin en 1893 préfaça la seconde partie de son rapport d'un poème obsédant. On pense que son auteur anonyme n'est autre qu'Alexander Kirkwood, président de la Commission, l'homme qui le premier proposa la création du parc. Ce poème déplore la destruction abominable commise au siècle précédent et prédit la ruine écologique future de l'Ontario. Voici la conclusion de ce terrible requiem de nos ressources naturelles :

Des villes magnifiques qui avaient été florissantes
Avant que leur source de prospérité ne s'efface
Ne se dissipe et ne périsse, comme une plante se flétrit
Quand ses racines et ses feuilles sont privées d'eau;
Et les hommes meurent de faim sur leurs terres dévastées
À côté de leurs fermes dénudées et de leurs marchés désertés
S'interrogeant sur les desseins de la Providence.

C'est une vision macabre que les gardes-chasse, au cours du siècle écoulé, ont pris la ferme décision d'éviter à tout prix. Nous pouvons les remercier chaleureusement, en 1992, de leur fantastique contribution à cette cause. Mais la bataille se poursuit.

En cette année de commémoration, les agents de protection de la nature continuent d'être confrontés aux forces et aux influences qui déparent notre inestimable

HORS-TEXTE : ***L'agent Ken Henry, un membre de l'équipe provinciale qui continue d'être confronté aux forces et aux influences qui déparent notre précieux patrimoine.***

patrimoine. Malgré tout, des changements interviennent dans la philosophie politique qui oriente leurs actions. L'expression clé du futur des ressources naturelles en Ontario est le «développement durable», qui englobe le développement économique continu, mais seulement dans la mesure où ce développement est tant socialement responsable que respectueux de l'environnement. «Notre objectif est d'assurer un développement durable tout en protégeant l'intégrité de notre patrimoine terrestre et aquatique et les ressources naturelles qu'il renferme», dit Andy Houser, directeur de la Direction des politiques de l'observation des lois. «Le vieil adage : «mieux vaut prévenir que guérir» s'applique vraiment à la question de la protection de la nature.»

Le relèvement de l'éducation du public est nécessaire, dit-il, car, en dépit de la sensibilisation à l'environnement, nombreux sont ceux qui ignorent encore tout de questions spécifiques comme la chasse et le piégeage ainsi que l'aspect renouvelable des ressources de l'Ontario.

Les agents de protection de la nature peuvent s'attendre à ce que leur compétence dans l'application des règlements, les relations publiques et l'éducation repose sur une base plus large dans les années à venir. Avec l'évolution de la société, le directeur régional de Huntsville, Al Stewart, prévoit que les agents travailleront en meilleure collaboration avec les utilisateurs des ressources naturelles. L'autoréglementation, selon lui, deviendra plus répandue dans divers domaines. «Je pense qu'à cause de la pression des autres, de moins en moins de gens commettront des infractions, dit-il. Il nous faudra toujours attraper les moutons noirs, mais une nouvelle éthique sera en place.»

La possibilité d'élargir le rôle des agents de protection de la nature plaît à Alan Farrer, président de l'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario. Le relèvement de l'éducation du public est nécessaire, dit-il, car, en dépit de la sensibilisation à l'environnement, nombreux sont ceux qui ignorent encore tout de questions spécifiques comme la chasse et le piégeage ainsi que l'aspect renouvelable des ressources de l'Ontario.

En même temps, M. Farrer estime dangereux que les agents soient écrasés sous de nouvelles responsabilités, à moins d'une augmentation proportionnelle de leurs effectifs. Il trouve vital de maintenir au moins l'accent mis actuellement sur l'application des règlements, car les agents entrent dans une période intense de changement. «Le public veut une solide présence sur le plan de l'application des règlements», déclare-t-il.

La tâche des agents de protection de la nature semble destinée à se compliquer à mesure que la société elle-même devient plus sophistiquée du point de vue culturel et technologique. Tandis que les agents de la province s'arment de courage pour le prochain siècle d'efforts, il faut s'attendre à ce que leur tâche soit aussi difficile qu'auparavant.

Ce n'est peut-être qu'à la fin de leur carrière, lors de leur retraite, quand s'ouvrent les portes dorées de la liberté, que les gardes-chasse peuvent savourer une satisfaction bien méritée. Pour reprendre un poème anonyme, voici :

La récompense du garde-chasse
Un homme frappa aux portes du paradis
Son visage était ridé et couvert de cicatrices.
Il passa devant le juge de sa vie
Pour être admis parmi les élus.
Qu'avez-vous fait, demande Saint-Pierre
Pour être admis ici?
J'ai été garde-chasse, Monsieur,
Pendant de très nombreuses années.
Les portes dorées s'ouvrirent en grand,
Saint-Pierre effleura la cloche —
Viens choisir ta harpe, dit-il,
Tu as déjà eu ta part de l'enfer.

Remerciements de l'auteur

J'aimerais souhaiter tous mes voeux aux agents et agentes de protection de la nature à l'occasion de leur centenaire : «Vos efforts incessants vous ont permis de réussir malgré tous les problèmes qui se sont posés ces derniers cent ans. Félicitations! Et bonne chance dans le prochain siècle!»

Dans le cadre de mes recherches et de la rédaction de ce livre, j'ai été sans cesse ébahi par l'honnêteté, le courage, le dévouement, la politesse et l'humour de tous les agents interviewés. Un grand nombre de personnes m'ont aidé mais j'aimerais remercier spécialement : Dale Gartley, Gord Black, Carl Monk, Ian Anderson, Rick Stankiewicz, Brett Hodsdon, Charlie Bibby, Al MacFadyen et Bruce Tomlinson.

Je veux aussi remercier Kathy Dodge et Tom La Duron, investigateurs; Karen Pukara, secrétaire de la Direction des politiques de l'observation des lois; Allan Wainio et Mike Buss, biologistes; ainsi que Doug Dodge, coordonnateur des pêcheries des Grands Lacs, pour m'avoir prêté son bureau ensoleillé surplombant Queen's Park. Enfin, mille et un mercis à mon épouse, Emily, pour sa patience et sa sérénité pendant ce long projet de dix-huit semaines.

Remerciements pour les photographies

Le MRN veut remercier les personnes suivantes pour leurs merveilleuses photos.

M. Ian Anderson

M. Ben Attard

M. Steve Aubrey

M. Gord Black

M. Pat Brown

M. Mike Buss

M. Herb Clark

M. Dino D'Agostini

M. Paul Dennis

La famille de Wilfred Faubert

M. Ken Henry

M. Alfred Hodgson

M^me^ Joan Hubay

M. Ron Jean-Marie

M. Peter Kataquapit

M. David Kenney

M. Brad Labadie

M. John Macfie

La famille de Neil MacNaughtan

M. John McDonald

La famille Maw

Archives du MRN

M. Carl Monk

M. Brian Morrison

La famille de Roy Muma

Les Archives nationales du Canada

Les Archives de l'Ontario (Toronto)

The Ottawa Citizen

M^me^ Josette Pozzo

M^me^ Margaret Reed

La famille de Wayne Robinson

M. Will Samis

M. Peter Skuce

M. Blake Smith

Sylva Magazine

M. Mike Thede

The Toronto Star

M. Joel Tost

M. Sanford Trotter

M. Mervin Windover

M. Mark Woermke

M^me^ Marion Weatherhead

La famille de John Willmott

Le siècle des gardes-chasse : Les grands moments de leur histoire

1892 Promulgation d'une loi visant la protection du gibier et des animaux à fourrure.

Embauchage d'un garde-chasse en chef, de quatre agents régionaux à temps partiel et de 392 gardes-chasse adjoints par la Commission ontarienne de la chasse et de la pêche sous la direction de G.A. MacCallum. Les gardes-chasse — postés à Hamilton, Beaumaris, Belleville, Leamington et Dunnville — sont payés 10 $ par mois. Les adjoints ne sont pas payés, mais reçoivent la moitié des amendes imposées grâce aux preuves qu'ils ont apportées.

Distribution de 30 000 copies des règlements de la chasse en Ontario.

1893 Le garde-chasse en chef A.D. Stewart fait état du massacre du gibier, qui a été réduit à un quart des niveaux précédents.

Division de l'Ontario en cinq zones de gardes-chasse.

Création du parc provincial Algonquin.

1894 Le salaire annuel des gardes-chasse passe de 120 $ à 400 $.

1896 Introduction du premier permis de chasse au chevreuil pour résident (2 $). Délivrance de plus de 3 400 permis.

1898 L'Ontario obtient du gouvernement fédéral la compétence sur les pêches provinciales.

1899 S.T. Bastedo, commissaire adjoint de la Direction des pêches de l'Ontario, recommande la formation d'un plus grand nombre de clubs et d'associations pour aider le gouvernement dans «la grande tâche de protection».

Fondation de la revue *Rod and Gun in Canada*.

Acquisition du bateau à vapeur *Gilphie* pour 3 250 $ et amélioration de l'application des règlements dans la baie Georgienne.

1900 Les gardes-chasse doivent prêter un serment d'entrée en fonction qui les oblige à s'acquitter de leurs fonctions avec honnêteté. À la suite de cette mesure, leur effectif décline de 527 à 209.

1903 La vente de poisson gibier est interdite, mesure radicale qui sauve l'achigan et le maskinongé, surtout au profit de la pêche sportive.

1907 Création du ministère de la Chasse et de la Pêche. Sept gardes-chasse sont postés à Simcoe, Windsor, Belleville, Beaumaris, North Bay, Sault Ste. Marie et Kenora.

1911 Le rapport annuel du ministère de la Chasse et de la Pêche mentionne un «système répandu de pollution de nos lacs, rivières et cours d'eau».

1912 Le commissaire Kelly Evans publie un rapport demandant la refonte complète de l'administration des gardes-chasse.

1914 Les vendeurs de fourrures doivent détenir un permis.

De nombreux gardes-chasse quittent leur emploi pour combattre dans la Première Guerre mondiale.

1916 Introduction du premier permis de trappeur (5 $) et adoption du sceau apposé sur les peaux.

Signature d'une convention concernant les oiseaux migrateurs entre le Canada et les États-Unis pour une meilleure protection des oiseaux aquatiques.

1917 Ouverture de la première réserve de chasse de la Couronne de l'Ontario dans le comté de Grey.

1920 L'effectif du ministère de la Chasse et de la Pêche est porté à soixante gardes à temps plein sous les ordres de sept surintendants de district.

1921 Le ministère de la Chasse et de la Pêche tient son premier kiosque public à l'Exposition nationale canadienne de Toronto.

1924 Le Service aérien provincial de l'Ontario prend son envol.

Du fait de leur rareté, on interdit la chasse au castor et à la loutre dans le Sud de l'Ontario.

1926 Délivrance du premier permis de port d'arme (1 $).

Réunion d'inauguration de l'Ontario Anglers Association. L'Association se joint par la suite à l'Ontario Federation of Anglers.

1928 Une direction de la pisciculture est mise en place pour promouvoir le repeuplement des lacs et pour détecter la pollution dans certaines régions.

1929 La *Loi sur la chasse et la pêche* est modifiée pour permettre aux gardes-chasse de fouiller les avions.

1930 Un comité spécial sur la situation du poisson gibier déclare que le service régional est «beaucoup trop faible», que ce soit pour contrôler les visiteurs saisonniers ou pour protéger les poissons et la faune.

Introduction de l'uniforme de garde-chasse.

1931 Formation de la Federation of Ontario Naturalists.

1934 Le gouvernement Hepburn annonce le licenciement de 117 gardes-chasse et de 500 adjoints.

Les infractions à la chasse et à la pêche passent de 810 condamnations en 1933 à 491 en 1934, le plus bas niveau depuis le début de la compilation de ces statistiques en 1919.

L'île Pelée est le premier des vingt-sept cantons réglementés pour la chasse au petit gibier. Lancement du tir aux faisans de l'île Pelée avec le premier permis réglementé de canton.

1938 La province de l'Ontario ensemence davantage ses eaux que toutes les autres provinces et le gouvernement fédéral réunis.

1939 De nombreux gardes-chasse s'enrôlent dans la Deuxième Guerre mondiale.

1941 Fondation de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (O.F.A.H.) lorsque l'Ontario Federation of Anglers se joint à l'Ontario Hunters' Association.

1946 Le ministère de la Chasse et de la Pêche est fusionné au ministère des Terres et Forêts. Les gardes-chasse sont regroupés dans la Division des pêches et de la faune, dirigée par William Harkness.

Des agents de protection de la nature — pour la plupart des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale — sont formés à l'école des gardes forestiers de l'Ontario, à Dorset.

M. Harkness ordonne à tous les gardes-chasse de rendre leur revolver. Quelques mois plus tard, cet ordre est annulé et de nouvelles armes sont délivrées.

Mise sur pied du Conseil ontarien de la pêche commerciale (rebaptisé par la suite l'Ontario Fish Producers' Association).

1947 Formation de l'Ontario Trappers Association.

1948 Les gardes-chasse ou gardes sont désormais nommés agents de protection de la nature.

Présence des premiers agents de protection de la nature au kiosque du ministère du Salon des Sportsmen de Toronto. Cet événement deviendra par la suite le Salon du plein air du Canada (Outdoor Canada Show).

1949 Introduction des agents de gestion des animaux à fourrure, qui deviendront par la suite agents de gestion de la faune.

1954 Premier recours à des experts en balistique dans des procès pour infraction aux règlements de la pêche et de la chasse.

1957 Instauration du programme de formation des chasseurs par Al Young.

1960 C.H.D. Clarke devient chef de la Direction des pêches et de la faune.

Peter Kataquapit est le premier autochtone embauché comme agent de protection de la nature.

Apparition des boutons de «survie» comestibles sur les parkas des agents de protection de la nature.

1962 Dans une nouvelle version de la *Loi sur la chasse et la pêche*, la désignation traditionnelle de «constable» de l'agent de protection de la nature est exclue.

1964 Lancement d'un cours de trois semaines sur l'application des règlements au Collège de la police d'Aylmer, pour les superviseurs des agents de protection de la nature.

1968 Les cours de diplôme général passent de l'école des gardes forestiers au collège Sir Sandford Fleming de Lindsay.

1971 Bob McGillivray devient le premier agent d'application des règlements volant de l'Ontario.

Le ministère des Terres et Forêts devient le ministère des Richesses naturelles (MRN).

1976 Ralf Aldrich est nommé premier spécialiste de l'application des règlements de la province.

1979 Le ministre des Richesses naturelles nomme directement tous les agents adjoints de protection de la nature.

Création de l'Association des agents de protection de la nature de l'Ontario.

1980 Le MRN introduit un programme obligatoire de formation des trappeurs.

La formation aux armes à feu commence sérieusement pour tous les agents de protection de la nature qui doivent atteindre un niveau de base d'habileté au tir dans des concours annuels de tir.

Margaret Reed, du district de Chatham, est la première femme nommée agente de protection de la nature.

Introduction du Programme de participation communautaire à la gestion des pêches (PPCGP).

1982 La Charte des droits et libertés et les directives subséquentes sur les droits de la personne modifient les exigences de base en matière d'emploi des agents de protection de la nature concernant la taille, le poids, l'âge et le diplôme de 12^{e} année.

La Charte des droits et libertés déclare que les droits des autochtones et ceux qu'ils ont acquis par traité l'emportent sur les lois tant fédérales que provinciales.

1983 Introduction des prix d'habileté au tir des agents de protection de la nature.

1985 Inauguration du Programme de participation communautaire à la gestion de la faune (PPCGF) et du projet Atout-Faune.

1986 Création officielle de l'Unité des enquêtes spéciales.

Introduction du permis de pêche des résidents de l'Ontario.

1987 Le rapport Kenrick maintient que le plus grand progrès accompli dans la situation des agents de protection de la nature au cours de la dernière décennie a été «l'amélioration de la formation à l'application des règlements».

1988 Le MRN donne aux agents de protection de la nature des matraques et des gilets pare-balles.

L'agent de protection de la nature Ted Biggs commence la formation de vingt-deux instructeurs de maniement des armes dans la province.

1989 Plus de 300 personnes posent leur candidature au poste d'agent bilingue de protection de la nature dans le parc Algonquin.

Timmins est la première ville à lancer un programme de dénonciation des braconniers en conjonction avec le groupe Échec au crime.

Plus de 100 agents défilent à Queen's Park au cours d'une manifestation concernant la paie et la classification.

1990 Les agents de protection de la nature de l'Ontario gagnent un règlement de 11 millions de dollars qui les place au troisième rang des gardes-chasse les mieux payés d'Amérique du Nord.

L'agent de protection de la nature Ian Anderson reçoit le prix international de fraternité des gardes-chasse pour son leadership et son rôle sur le plan professionnel en Ontario et dans d'autres provinces et États.

1991 Un tribunal de Sudbury accepte — pour la première fois en Amérique du Nord — la validité des empreintes génétiques de l'ADN dans un procès pour braconnage.

Lancement du programme pilote (unité canine) à Sudbury.

Établissement d'une nouvelle Direction des politiques de l'observation des lois, dont Andy Houser devient le directeur.

Glossaire

Bateau à fond plat

Ce genre de bateau est utilisé pour la chasse au canard dans les marais. Traditionnellement, il n'a pas plus de 4 m (13 pi) de longueur.

Camp de chasse à l'oie

Les camps de chasse à l'oie sont exploités par le peuple de la Première Nation à Moosonee. Les exploitants emmènent des chasseurs non autochtones dans les camps de la baie d'Hudson et de la baie James.

Carnets

Ce terme employé par les agents de protection de la nature désigne les cahiers dans lesquels ils gardent leurs contraventions, reçus, notes, etc.

Chasse au projecteur

La chasse au projecteur est une méthode illégale de chasser le chevreuil la nuit. Les chasseurs aveuglent l'animal avec de puissants projecteurs, ce qui a pour effet de l'immobiliser.

Décompte des prises

Le décompte des prises de chasse sert à la vérification et à l'application des limites de prise et de possession prescrites. Il porte sur les animaux terrestres, comme la perdrix et la gélinotte. Le décompte des prises de pêche est une étude sur les pêcheurs sportifs et commerciaux qui vise plusieurs objectifs. L'aspect biologique du décompte des prises de pêche permet de recueillir des renseignements sur le type, le poids et la taille du poisson ainsi que des échantillons d'écailles qui servent à confirmer l'âge du poisson. Ces renseignements peuvent servir à déterminer les bonnes années pour la croissance du poisson.

Le décompte des prises de pêche peut aussi donner des renseignements sur la provenance des pêcheurs sportifs et commerciaux et la partie d'un lac où on attrape le plus de poissons.

Filet maillant

Un filet maillant est un type de filet qui attrape les poissons par les branchies.

Fretin

Le fretin fait allusion aux jeunes poissons récemment éclos après que le jaune a été utilisé et que l'alimentation active a commencé.

Jeune poisson

Les poissons sont considérés jeunes jusque vers la fin de leur première année.

Lignes transversales

Les lignes transversales sont des lignes de vol que suit un avion pour effectuer les relevés d'animaux (couramment utilisées pour les inventaires d'orignaux). Un avion prend un cap et suit une ligne droite.

Matraque

Les matraques (appelées communément «garcettes») que portaient les agents de protection de la nature avaient en général de 17 à 20 cm (7 à 9 po) de longueur environ. Elles comportaient un ressort à l'intérieur et une boule de plomb à l'extrémité. Les matraques ne sont plus considérées comme une arme acceptable ou convenable pour l'autodéfense.

Pêche à la traîne

La pêche à la traîne est une méthode illégale de pêcher dans laquelle un hameçon sert à attraper le poisson par des parties autres que la bouche, par exemple, le dos ou la queue.

Programme de participation communautaire à la gestion de la faune (PPCGF)

Programme du ministère des Richesses naturelles qui encourage les particuliers et les groupes à mener des projets sur la faune avec l'aide du MRN.

Programme de participation communautaire à la gestion des pêches (PPCGP)

Programme du ministère des Richesses naturelles encourageant les particuliers et les groupes à mener des projets sur les pêches avec l'aide du MRN.

Sceau de fourrure

Les sceaux de fourrures étaient semblables aux sceaux de wagon; ils étaient apposés par les trous de la fourrure. Les sceaux portaient des numéros, ce qui permettait de retrouver où la fourrure avait reçu son sceau et à qui elle appartenait. De nos jours, une estampille à l'encre est utilisée dans le même but.

Seine

Une seine est un type de long filet qui est traîné au fond d'une rivière. Quand les deux extrémités sont rassemblées, la seine emprisonne le poisson au centre d'un cercle. En général, le filet a de 10 à 20 m (33 à 66 pi) de longueur et des poids sont attachés au bas et des flotteurs au haut.

En 1892, cinq gardes-chasse furent embauchés pour protéger la faune à l'échelle de la province. Ils recevaient 10 $ par mois et devaient défrayer le coût de leur équipement. Ces premiers gardes-chasse furent les précurseurs d'une philosophie qui devait devenir, 100 ans plus tard, la pierre angulaire de la gestion des ressources dans la province.

Les gardes-chasse relate les moments importants de l'histoire des agents de protection de la nature en Ontario et ses résultats. Pendant 100 ans, la richesse et la diversité du patrimoine naturel de la province ont été protégées par une équipe dévouée d'hommes et de femmes. Pour commémorer leur rôle important en matière de préservation des ressources naturelles, les «gardes-chasse» furent rebaptisés «agents de protection de la nature» en 1948.

L'Ontario compte maintenant plus de 250 agents de protection de la nature à plein temps qui oeuvrent à titre de gardiens de nos ressources naturelles. Ils détiennent des compétences en matière d'application des lois qui leur permettent de protéger leur territoire. Ils peuvent se compter fiers de leur réputation de professionnels dévoués et efficaces qui repose sur un siècle d'exploits exceptionnels.

À propos de l'auteur

Joe Fisher est d'origine britannique et demeure maintenant près de Fergus, en Ontario. M. Fisher a travaillé comme journaliste au Toronto Sun *et au* Toronto Star *après son arrivée au Canada en 1971. En 1981, il a délaissé le journalisme pour écrire des livres. Il est l'auteur de sept livres qui ont été traduits en neuf langues.*

Ontario
Ministère des Richesses naturelles

4585-1
(.2 k, 92 04 15)
ISBN 0-7729-9725-X